



États financiers consolidés de

# Capital Power Corporation

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024



# États financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

- 2 Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
- 3 Rapport de l'auditeur indépendant
- 9 États consolidés du résultat net
- 10 États consolidés du résultat global
- 11 États consolidés de la situation financière
- 12 États consolidés des variations des capitaux propres
- 14 Tableaux consolidés des flux de trésorerie
- 15 Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

La responsabilité de l'établissement et de la présentation des présents états financiers consolidés incombe à la direction de Capital Power Corporation (la « société ») et les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration. De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été dressés dans les limites raisonnables de l'importance relative selon les Normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). La préparation d'états financiers exige l'exercice de jugements et l'établissement d'estimations lorsque des événements ayant une incidence sur l'exercice considéré dépendent de décisions qui doivent être prises à l'avenir. La direction a fait preuve de jugement éclairé lorsqu'il s'avérait nécessaire de recourir à des estimations, et les présents états financiers consolidés reflètent tous les renseignements disponibles au 3 mars 2026. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel intégré de la société est conforme à celle paraissant dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs de la société sont protégés, que les opérations sont correctement autorisées et que l'information financière produite est fiable, correcte et accessible en temps opportun. La direction surveille ces systèmes de contrôle interne, et des auditeurs internes les évaluent et présentent périodiquement leurs constatations à la direction et au comité d'audit du conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes de la société. Les auditeurs externes ont la responsabilité d'examiner les états financiers consolidés et d'exprimer leur opinion sur la fidélité des états financiers selon les Normes IFRS de comptabilité. Le rapport des auditeurs indépendants fait état de l'étendue de leur examen et il contient leur opinion.

Le conseil d'administration veille, par l'intermédiaire de son comité d'audit, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, rencontre périodiquement les membres de la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de s'assurer que chaque groupe remplit ses tâches respectives relativement aux contrôles internes et à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés et le rapport annuel intégré et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Les auditeurs externes ont librement et directement accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction. Le comité d'audit procède également à l'examen des candidatures annuelles des auditeurs externes, il en recommande la nomination et il approuve le plan d'audit externe.

Au nom de la direction,



**Avik Dey**  
Le président et chef de la direction



**Scott Manson**  
Le premier vice-président par intérim, Finances,  
et chef des finances

Le 3 mars 2026

## Rapport de l'auditeur indépendant



**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**  
2200, 10175 – 101 Street  
Edmonton (Alberta) T5J 0H3  
Canada  
Téléphone 780-429-7300  
Télécopieur 780-429-7379

### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Capital Power Corporation

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Capital Power Corporation (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
  - les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
  - les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
  - les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
  - les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
  - ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

## Rapport de l'auditeur indépendant



### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

### ***Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3***

#### ***Description de la question***

Nous attirons l'attention sur les notes 2 k), 13 et 27 des états financiers. L'entité a comptabilisé des actifs financiers dérivés d'une valeur de 70 millions de dollars et des passifs financiers dérivés d'une valeur de 338 millions de dollars au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2025. L'estimation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 tient compte de données importantes non observables, dont les prix à terme et la production prévue établie d'après des modèles élaborés à l'interne par l'entité.

#### ***Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit***

Nous avons déterminé que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives nécessitant un effort important de la part de l'auditeur ainsi que des compétences et des connaissances spécialisées pour l'évaluation des modèles de la juste valeur élaborés à l'interne de l'entité.

#### ***Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit***

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons inspecté les modalités des contrats sous-jacents pertinents et nous les avons comparées aux modèles de la juste valeur élaborés à l'interne de l'entité pour ce qui est des instruments financiers dérivés de niveau 3.

Pour ce qui est des instruments financiers dérivés de niveau 3 pour lesquels la production prévue constitue une donnée non observable :

- Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission afin d'apprécier le caractère approprié du modèle élaboré à l'interne de l'entité relativement aux contrats sélectionnés;
- Nous avons comparé les modèles utilisés à l'exercice précédent avec les modèles élaborés à l'interne de l'entité afin d'en apprécier le caractère approprié;
- Nous avons comparé la production prévue établie par les modèles au cours de l'exercice précédent à la production réelle afin d'apprécier le caractère approprié de la production prévue utilisée dans les modèles appliqués aux actifs d'exploitation;



## Rapport de l'auditeur indépendant



Pour ce qui est des instruments financiers dérivés de niveau 3 pour lesquels les prix à terme constituent une donnée non observable :

- Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission afin d'apprécier le caractère approprié des prix à terme utilisés dans le modèle élaboré à l'interne de l'entité relativement aux contrats sélectionnés, en comparant ces prix aux prix à terme obtenus de sources indépendantes;
- Nous avons comparé les modèles utilisés à l'exercice précédent avec les modèles élaborés à l'interne de l'entité afin d'en apprécier le caractère approprié.

### ***Évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations corporelles de Hummel Station, LLC et Rolling Hills Generating, LLC***

#### ***Description de la question***

Nous attirons l'attention sur les notes 2 d), 3 et 4 des états financiers. L'entité a acquis une participation de 100 % dans Hummel Station, LLC (« Hummel ») et Rolling Hills Generating, LLC (« Rolling Hills »). La juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations corporelles de Hummel et de Rolling Hills s'établissait à 3 010 millions de dollars. La détermination de la juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations corporelles nécessite des estimations importantes, qui comprend les estimations du coût de remplacement et tient compte des ajustements liés à la détérioration physique ainsi qu'à l'obsolescence fonctionnelle et économique.

#### ***Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit***

Nous avons déterminé que l'évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations corporelles de Hummel et Rolling Hills constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats de nos procédures d'audit au sujet des estimations du coût de remplacement et des ajustements liés à la détérioration physique des immobilisations corporelles acquises. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires pour évaluer cette estimation.

#### ***Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit***

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à :

- Apprécier le caractère approprié de l'estimation de l'entité du coût de remplacement des immobilisations corporelles sélectionnées de Hummel et Rolling Hills en comparant l'estimation de l'entité aux données de marché pour des actifs comparables;

## Rapport de l'auditeur indépendant



- Apprécier le caractère approprié des ajustements liés à la détérioration physique en comparant l'estimation de l'entité des coûts amortis sélectionnés à une fourchette de coûts amortis élaborée de façon indépendante au moyen de données de marché pour des actifs comparables;
- Réaliser une inspection physique sur place pour vérifier la détérioration physique des immobilisations corporelles sélectionnées de Hummel et Rolling Hills.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel intégré 2025 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le « rapport annuel intégré 2025 » à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

## Rapport de l'auditeur indépendant



### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



## Rapport de l'auditeur indépendant



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous planifions et réalisons l'audit de groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

*KPMG* A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Robert Borrelli.

Edmonton (Canada)

Le 3 mars 2026

## États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

| Exercices clos les 31 décembre                                                                            | 2025          | 2024          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Produits                                                                                                  | 3 615 \$      | 3 677 \$      |
| Autres produits (note 5)                                                                                  | 105           | 99            |
| Achats de produits énergétiques et combustible                                                            | (2 101)       | (1 787)       |
| <b>Marge brute</b>                                                                                        | <b>1 619</b>  | <b>1 989</b>  |
| Autres matières premières et charges d'exploitation                                                       | (224)         | (209)         |
| Coûts de personnel et charges au titre des avantages du personnel (note 6)                                | (183)         | (254)         |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles                                           | (580)         | (503)         |
| Autres charges administratives                                                                            | (246)         | (201)         |
| Profit (perte) de change                                                                                  | 21            | (29)          |
| Dépréciation (note 30)                                                                                    | –             | (27)          |
| <b>Bénéfice d'exploitation</b>                                                                            | <b>407</b>    | <b>766</b>    |
| Charges financières nettes (note 7)                                                                       | (307)         | (221)         |
| Bénéfice provenant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 30) | 77            | 76            |
| Pertes sur les sorties et autres transactions (note 14)                                                   | (10)          | (31)          |
| Profit sur la vente (note 30)                                                                             | –             | 309           |
| <b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>                                                               | <b>167</b>    | <b>899</b>    |
| Charge d'impôt sur le résultat (note 8)                                                                   | (8)           | (198)         |
| <b>Bénéfice net</b>                                                                                       | <b>159 \$</b> | <b>701 \$</b> |
| <b>Attribuable à ce qui suit :</b>                                                                        |               |               |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                 | (1) \$        | 2 \$          |
| Actionnaires de la société                                                                                | 160 \$        | 699 \$        |
| <b>Bénéfice par action attribuable aux actionnaires de la société :</b>                                   |               |               |
| De base (note 9)                                                                                          | 0,88 \$       | 5,16 \$       |
| Dilué (note 9)                                                                                            | 0,88 \$       | 5,15 \$       |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

| Exercices clos les 31 décembre                                                        | 2025           | 2024   |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------|
| <b>Bénéfice net</b>                                                                   | <b>159 \$</b>  | 701 \$ |
| <b>Autres éléments du résultat global :</b>                                           |                |        |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :                 |                |        |
| Gains actuariels au titre des régimes à prestations définies <sup>1</sup>             | –              | 1      |
| Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net :               |                |        |
| Profits latents sur les instruments dérivés <sup>2</sup> (note 13)                    | 12             | 81     |
| Profits sur les instruments dérivés reclassés en résultat net <sup>3</sup> (note 13)  | (34)           | (25)   |
| Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence <sup>4</sup> | (8)            | 4      |
| Investissement net dans des établissements à l'étranger :                             |                |        |
| (Pertes) profits latent(e)s <sup>5</sup>                                              | (149)          | 218    |
| Autres éléments du résultat global, après impôt                                       | (179)          | 279    |
| <b>Résultat global total</b>                                                          | <b>(20) \$</b> | 980 \$ |
| <b>Attribuable à ce qui suit :</b>                                                    |                |        |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                             | (1) \$         | 2 \$   |
| Actionnaires de la société                                                            | (19) \$        | 978 \$ |

1 Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, compte tenu d'impôt sur le résultat de néant, respectivement.

2 Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, compte tenu d'une charge d'impôt sur le résultat de 5 \$ et de 15 \$, respectivement.

3 Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, après reclassement d'une charge d'impôt sur le résultat de 10 \$ et de 8 \$, respectivement.

4 Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, compte tenu d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 3 \$ et d'une charge d'impôt sur le résultat de 2 \$, respectivement.

5 Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, compte tenu d'une charge d'impôt sur le résultat de néant et de néant, respectivement.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens)

| Aux 31 décembre                                                                    | 2025             | 2024             |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Actifs</b>                                                                      |                  |                  |
| Actifs courants :                                                                  |                  |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)                                  | 119 \$           | 865 \$           |
| Clients et autres débiteurs (note 11)                                              | 569              | 507              |
| Impôt à recouvrer (note 8)                                                         | 216              | 97               |
| Stocks (note 12)                                                                   | 323              | 235              |
| Instruments financiers dérivés (note 13)                                           | 315              | 244              |
|                                                                                    | 1 542            | 1 948            |
| Actifs non courants :                                                              |                  |                  |
| Immobilisations corporelles (notes 4 et 17)                                        | 11 253           | 8 061            |
| Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 30) | 1 064            | 1 096            |
| Immobilisations incorporelles et goodwill (note 16)                                | 620              | 744              |
| Actifs au titre de droits d'utilisation (note 15)                                  | 136              | 118              |
| Instruments financiers dérivés (note 13)                                           | 373              | 412              |
| Subventions publiques à recevoir (note 14)                                         | 320              | 380              |
| Actifs d'impôt différé (note 8)                                                    | 26               | 26               |
| Autres actifs                                                                      | 107              | 145              |
| <b>Total des actifs</b>                                                            | <b>15 441 \$</b> | <b>12 930 \$</b> |
| <b>Passifs et capitaux propres</b>                                                 |                  |                  |
| Passifs courants :                                                                 |                  |                  |
| Fournisseurs et autres créditeurs (note 18)                                        | 789 \$           | 751 \$           |
| Instruments financiers dérivés (note 13)                                           | 274              | 147              |
| Prêts et emprunts (note 19)                                                        | 347              | 157              |
| Provisions (note 22)                                                               | 112              | 85               |
| Produits différés et autres passifs (note 21)                                      | 113              | 213              |
|                                                                                    | 1 635            | 1 353            |
| Passifs non courants :                                                             |                  |                  |
| Instruments financiers dérivés (note 13)                                           | 719              | 494              |
| Prêts et emprunts (note 19)                                                        | 6 383            | 4 819            |
| Obligations locatives (note 20)                                                    | 154              | 134              |
| Passifs d'impôt différé (note 8)                                                   | 904              | 863              |
| Provisions (note 22)                                                               | 504              | 373              |
| Produits différés et autres passifs (note 21)                                      | 293              | 323              |
| <b>Total des passifs</b>                                                           | <b>10 592 \$</b> | <b>8 359 \$</b>  |
| Capital social (note 23)                                                           | 5 036            | 4 301            |
| Déficit                                                                            | (349)            | (74)             |
| Autres réserves                                                                    | 170              | 349              |
| <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>                | <b>4 857 \$</b>  | <b>4 576 \$</b>  |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                          | (8)              | (5)              |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                                  | <b>4 849</b>     | <b>4 571</b>     |
| <b>Total des passifs et des capitaux propres</b>                                   | <b>15 441 \$</b> | <b>12 930 \$</b> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration :



**Jill Gardiner**  
Administratrice et présidente du conseil



**Barry Perry**  
Administrateur et président du comité d'audit

## États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                               | Capital<br>social<br>(note 23) | Couvertures<br>de flux de<br>trésorerie <sup>1</sup> | Réserve au<br>titre des<br>écarts de<br>conversion<br>cumulés <sup>1</sup> | Pertes<br>actuarielles<br>au titre des<br>régimes à<br>prestations<br>définies <sup>1</sup> | Réserve<br>au titre des<br>avantages du<br>personnel | Déficit  | Capitaux<br>propres<br>attribuables<br>aux<br>actionnaires<br>de la société | Participations<br>ne donnant<br>pas le<br>contrôle | Total    |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2025                                         | 4 301 \$                       | 108 \$                                               | 240 \$                                                                     | (9) \$                                                                                      | 10 \$                                                | (74) \$  | 4 576 \$                                                                    | (5) \$                                             | 4 571 \$ |
| Bénéfice net                                                                  | –                              | –                                                    | –                                                                          | –                                                                                           | –                                                    | 160      | 160                                                                         | (1)                                                | 159      |
| Autres éléments du résultat global                                            | –                              | (30)                                                 | (149)                                                                      | –                                                                                           | –                                                    | –        | (179)                                                                       | –                                                  | (179)    |
| Total des autres éléments du<br>résultat global                               | –                              | (30)                                                 | (149)                                                                      | –                                                                                           | –                                                    | 160      | (19)                                                                        | (1)                                                | (20)     |
| Émission d'actions, montant net <sup>2</sup><br>(note 23)                     | 656                            | –                                                    | –                                                                          | –                                                                                           | –                                                    | –        | 656                                                                         | –                                                  | 656      |
| Dividendes sur actions ordinaires<br>(note 23)                                | –                              | –                                                    | –                                                                          | –                                                                                           | –                                                    | (407)    | (407)                                                                       | –                                                  | (407)    |
| Dividendes sur actions<br>privilégiées, après impôt <sup>3</sup><br>(note 23) | –                              | –                                                    | –                                                                          | –                                                                                           | –                                                    | (28)     | (28)                                                                        | –                                                  | (28)     |
| Dividendes réinvestis                                                         | 79                             | –                                                    | –                                                                          | –                                                                                           | –                                                    | –        | 79                                                                          | –                                                  | 79       |
| Distributions aux participations ne<br>donnant pas le contrôle                | –                              | –                                                    | –                                                                          | –                                                                                           | –                                                    | –        | –                                                                           | (2)                                                | (2)      |
| Solde au 31 décembre 2025                                                     | 5 036 \$                       | 78 \$                                                | 91 \$                                                                      | (9) \$                                                                                      | 10 \$                                                | (349) \$ | 4 857 \$                                                                    | (8) \$                                             | 4 849 \$ |

1 Cumul des autres éléments du résultat global. Les autres réserves inscrites aux états de la situation financière représentent la somme du cumul des autres éléments du résultat global et de la réserve au titre des avantages du personnel.

2 Compte tenu de frais d'émission d'actions de 28 \$, d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 7 \$ et d'options sur actions exercées de 10 \$.

3 Comprend une charge d'impôt sur le résultat de 1 \$.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                               | Capital<br>social<br>(note 23) | Couvertures<br>de flux de<br>trésorerie <sup>1</sup> | Réserve au<br>titre des<br>écarts de<br>conversion<br>cumulés <sup>1</sup> | Pertes<br>actuarielles<br>au titre des<br>régimes à<br>prestations<br>définies <sup>1</sup> | Réserve<br>au titre des<br>avantages du<br>personnel | Déficit  | Capitaux<br>propres<br>attribuables<br>aux<br>actionnaires<br>de la société | Participations<br>ne donnant<br>pas le<br>contrôle | Total    |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024                                         | 3 524 \$                       | 48 \$                                                | 22 \$                                                                      | (10) \$                                                                                     | 10 \$                                                | (404) \$ | 3 190 \$                                                                    | (4) \$                                             | 3 186 \$ |
| Bénéfice net                                                                  | —                              | —                                                    | —                                                                          | —                                                                                           | —                                                    | 699      | 699                                                                         | 2                                                  | 701      |
| Autres éléments du résultat global                                            | —                              | 60                                                   | 218                                                                        | 1                                                                                           | —                                                    | —        | 279                                                                         | —                                                  | 279      |
| Total des autres éléments du<br>résultat global                               | —                              | 60                                                   | 218                                                                        | 1                                                                                           | —                                                    | 699      | 978                                                                         | 2                                                  | 980      |
| Émission d'actions, montant net <sup>2</sup><br>(note 23)                     | 833                            | —                                                    | —                                                                          | —                                                                                           | —                                                    | —        | 833                                                                         | —                                                  | 833      |
| Dividendes sur actions ordinaires<br>(note 23)                                | —                              | —                                                    | —                                                                          | —                                                                                           | —                                                    | (335)    | (335)                                                                       | —                                                  | (335)    |
| Dividendes sur actions<br>privilégiées, après impôt <sup>3</sup><br>(note 23) | —                              | —                                                    | —                                                                          | —                                                                                           | —                                                    | (34)     | (34)                                                                        | —                                                  | (34)     |
| Actions privilégiées rachetées                                                | (150)                          | —                                                    | —                                                                          | —                                                                                           | —                                                    | —        | (150)                                                                       | —                                                  | (150)    |
| Dividendes réinvestis                                                         | 67                             | —                                                    | —                                                                          | —                                                                                           | —                                                    | —        | 67                                                                          | —                                                  | 67       |
| Options sur actions exercées                                                  | 27                             | —                                                    | —                                                                          | —                                                                                           | —                                                    | —        | 27                                                                          | —                                                  | 27       |
| Distributions aux participations ne<br>donnant pas le contrôle                | —                              | —                                                    | —                                                                          | —                                                                                           | —                                                    | —        | —                                                                           | (3)                                                | (3)      |
| Solde au 31 décembre 2024                                                     | 4 301 \$                       | 108 \$                                               | 240 \$                                                                     | (9) \$                                                                                      | 10 \$                                                | (74) \$  | 4 576 \$                                                                    | (5) \$                                             | 4 571 \$ |

1 Cumul des autres éléments du résultat global. Les autres réserves inscrites aux états de la situation financière représentent la somme du cumul des autres éléments du résultat global et de la réserve au titre des avantages du personnel.

2 Compte tenu de frais d'émission d'actions de 35 \$ et d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 8 \$

3 Comprend une charge d'impôt sur le résultat de 3 \$.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.



## Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

| Exercices clos les 31 décembre                                                                                      | 2025           | 2024           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :</b>                                                       |                |                |
| Bénéfice net                                                                                                        | 159 \$         | 701 \$         |
| Ajustements hors trésorerie :                                                                                       |                |                |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles                                                     | 580            | 503            |
| Charges financières nettes (note 7)                                                                                 | 307            | 221            |
| Dépréciation                                                                                                        | –              | 27             |
| Variations de la juste valeur de dérivés sur marchandises et crédits de pollution détenus à des fins de transaction | 342            | (238)          |
| (Profits) pertes de change                                                                                          | (21)           | 29             |
| Charge d'impôt sur le résultat (note 8)                                                                             | 8              | 198            |
| Bénéfice provenant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 30)           | (77)           | (76)           |
| Attributs liés à la participation avec partage fiscal (note 5)                                                      | (76)           | (76)           |
| Profit sur la vente (note 30)                                                                                       | –              | (309)          |
| Autres                                                                                                              | 34             | 44             |
| Variation de la juste valeur des instruments dérivés, règlements en trésorerie                                      | (8)            | 13             |
| Distributions reçues de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 30)          | 66             | 120            |
| Intérêts payés                                                                                                      | (304)          | (163)          |
| Impôts payés                                                                                                        | (20)           | (38)           |
| Autres                                                                                                              | (21)           | 15             |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 24)                               | (7)            | 173            |
| <b>Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>                                              | <b>962</b>     | <b>1 144</b>   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :</b>                                                     |                |                |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et d'autres actifs, montant net <sup>1</sup>                              | (864)          | (1 070)        |
| Acquisition d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 4)                                        | (2 971)        | (908)          |
| Acquisition d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence                            | –              | (316)          |
| Subvention publique reçue (note 14)                                                                                 | 60             | 50             |
| Vente (note 30)                                                                                                     | –              | 333            |
| Autres                                                                                                              | 14             | (5)            |
| <b>Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>                                            | <b>(3 761)</b> | <b>(1 916)</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement :</b>                                                       |                |                |
| Produit net de l'émission de titres de prêt et d'emprunt <sup>2</sup> (note 19)                                     | 2 488          | 1 041          |
| Remboursement de prêts et d'emprunts                                                                                | (650)          | (781)          |
| Intérêts inscrits à l'actif et payés (note 7)                                                                       | (40)           | (56)           |
| Émission d'actions <sup>3</sup> (note 23)                                                                           | 649            | 459            |
| Dividendes versés (note 23)                                                                                         | (338)          | (280)          |
| Rachat d'actions privilégiées (note 23)                                                                             | –              | (150)          |
| Impôt sur le résultat payé sur les dividendes sur actions privilégiées                                              | (11)           | (13)           |
| Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle                                                         | (2)            | (3)            |
| Autres                                                                                                              | (19)           | (15)           |
| <b>Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b>                                              | <b>2 077</b>   | <b>202</b>     |
| (Perte) profit de change sur la trésorerie libellée en monnaie étrangère                                            | (24)           | 17             |
| Trésorerie décomptabilisée sur la perte de contrôle d'une filiale (note 30)                                         | –              | (5)            |
| <b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>                                           | <b>(746)</b>   | <b>(558)</b>   |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>                                          | <b>865</b>     | <b>1 423</b>   |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>                                           | <b>119 \$</b>  | <b>865 \$</b>  |

1 Reflète l'augmentation des entrées totales de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'investissement et d'autres actifs et passifs non courants de 168 \$ (diminution de 124 \$ pour 2024).

2 Compte tenu de frais d'émission de titres d'emprunt différés de 19 \$ (9 \$ en 2024).

3 Compte tenu de frais d'émission d'actions de 28 \$ et d'options sur actions exercées de 10 \$ (27 \$ et 26 \$, respectivement, en 2024).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

## 1. Entité présentant l'information financière

Capital Power Corporation (la « société » ou « Capital Power ») aménage, acquiert, possède et exploite des centrales de production à grande échelle d'électricité flexible (actifs alimentés au gaz naturel et activités de stockage d'énergie) et à partir de sources d'énergie renouvelable, et gère les portefeuilles d'électricité et de gaz naturel connexes en exerçant des activités de négociation et de commercialisation.

Le siège social de la société est sis à l'adresse suivante : 10423 101 Street, Edmonton (Alberta), Canada, T5H 0E9. Les actions ordinaires de la société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CPX ».

## 2. Méthodes comptables significatives

### a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été établis par la direction selon les Normes internationales d'information financière (les « Normes IFRS de comptabilité »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments dérivés, des crédits de pollution détenus à des fins de transaction, des actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie de la société, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée et autorisée par le conseil d'administration le 3 mars 2026.

### b) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Capital Power et de ses filiales. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la société obtient le contrôle d'une filiale, jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin.

La société détient des participations distinctes de 100 % dans Capital Power L.P. (« CPLP »), Capital Power L.P. Holdings Inc., et Capital Power (US Holdings) Inc., qui sont toutes contrôlées par Capital Power et sont donc traitées comme des filiales de la société.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales sont présentées séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle correspond à la valeur de ces participations au moment de leur comptabilisation initiale majorée de la part des participations ne donnant pas le contrôle des variations ultérieures des capitaux propres.

Lorsque la société perd le contrôle d'une filiale, elle décomptabilise les actifs et les passifs de la filiale, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle connexe et les autres composantes des capitaux propres. Tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé dans le résultat net. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est évaluée à la juste valeur à la date de la perte du contrôle.

Tous les soldes et toutes les transactions intersociétés d'importance ont été éliminés au moment de la consolidation.

### c) Modifications comptables

#### Modification comptables futures

##### ► Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En décembre 2024, l'IASB a publié des modifications ciblées de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »). Les modifications ciblées visent à aider les sociétés à fournir des informations plus utiles sur l'incidence financière des contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles, qui sont souvent structurés sous forme de contrats d'achat d'électricité (« CAE ») ou de contrats d'achat d'électricité virtuels (« CAEV »). Les modifications comprennent la clarification de l'application des dispositions relatives à l'exemption « pour utilisation par l'entité », l'autorisation de l'application de la comptabilité de couverture si ces contrats sont utilisés à titre d'instruments de couverture et l'ajout d'obligations d'information. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'application anticipée est permise.

##### ► Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications ciblées de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 qui apportent des éclaircissements sur la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et passifs financiers, et qui instaurent une exception pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique, lorsque certains critères sont remplis. Les modifications apportent également des éclaircissements au sujet de l'application du critère des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (« critère RPVI ») et ajoutent de nouvelles obligations d'information pour les instruments financiers dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 2. Méthodes comptables significatives, suite

#### c) Modifications comptables, suite

##### ► IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui prévoit d'importantes nouvelles dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers, visant notamment l'état du résultat net et les informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. L'application anticipée est permise.

La direction évalue actuellement l'incidence des modifications et de l'IFRS 18 sur les états financiers consolidés de la société.

#### d) Regroupements d'entreprises et goodwill

##### *Regroupements d'entreprises*

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie liée à une acquisition est évaluée à la juste valeur des actifs donnés, des titres de capitaux propres émis et des passifs engagés ou repris à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Le goodwill correspond à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction et les autres coûts d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres, que la société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La société choisit d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des actifs nets identifiables comptabilisés.

#### e) Participations dans des partenariats

##### *Participations dans des entreprises communes*

Capital Power et d'autres parties (les « coparticipants ») possèdent des intérêts à l'égard desquels un accord contractuel établit les droits des coparticipants sur les actifs et les obligations au titre des passifs. De tels accords sont considérés comme des entreprises communes.

Dans de telles situations, Capital Power comptabilise sa quote-part des actifs et des passifs de l'entreprise commune en fonction de ses droits et obligations, ainsi que sa quote-part des produits tirés de la production de l'entreprise commune et sa quote-part des charges engagées. Les méthodes comptables utilisées pour ces entreprises communes cadrent avec les méthodes comptables de la société.

##### *Participation dans des coentreprises*

Lorsque la société détient, avec une partie externe, un contrôle conjoint dans un partenariat qui est régi par un accord contractuel prévoyant que chacun des coentrepreneurs possède effectivement des droits sur les actifs visés par l'arrangement, cet arrangement est considéré comme une coentreprise.

Les participations de la société dans des coentreprises sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence et ont été initialement comptabilisées au coût. La valeur comptable de chaque participation est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part revenant à la société du résultat global total de la coentreprise, après la date de l'acquisition. Les distributions reçues des coentreprises sont portées en diminution de la valeur comptable des participations. Les méthodes comptables utilisées par les coentreprises cadrent avec les méthodes comptables de la société.

#### f) Écarts de conversion

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de la société ou de la filiale concernée, au cours de change en vigueur aux dates de transaction. Chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits, les autres produits et les charges sont convertis aux cours moyens mensuels. L'écart de change qui en résulte est porté au résultat net.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des établissements situés aux États-Unis dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle de la société, sont convertis en dollars canadiens aux cours de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et autres produits ainsi que les charges sont convertis aux cours moyens mensuels. L'écart de conversion qui en résulte est différé et pris en compte dans le cumul des autres éléments du résultat global à titre de profits et pertes latents sur l'investissement net dans des établissements à l'étranger.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 2. Méthodes comptables significatives, suite

#### g) Subventions publiques

Les subventions publiques de la société comprennent ce qui suit :

- ▶ le dédommagement du gouvernement de l'Alberta (la « Province ») jusqu'en 2030 pour éliminer graduellement les émissions provenant des centrales électriques alimentées au charbon (voir la note 14);
- ▶ l'aide publique relativement à certains avantages fiscaux aux États-Unis reçus en vertu de structures de participation avec partage fiscal avec des investisseurs participants;
- ▶ la contribution et les crédits gouvernementaux pour les projets admissibles [y compris les crédits d'impôt à l'investissement (« CII ») dans les technologies propres pour la phase 2 de la centrale éolienne Halkirk et le projet de système de stockage d'énergie dans des accumulateurs d'énergie en Ontario [voir la note 14]].

La société inscrit les subventions publiques selon l'approche par le résultat et les comptabilise initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces subventions sont comptabilisées à titre de créances (sauf pour ce qui est prévu ci-dessous) et de produits différés lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la société se conformera aux conditions qui se rattachent à chacune des subventions. Les subventions publiques à recevoir donnent lieu à des produits d'intérêts, à même les charges financières nettes, jusqu'à ce que le paiement final soit reçu. Les produits différés connexes sont comptabilisés dans les autres produits, selon le mode linéaire, sur la durée de vie amortissable des actifs respectifs ou sur la période au cours de laquelle les charges sont engagées, au cas par cas.

En ce qui a trait à l'aide publique relativement à certains avantages fiscaux aux États-Unis reçus en vertu de structures de participation avec partage fiscal, les avantages fiscaux reçus sont comptabilisés dans les prêts et emprunts.

#### h) Comptabilisation des produits

Les principaux types de produits comprennent les produits tirés de l'énergie et les produits tirés des crédits de pollution. Lorsqu'un même contrat conclu avec un client contient plusieurs promesses, la direction évalue si ces promesses constituent des obligations de prestation distinctes ou s'il s'agit d'une série de biens distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au client au même rythme. Cette détermination des obligations de prestation influe sur la façon dont le prix de transaction est comptabilisé, soit progressivement, soit à un moment précis. Les produits exclus du champ d'application de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, sont présentés comme des produits tirés d'autres sources et sont composés des contrats comptabilisés aux termes de l'IFRS 16, *Contrats de location* [note 2 i)], et de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

#### Contrats conclus avec des clients

| Type de produits                               | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Produits tirés de l'énergie</b>             | Les contrats d'approvisionnement en électricité comprennent généralement une seule obligation de prestation qui est remplie progressivement. Les produits tirés de la vente d'électricité sont comptabilisés selon la mesure de simplification du droit de facturer, ce qui a lieu le plus souvent au moment de la livraison du produit ou de la date à laquelle il devient disponible aux termes des contrats respectifs. Dans les cas où la mesure de simplification du droit de facturer ne peut être appliquée, les produits tirés de l'énergie sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie et évalués selon la méthode fondée sur les extrants, qui est fondée sur l'énergie générée ou sur la disponibilité, selon la nature des contrats conclus avec les clients. |
| <b>Produits tirés des crédits de pollution</b> | Les certificats d'énergie renouvelable (« CER ») générés par certaines centrales de la société sont vendus aux clients respectifs aux termes des conventions à prix fixe. Les produits tirés de CER sont comptabilisés une fois que les obligations de prestation ont été remplies au prix de transaction spécifié. Ces conditions peuvent être remplies lorsque le contrôle matériel des CER est transféré au client ou qu'il est pris en compte au moment de la production et de la livraison de l'électricité aux termes d'une entente visant la vente regroupée d'électricité et de CER.                                                                                                                                                                                                    |

#### Instruments dérivés

Les produits comprennent aussi les profits et pertes réalisés et latents découlant des dérivés utilisés dans la gestion des risques liés aux activités de production de la société, notamment le risque lié aux fluctuations des prix des marchandises, ainsi que les profits et pertes réalisés et latents découlant des activités de négociation que la société effectue pour son propre compte. Les profits et pertes réalisés sont comptabilisés lorsque le règlement des positions boursières a lieu, tandis que les profits et pertes latents sont comptabilisés à titre de produits en fonction des variations de la juste valeur des instruments financiers connexes chaque date de clôture [voir la note 2 k)].

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 2. Méthodes comptables significatives, suite

#### h) Comptabilisation des produits, suite

##### *Produits différés*

Les subventions publiques décrites à la note 2 g) sont comptabilisées au titre des produits différés. La désactualisation des produits différés est comptabilisée dans les charges financières nettes aux états consolidés du résultat net.

Les contributions monétaires de parties externes ayant servi à fournir à la société un accès continu à des produits ou à des services sont évaluées à la juste valeur de la trésorerie reçue et comptabilisées initialement à titre de produits différés. Des produits sont comptabilisés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie de l'actif amortissable connexe ou lorsque le service est rendu ou, si un service continu est fourni dans le cadre d'un contrat, sur le moindre de la durée du contrat et de la durée de vie de l'actif.

#### i) Contrats de location ou accords assortis d'un contrat de location

À la date de passation d'un contrat, la société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Cette appréciation sert à déterminer si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

##### *Bailleur*

À la date de passation d'un contrat de location, la société détermine si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si tel est le cas, le contrat de location est classé en tant que contrat de location financement; dans le cas contraire, il est classé en tant que contrat de location simple et les produits sont comptabilisés selon le mode linéaire en tant que produits tirés de l'énergie.

##### *Preneur*

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, en fonction du montant initial de l'obligation locative ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus tous les coûts directs initiaux engagés, déduction faite des avantages incitatifs reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire de la date de début jusqu'au terme de la durée du contrat de location, à moins que le contrat de location ait pour effet, au terme de sa durée, de transférer à la société la propriété du bien sous-jacent ou que le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prenne en compte l'exercice futur d'une option d'achat par la société. Dans ce cas, l'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. Les paiements de loyers sont portés en diminution de l'obligation locative et de la charge d'intérêts. Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La société agit à titre de preneur dans le cadre de divers contrats de location de bureaux, de matériel et de terrains.

#### j) Instruments financiers non dérivés

##### *Classement*

La société classe ses instruments financiers non dérivés dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti.

La société décide du classement des actifs et passifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale. Le classement des actifs et des passifs financiers est déterminé en fonction du modèle d'affaires selon lequel les actifs et les passifs sont gérés ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie.

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou s'ils sont désignés comme tels au moment de leur comptabilisation initiale.

##### *Évaluation*

*Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Au moment de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers et les passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées en résultat net. Les justes valeurs sont déterminées de la manière décrite à la note 3. Les profits ou les pertes réalisés à la décomptabilisation des placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat net.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024  
(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

## 2. Méthodes comptables significatives, suite

### j) Instruments financiers non dérivés, suite

#### *Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti*

Les actifs financiers de la société évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les clients et autres débiteurs et les subventions publiques à recevoir.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction qui peuvent leur être directement attribués. Après la comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur, comme il est expliqué à la note 2 n). La méthode du taux d'intérêt effectif consiste à calculer le coût amorti de l'actif financier ou du passif financier et à répartir le produit ou la charge d'intérêts sur la durée de l'actif ou du passif en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers de la société évalués au coût amorti comprennent les prêts et emprunts ainsi que les fournisseurs et autres créiteurs de la société et sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie à l'accord contractuel.

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables, comme les escomptes, les primes et les frais d'émission relatifs aux débentures. Par la suite, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles sont échues.

Les actifs et passifs financiers sont présentés selon leur montant net lorsque la société a un droit juridiquement exécutoire de procéder à la compensation des montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler selon le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La société est partie à des structures de participation avec partage fiscal avec des investisseurs qui ont financé la construction de certains projets liés à l'énergie renouvelable. Ces structures de participation avec partage fiscal sont utilisées aux États-Unis afin que les investisseurs puissent se prévaloir des avantages fiscaux tels que les crédits d'impôt à l'investissement, les subventions en trésorerie, les crédits d'impôt à la production et l'amortissement fiscal accéléré. En contrepartie des participations achetées dans de tels projets, les investisseurs obtiennent une part importante des bénéfices, avantages fiscaux et entrées de trésorerie des projets financés par des structures de participation avec partage fiscal jusqu'à ce que les projets leur aient rapporté un taux de rendement cible. Immédiatement après, les structures sont « inversées », de sorte que la société obtient la majeure partie des bénéfices, avantages fiscaux et entrées de trésorerie des projets financés par des structures de participation avec partage fiscal. Les dates d'« inversion » dépendent du rendement des projets connexes. Conformément aux clauses des accords contractuels, les montants versés par les investisseurs en contrepartie de leur participation sont classés dans les prêts et emprunts aux états consolidés de la situation financière jusqu'aux dates d'inversion des projets connexes. Après les dates d'inversion des projets, les placements en titres de capitaux propres des investisseurs seront comptabilisés comme des participations ne donnant pas le contrôle. La société conserve en tout temps le contrôle des projets financés par des structures de participation avec partage fiscal, soit avant et après l'inversion des projets.

Les prêts et emprunts associés aux structures de participation avec partage fiscal sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et ils sont réglés au fil du temps au moyen des composantes suivantes :

| Composante                                                                                                  | Description                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Crédits d'impôt à la production                                                                             | Crédits d'impôt à la production répartis entre les investisseurs participant au projet de partage fiscal relativement à l'électricité produite par les centrales d'énergie renouvelable au cours de la période et compris dans les autres produits, à mesure qu'ils sont gagnés. |
| Bénéfice imposable (perte fiscale), incluant les attributs fiscaux tels que l'amortissement fiscal accéléré | Bénéfice imposable (perte fiscale) et autres attributs fiscaux répartis entre les investisseurs participant au projet de partage fiscal et compris dans les autres produits, à mesure qu'ils sont gagnés.                                                                        |
| Distributions en trésorerie                                                                                 | Trésorerie répartie entre les investisseurs participant au projet de partage fiscal.                                                                                                                                                                                             |



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 2. Méthodes comptables significatives, suite

#### k) Instruments dérivés et activités de couverture

##### *Classement et évaluation*

Toutes les variations de la juste valeur des dérivés sont portées au résultat net, sauf si les exigences de la comptabilité de couverture sont respectées et que le dérivé est désigné comme couverture, auquel cas ces dérivés sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés sur les instruments financiers dérivés visant des produits énergétiques classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les produits ou dans les achats de produits énergétiques et combustible. Les profits et les pertes réalisés sur les dérivés sur taux d'intérêt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les charges financières nettes dans les périodes au cours desquelles la fluctuation des flux de trésorerie des éléments couverts se répercute sur le résultat net. Les profits et les pertes réalisés sur les dérivés de change classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les profits et les pertes de change, ou, lorsque l'opération couverte donne lieu à la comptabilisation d'un actif net, ces profits ou pertes réalisés seront inclus dans la valeur comptable initiale de cet actif net. Les justes valeurs sont déterminées de la manière décrite à la note 3.

Lorsque les critères de la comptabilité de couverture ne sont pas réunis, les profits et pertes latents et réalisés sur les instruments financiers dérivés visant des produits énergétiques sont comptabilisés dans les produits ou dans les achats de produits énergétiques et combustible, selon le cas, les profits et pertes latents et réalisés sur les dérivés sur taux d'intérêt sont comptabilisés dans les charges financières nettes, et les profits et pertes sur les dérivés financiers de change sont comptabilisés dans les profits et pertes de change.

Tous les instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés, sont inscrits à la juste valeur à l'état de la situation financière en tant qu'actifs ou passifs financiers dérivés, sauf les dérivés incorporés qui sont clairement et étroitement liés à leur contrat hôte, auquel cas l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur.

Un contrat d'achat ou de vente d'un élément non financier n'est pas traité comme un dérivé non financier si le contrat a été conclu ou continue d'être détenu en vue de la réception ou de la livraison d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la société en matière d'achat, de vente ou de consommation intermédiaire. La société comptabilise séparément les dérivés incorporés à des instruments hybrides émis ou acquis.

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les fluctuations des prix des marchandises, des taux d'intérêt et des cours de change. La juste valeur est calculée à partir du cours en bourse ou hors bourse par référence directe, selon le cas, au cours acheteur ou au cours vendeur sur un marché actif, le cas échéant. S'il y a illiquidité ou inactivité des marchés, la société a recours aux techniques d'évaluation et de modélisation des prix utilisées généralement par les acteurs du marché afin d'estimer la juste valeur. La juste valeur déterminée au moyen des modèles d'évaluation exige le recours à des hypothèses concernant les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs. Les montants de la juste valeur reflètent les meilleures estimations de la direction, lesquelles tiennent compte de données du marché externes facilement observables, notamment les prix proposés par les courtiers, les prix à terme, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les cours de change, les taux d'actualisation de la valeur temporelle et la volatilité, lorsque ces données sont disponibles. Il se peut que les hypothèses ayant servi à établir les montants de la juste valeur diffèrent des résultats futurs et les variations observées pourraient avoir une incidence importante.

##### *Comptabilité de couverture*

La société peut appliquer la comptabilité de couverture lorsqu'il existe une corrélation étroite entre le risque lié à l'élément désigné comme étant couvert (« l'élément couvert ») et l'instrument dérivé désigné comme couverture (« l'instrument de couverture »). La société consigne toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts dès la création de la couverture, y compris les objectifs de gestion du risque qui s'y rapportent et l'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est inscrite dans les autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les produits, les achats de produits énergétiques et le carburant, les charges financières nettes ou les profits et pertes de change, selon le cas. Les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global à titre de profits et pertes sur couvertures de flux de trésorerie sont reclassés en résultat net pour la période ou les périodes au cours desquelles l'élément couvert se concrétise et est comptabilisé dans le résultat net lorsqu'il devient probable que l'élément couvert ne se concrétisera pas.

Une relation de couverture prend fin si elle ne répond plus à l'objectif en matière de gestion des risques et aux critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture. Si une relation de couverture de flux de trésorerie prend fin ou cesse d'être efficace, les profits cumulatifs antérieurs et les pertes cumulatives antérieures sont différés dans le cumul des autres éléments du résultat global à titre de profits ou pertes sur couvertures de flux de trésorerie; ils sont inscrits en résultat net à la même période que l'élément couvert et les variations ultérieures de la juste valeur de l'instrument dérivé sont reflétées dans le résultat net. Si l'élément couvert ou de couverture arrive à échéance, expire, est vendu, annulé ou résilié, et que l'élément de couverture n'est pas remplacé, les profits ou pertes associés à l'élément de couverture qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont inscrits en résultat net, dans la même période que les profits ou pertes correspondants sur l'élément couvert.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 2. Méthodes comptables significatives, suite

#### k) Instruments dérivés et activités de couverture, suite`

##### *Comptabilité de couverture, suite*

Lorsqu'il n'est plus probable qu'une transaction prévue se produise près de la période déterminée à l'origine et que la couverture de flux de trésorerie qui lui est associée a cessé d'exister, les profits ou pertes résiduels associés à l'élément de couverture qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le résultat net de la période.

#### l) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

##### *Inscription à l'actif*

Les coûts visés comprennent le coût des services prévus par contrat, le coût des matières premières, les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés, les coûts de la main-d'œuvre directe, les frais généraux directement attribuables, les coûts d'aménagement de certaines immobilisations corporelles et les coûts de mise hors service d'immobilisations. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est inscrit à l'actif s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la société, et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien et de maintenance courants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

##### *Amortissement*

L'amortissement est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque principale composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation de l'actif. Les principales composantes des immobilisations corporelles sont amorties séparément sur leur durée d'utilité respective variant de 1 an à 50 ans pour nos centrales électriques et notre équipement. Les terrains et les travaux de construction en cours ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement sont réexaminés annuellement et des ajustements sont effectués de manière prospective, au besoin.

Les profits et les pertes liés à la sortie ou à la mise hors service d'immobilisations corporelles correspondent à la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable à la date de la sortie. Les profits et les pertes liés à la sortie sont comptabilisés sous leur propre poste aux états consolidés du résultat net alors que les pertes résultant de la mise hors service sont comptabilisées au poste « Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ».

#### m) Immobilisations incorporelles

##### *Inscription à l'actif*

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur leur durée d'utilité, comme il est expliqué ci-dessous. Les coûts liés aux logiciels infonuagiques de tiers sont comptabilisés en charges sur la durée de l'entente lorsque la société détermine qu'elle n'a pas obtenu le contrôle du logiciel infonuagique. Se reporter à la note 16 pour une analyse plus détaillée des immobilisations incorporelles.

##### *Amortissement*

L'amortissement est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire, de manière à radier le coût diminué de la valeur résiduelle estimée sur la durée résiduelle estimée de l'entente ou en fonction de la durée de vie de la centrale électrique à laquelle l'immobilisation incorporelle se rattache. Les travaux en cours relatifs aux logiciels ne sont pas amortis, les logiciels n'étant pas en service. Les baux fonciers sont amortis lorsque les actifs d'énergie éolienne connexes sont construits et mis en service, sur la durée de vie estimée des centrales de production d'énergie éolienne visées ou sur la durée du bail, si cette dernière période est plus courte. Les crédits de pollution achetés et détenus à des fins de conformité de la société ne sont pas amortis; ils sont comptabilisés en charges lorsque les avantages connexes sont réalisés. Ces crédits de pollution ont une durée d'utilité déterminée, telle qu'elle est prescrite par leur génération respective, et tout crédit de pollution non utilisé à la fin de leur durée d'utilité est comptabilisé en charges à ce moment-là.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 2. Méthodes comptables significatives, suite

#### m) Immobilisations incorporelles, suite

##### *Amortissement, suite*

Les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| Droits contractuels | 16 à 30 ans |
| Logiciels           | 5 à 35 ans  |

Les durées d'utilité estimées, les modes d'amortissement et les valeurs résiduelles sont réexaminés annuellement et des ajustements sont effectués de manière prospective, au besoin.

Les profits et les pertes liés à la sortie d'immobilisations incorporelles correspondent à la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif, et ils sont comptabilisés en résultat net à titre de profits ou de pertes sur les sorties.

#### n) Dépréciation d'actifs

##### *Actifs non financiers*

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), soit le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue permet de générer des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

La société réévalue la recouvrabilité des actifs non financiers amortissables (actifs au titre de droits d'utilisation, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles à durée déterminée) lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent ou font que la valeur comptable de ces actifs dépasse leur valeur recouvrable. La société examine annuellement la recouvrabilité du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

La valeur recouvrable de l'actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de vente ou à sa valeur d'utilité, si ce montant est plus élevé. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés à un taux après impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées. La juste valeur diminuée des coûts de vente est déterminée selon la valeur de marché estimée, en se servant des transactions sur le marché réel, le cas échéant. En l'absence de transactions sur le marché réel, un modèle d'évaluation est utilisé.

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net dans la période au cours de laquelle la société détermine que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord affectées en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT, puis réparties au prorata entre les autres actifs des UGT. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne font pas l'objet de reprises.

##### *Actifs financiers*

La société applique un modèle de dépréciation fondé sur « les pertes de crédit attendues » à tous les actifs financiers.

La société a appliqué la méthode simplifiée pour traiter les pertes de crédit attendues prescrite par l'IFRS 9, qui permet l'utilisation d'une provision à l'égard de la perte attendue pour la durée de vie pour tous les clients et autres débiteurs.

En ce qui a trait à tous les autres actifs financiers, les provisions attendues sont comptabilisées en tant que pertes de crédit attendues sur 12 mois, sauf si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière significative, auquel cas l'évaluation de la durée de vie des pertes de crédit attendues s'applique. La société n'a repéré aucun instrument financier pour lequel le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale ni d'actifs financiers qui ont subi une perte de valeur au 31 décembre 2025. Les procédures de gestion du risque de crédit, y compris les pratiques d'atténuation des risques, sont décrites à la note 28.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 2. Méthodes comptables significatives, suite

#### o) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf lorsqu'ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

##### *Impôt exigible*

L'impôt exigible comprend l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer ou à recevoir relativement à des années antérieures. Le montant de l'impôt exigible à payer ou à recevoir reflète la meilleure estimation du montant d'impôt qui devrait être payé ou récupéré, compte tenu des provisions pour positions fiscales incertaines, le cas échéant. Il est mesuré d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. La société tient compte d'un avantage fiscal attribuable à une position fiscale incertaine que s'il est plus probable qu'improbable que le montant définitif du traitement fiscal de la position entraînera la réalisation de cet avantage; toutefois, cela ne veut pas dire que les autorités fiscales ne remettront pas en cause ces positions. L'impôt exigible comprend également l'impôt découlant des dividendes.

##### *Impôt différé*

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants respectifs utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé n'est pas comptabilisé dans les cas suivants :

- ▶ les différences temporaires à la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable et ne donne pas lieu à des différences temporaires déductibles et imposables d'un montant égal;
- ▶ les différences temporaires qui se rapportent à des participations dans des filiales, des sociétés associées ou des partenariats, dans la mesure où la société est en mesure de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se renverseront et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible;
- ▶ les différences temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt inutilisés et des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur à l'égard duquel ces éléments pourront être imputés. Le bénéfice imposable futur est fondé sur les prévisions des flux de trésorerie à long terme de la société, lesquelles comprennent les estimations décrites à la note 3, et sur le renversement des différences temporaires pertinentes. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable; ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable futur s'améliore. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués chaque date de clôture et ils sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que la société disposera d'un bénéfice imposable futur à l'égard duquel ces éléments pourront être imputés.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'évaluation de l'impôt différé rend compte des incidences fiscales de la manière dont la société prévoit, à la date de clôture, recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les actifs et passifs d'impôt exigible et différé sont compensés uniquement si certains critères sont satisfaits.

#### p) Stocks

Les pièces, les autres consommables et le combustible, utilisés principalement par la société aux fins de la production de biens et de la prestation de services, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend le prix d'achat, les frais de transport et les autres coûts qu'il a fallu engager pour que les stocks atteignent leur emplacement et leur état actuels. Le coût des stocks qui sont assemblés comprend les frais de la main-d'œuvre directe, le coût des matières et les frais généraux qui sont directement attribuables. Les coûts des stocks qui sont fongibles sont établis en fonction du coût moyen. Dans le cas des stocks qui ne sont pas fongibles, leur coût est attribué selon leur coût individuel.

Les crédits de pollution détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur, estimée au moyen des prix cotés sur le marché disponibles à la date d'évaluation. Toute dépréciation antérieure des stocks pour les ramener de leur valeur au coût à leur valeur nette de réalisation peut faire l'objet d'une reprise en totalité ou en partie si la situation économique le justifie.

#### q) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme de bonne qualité et très liquides, dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, et ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 2. Méthodes comptables significatives, suite

#### r) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. L'obligation est actualisée à un taux qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées. La variation du taux d'actualisation attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée dans les charges financières nettes sur la durée estimée jusqu'au règlement de l'obligation. Les provisions sont révisées et ajustées, au besoin, de manière à refléter la meilleure estimation chaque date de clôture.

La société comptabilise une provision liée au démantèlement dans la période au cours de laquelle une obligation juridique ou implicite prend naissance. Le coût de démantèlement correspondant est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle connexe et amorti sur la durée d'utilité estimée de l'actif. La désactualisation des provisions relatives au démantèlement est comptabilisée à titre de charges financières nettes sur la durée d'utilité estimée des actifs.

#### s) Paiements fondés sur des actions

La société établit la juste valeur des options sur actions, qui sont classées à titre d'attributions réglées en instruments de capitaux propres, en appliquant un modèle binomial d'évaluation des options à la date d'attribution. Les données d'évaluation comprennent le cours des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue, la durée attendue de l'instrument (fondée sur l'expérience passée et le comportement général des détenteurs des options), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État).

La société a incorporé dans le calcul de la rémunération fondée sur des actions de chaque période un taux de renonciation estimé à l'égard des options sur actions dont les droits ne seront pas acquis.

La société offre également des régimes de rémunération fondée sur des actions à certains membres du personnel situés aux échelons plus élevés de la hiérarchie aux termes du régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») et du régime d'unités d'actions de négociation restreinte (« UAR »). La rémunération fondée sur des actions à l'intention des administrateurs prend la forme d'un régime d'unités d'actions différées (« UAD »). Les justes valeurs des montants à payer à des membres du personnel et à des administrateurs aux termes du régime UAP, du régime UAR et du régime UAD à l'intention des administrateurs, montants qui sont réglés en trésorerie, sont comptabilisées à titre de charges, avec augmentations correspondantes des passifs, durant la période au cours de laquelle les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels aux paiements. En ce qui concerne le régime UAP et le régime UAR, les justes valeurs à la date d'attribution sont déterminées au moyen d'une évaluation binomiale en treillis, fondée sur le prix moyen pondéré sur cinq jours des actions de la société immédiatement avant l'attribution, ajustée pour tenir compte des renoncations estimées et actualisée à l'aide du taux d'intérêt sans risque. Quant au régime UAD, les justes valeurs à la date d'attribution sont déterminées au moyen du prix moyen pondéré sur cinq jours des actions de la société immédiatement avant l'attribution. Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture et à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans le bénéfice (la perte).

#### t) Résultat par action

Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires, diminué des dividendes sur les actions privilégiées déclarés après impôt, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé à l'aide de la méthode du rachat d'actions, selon laquelle le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires, diminué des dividendes sur les actions privilégiées déclarés après impôt, rajusté pour tenir compte de l'effet des titres dilutifs, est divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période et de toutes les actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation si toutes les actions ordinaires dilutives pouvant être émises l'avaient été.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 3. Recours au jugement et utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés de la société en conformité avec les IFRS exige que la direction fasse des estimations, ait recours à son jugement et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges inscrits dans les états financiers consolidés et sur les informations fournies à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date de clôture. La société examine régulièrement ses estimations et ses hypothèses, elle a recours à l'information la plus récente à sa disposition et elle exerce un jugement éclairé dans l'établissement de ses estimations et la formulation de ses hypothèses.

#### Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

Les principaux jugements employés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés de la société ont trait aux éléments suivants :

##### *Actifs non financiers*

La détermination des UGT repose sur le jugement de la direction et tient compte de la proximité géographique, des risques similaires auxquels les UGT sont exposées et des efforts communs de gestion des risques. La détection des événements ou des changements de circonstances qui peuvent indiquer ou faire en sorte que la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur recouvrable fait appel au jugement dans l'évaluation des événements ou circonstances qui pourraient avoir un tel effet.

##### *Déterminer si un accord contient un contrat de location*

La société a eu recours au jugement pour déterminer si certains accords contiennent un contrat de location, ce qui implique d'apprécier si un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie pour chaque accord évalué.

Comme il est indiqué à la note 2 i), la société a eu recours au jugement pour déterminer si le contrôle des actifs de production visés par une CAE est transféré à l'acheteur qui est partie à la CAE, ainsi que pour déterminer si un contrat de location existe. Le détail des CAE est présenté à la note 15.

##### *Classement des partenariats structurés sous forme de véhicule distinct*

La société a eu recours au jugement pour déterminer le classement des partenariats structurés sous forme de véhicule distinct, comme l'explique la note 30.

##### *Appréciation du contrôle*

L'appréciation du contrôle sur les participations de la société dans des filiales partiellement détenues est fondée sur une analyse des faits et des circonstances, y compris les principales modalités des ententes pertinentes, et nécessite que la direction porte un jugement important.

#### Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Les principales sources d'incertitude relative aux estimations dans la préparation des états financiers consolidés de la société sont les suivantes :

##### *Évaluation des justes valeurs*

Un certain nombre de normes comptables et d'informations à fournir de la société demandent l'évaluation des justes valeurs, à la fois pour les actifs et les passifs financiers et non financiers. La juste valeur représente l'estimation que fait la société du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les évaluations de la juste valeur comptabilisées aux états consolidés de la situation financière, ainsi que celles incluses dans les informations fournies par voie de notes, sont classées par niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs qui se fonde sur la nature des données d'évaluation. La préséance est accordée aux évaluations de la juste valeur qui sont établies à l'aide de données observables plutôt que non observables.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 3. Recours au jugement et utilisation d'estimations, suite

#### Principales sources d'incertitude relative aux estimations, suite

##### *Évaluation des justes valeurs, suite*

L'établissement de la juste valeur requiert du jugement et se fonde sur des informations du marché lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les niveaux suivants ont été établis pour chacune des données :

- ▶ Niveau 1 : la juste valeur se fonde sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques. Les actifs et passifs classés dans le niveau 1 se composent des placements à court terme très liquides et des marchandises négociées sur des marchés actifs comme la New York Mercantile Exchange, où la société peut obtenir les prix cotés pour des marchandises identiques.
- ▶ Niveau 2 : la juste valeur se fonde sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement à la date de clôture. Le niveau 2 comprend les actifs ou les passifs qui sont évalués à l'aide de techniques couramment utilisées comme le modèle de l'actualisation des flux de trésorerie ou le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les modèles d'évaluation utilisent des données comme les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires, les prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, mais observables, ainsi que d'autres données observables qui sont tirées principalement de données pouvant être observées ou corroborées sur le marché pour pratiquement toute la durée de l'instrument.
- ▶ Niveau 3 : la juste valeur se fonde sur des données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur de l'instrument. Le niveau 3 comprend les actifs ou les passifs qui sont évalués à l'aide des techniques couramment utilisées décrites au niveau 2; toutefois, certaines données utilisées dans les modèles peuvent ne pas être fondées sur des données du marché observables, mais plutôt sur les meilleures estimations de la société du point de vue d'un intervenant sur le marché.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif n'est prise en compte qu'à l'un des trois niveaux, soit le niveau le plus bas de données qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur. L'appréciation par la société de l'importance d'une donnée en particulier aux fins de l'évaluation de la juste valeur fait appel au jugement, ce qui influe sur le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

Les notes suivantes présentent de plus amples renseignements sur les hypothèses importantes posées pour l'évaluation de certaines justes valeurs constituant les principales sources d'incertitude relative aux estimations.

- ▶ Note 4 – Acquisitions d'entreprises;
- ▶ Notes 13 et 27 – Instruments financiers;
- ▶ Note 17 – Immobilisations corporelles;
- ▶ Note 22 – Provisions.

#### *Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles*

L'estimation de la durée d'utilité d'un actif exige une part importante de jugement et se fonde généralement sur une estimation des caractéristiques qui jouent sur la durée de vie d'actifs similaires. En 2025 et en 2024, la direction a évalué les principales composantes des immobilisations corporelles existantes et acquises au cours des exercices respectifs (voir la note 4) et a estimé la durée d'utilité des composantes respectives conformément aux durées d'utilité que la société a estimées à l'égard des principales composantes existantes des centrales et du matériel similaires.

#### *Impôt sur le résultat*

Les activités de la société sont complexes et les interprétations, les règlements, les lois et la jurisprudence en matière d'impôt au Canada comme à l'étranger évoluent constamment. L'impôt sur le résultat est calculé d'après les estimations de la charge d'impôt exigible de la société et de sa charge d'impôt différé attribuable aux différences temporaires. Les actifs d'impôt différé sont évalués afin d'établir la probabilité qu'ils soient réalisés à partir du bénéfice imposable d'exercices à venir. Le détail des pertes fiscales que l'on s'attend à utiliser et de la base d'utilisation est présenté à la note 8.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 4. Regroupement d'entreprises

#### Acquisition de Hummel Station, LLC et de Rolling Hills Generating, LLC

Le 9 juin 2025, la société a acquis une participation de 100 % dans les entreprises suivantes :

1. Hummel Station, LLC, qui détient la centrale Hummel de 1 124 MW, une centrale alimentée au gaz naturel à cycle combiné située à Shamokin Dam, en Pennsylvanie;
2. Rolling Hills Generating, LLC, qui détient la centrale Rolling Hills de 1 023 MW, une centrale au gaz naturel à turbine à combustion située à Wilkesville, en Ohio.

L'acquisition permet à la société d'étendre ses activités au marché d'interconnexion PJM (Pennsylvanie-New Jersey-Maryland) et d'élargir son parc de centrales de production flexible aux États-Unis.

Le prix d'achat total de l'acquisition se composait d'une contrepartie en trésorerie totale de 3,0 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars américains), y compris le fonds de roulement et les autres ajustements de clôture, qui ont été finalisés au quatrième trimestre de 2025.

La répartition du prix d'achat reflète la meilleure estimation de la direction quant à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris en fonction de l'information obtenue et de l'analyse réalisée à ce jour. Les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs significatifs acquis comprennent les estimations importantes associées à l'approche du coût de remplacement net d'amortissement pour les immobilisations corporelles, qui comprend les estimations du coût de remplacement et tient compte des ajustements liés à la détérioration physique ainsi qu'à l'obsolescence fonctionnelle et économique.

La répartition du prix d'achat des actifs acquis et des passifs repris selon l'estimation de leur juste valeur s'établit comme suit :

|                                          | 9 juin 2025 |
|------------------------------------------|-------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 1 \$        |
| Clients et autres débiteurs <sup>1</sup> | 15          |
| Stocks                                   | 15          |
| Immobilisations corporelles              | 3 010       |
| Actif au titre du droit d'utilisation    | 30          |
| Autres actifs                            | 2           |
| Fournisseurs et autres créditeurs        | (12)        |
| Passifs financiers dérivés               | (7)         |
| Obligations locatives                    | (30)        |
| Provisions                               | (53)        |
| Juste valeur des actifs nets acquis      | 2 971 \$    |

<sup>1</sup> La juste valeur des clients et autres débiteurs se rapproche de leur valeur comptable.

La société a pris en charge une provision visant le remboursement d'une partie des montants reçus antérieurement par Hummel Station, LLC de la Federal Energy Regulatory Commission (« FERC ») au titre de paiements en trop liés au service de contrôle de la puissance réactive et de la tension provenant de sources de production d'électricité d'un montant estimé de 34 millions de dollars, inclus dans les provisions. Le paiement sera exigible dix-huit mois après la réception de l'acceptation définitive de la FERC. Les provisions comprennent également des provisions pour démantèlement de 19 millions de dollars.

Les produits et le bénéfice net pour la période allant de la date d'acquisition au 31 décembre 2025 se sont établis respectivement à 531 millions de dollars et à 192 millions de dollars. Si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les produits consolidés et le bénéfice net consolidé se seraient établis respectivement à 4 165 millions de dollars et à 290 millions de dollars.

La société a engagé des coûts d'acquisition de 43 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, coûts qui ont été comptabilisés aux états consolidés du résultat net de la société à titre principalement d'autres charges administratives.

#### Acquisition de New Harquahala Generating Company, LLC

Le 16 février 2024, Capital Power et une société membre du même groupe qu'un fonds géré par la division des infrastructures diversifiées de BlackRock ont acquis une participation de 50 % chacune dans New Harquahala Generating Company, LLC (« Harquahala »), par l'entremise de leur coentreprise Trident Parent Holdings LLC. Harquahala est propriétaire de la centrale électrique alimentée au gaz naturel de 1 092 mégawatts (« MW ») Harquahala, dans le comté de Maricopa, en Arizona.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 4. Regroupement d'entreprises, suite

#### Acquisition de New Harquahala Generating Company, LLC, suite

La société a déterminé que Trident Parent Holdings LLC était une coentreprise, puisque toutes les activités d'exploitation, d'investissement et de financement pertinentes de Trident Parent Holdings LLC sont partagées conjointement entre Capital Power et son coentrepreneur. Par conséquent, la participation de Capital Power dans Trident Parent Holdings LLC est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'investissement de Capital Power au titre de sa participation de 50 % dans Trident Parent Holdings LLC s'est établi à 310 millions de dollars (230 millions de dollars américains) sous la forme d'une contrepartie en trésorerie, ce qui comprend le rajustement du fonds de roulement et d'autres rajustements de clôture de 6 millions de dollars (4 millions de dollars américains). La société avait précédemment conclu des contrats de change désignés comme couvertures de flux de trésorerie se rapportant à la portion couverte de fonds libellés en dollars américains utilisée pour acquérir la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Ces couvertures ont été réglées au cours du premier trimestre de 2024 pour une perte de 6 millions de dollars, qui a été comptabilisée à même le solde des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les états de la situation financière. Capital Power est responsable de l'exploitation et de l'entretien ainsi que de la gestion des actifs, ce pour quoi elle recevra des honoraires de gestion annuels.

La quasi-totalité des actifs et des passifs sous-jacents de Harquahala sont des immobilisations corporelles représentant la juste valeur de la centrale électrique.

#### Acquisition de CXA La Paloma, LLC

Le 9 février 2024, la société a acquis une participation de 100 % dans CXA La Paloma, LLC (« La Paloma »), qui est propriétaire de la centrale électrique alimentée au gaz naturel de 1 062 MW La Paloma, dans le comté de Kern, en Californie. Le prix d'achat se composait d'une contrepartie en trésorerie totale de 910 millions de dollars (676 millions de dollars américains), ce qui comprend le rajustement du fonds de roulement et d'autres rajustements de clôture.

L'acquisition de la centrale à cycle combiné visée par des contrats aux États-Unis appuie la croissance stratégique et l'expansion de la société dans la région du Western Electricity Coordinating Council des États-Unis.

Les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs significatifs acquis comprennent les estimations importantes associées à l'approche du coût de remplacement net d'amortissement pour les immobilisations corporelles et l'approche par le résultat, la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes pour les immobilisations incorporelles. Le coût de remplacement net d'amortissement comprend les estimations du coût de remplacement et tient compte des ajustements liés à la détérioration physique ainsi qu'à l'obsolescence fonctionnelle et économique. La méthode des bénéfices excédentaires multipériodes tient compte de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets qui devraient découler des contrats d'achat d'électricité acquis, compte non tenu des flux de trésorerie liés aux actifs contributifs.

La Paloma fait l'objet d'importants contrats de suffisance des ressources jusqu'en 2029 conclus avec plusieurs services publics et entités responsables de l'approvisionnement de première qualité.

La répartition définitive du prix d'achat des actifs acquis et des passifs repris selon l'estimation de leur juste valeur s'établit comme suit :

|                                         | 9 février 2024 |
|-----------------------------------------|----------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 \$           |
| Clients et autres débiteurs             | 26             |
| Stocks                                  | 6              |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 5              |
| Immobilisations incorporelles           | 188            |
| Immobilisations corporelles             | 834            |
| Fournisseurs et autres créditeurs       | (114)          |
| Obligations locatives                   | (5)            |
| Provisions                              | (32)           |
| Juste valeur des actifs nets acquis     | 910 \$         |

Les résultats d'exploitation de l'acquisition de La Paloma sont pris en compte dans les états consolidés du résultat net et les états des variations des capitaux propres de la société depuis la date d'acquisition. Ces résultats d'exploitation et les actifs et passifs connexes à la date de l'état de la situation financière sont compris dans les états consolidés de la situation financière. Depuis la date d'acquisition, les états consolidés du résultat net tiennent compte de produits de 283 millions de dollars et d'un bénéfice net de 113 millions de dollars liés à La Paloma pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 4. Regroupement d'entreprises, suite

#### Acquisition de CXA La Paloma, LLC, suite

Si l'acquisition avait eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le total des produits et du bénéfice net de l'entité attribuable au regroupement de la société et de la centrale La Paloma se serait établi à 3 706 millions de dollars et à 412 millions de dollars, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Dans le cadre de l'acquisition de La Paloma, la société a engagé des coûts d'acquisition de 10 millions de dollars (7 millions de dollars américains) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, coûts qui ont été comptabilisés aux états consolidés du résultat net de la société à titre d'autres charges administratives.

### 5. Autres produits

| Exercices clos les 31 décembre  | 2025          | 2024         |
|---------------------------------|---------------|--------------|
| Contributions et subventions    | 11 \$         | 6 \$         |
| Crédits d'impôt à la production | 76            | 76           |
| Recouvrements d'assurance       | 12            | 13           |
| Autres                          | 6             | 4            |
| <b>Autres produits</b>          | <b>105 \$</b> | <b>99 \$</b> |

### 6. Charges

| Exercices clos les 31 décembre                                                                         | 2025         | 2024         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Charges incluses au poste « Coûts de personnel et charges au titre des avantages du personnel »</b> |              |              |
| Paielements fondés sur des actions (note 26)                                                           | 17 \$        | 41 \$        |
| Charges au titre des régimes à cotisations définies postérieurs à l'emploi                             | 9            | 8            |
| Charges au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi                             | 3            | 2            |
|                                                                                                        | <b>29 \$</b> | <b>51 \$</b> |

### 7. Charges financières nettes

| Exercices clos les 31 décembre                                       | 2025          | 2024          |
|----------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Charges d'intérêts</b>                                            |               |               |
| Intérêts sur les prêts et les emprunts                               | 332 \$        | 270 \$        |
| Intérêts inscrits à l'actif                                          | (40)          | (56)          |
| Charges d'intérêts totales                                           | <b>292</b>    | <b>214</b>    |
| <b>Autres charges financières (produits financiers)</b>              |               |               |
| Désactualisation des provisions relatives au démantèlement (note 22) | 13            | 12            |
| Intérêts sur les obligations locatives                               | 10            | 9             |
| Intérêts sur les subventions publiques à recevoir                    | (8)           | (9)           |
| Autres                                                               | –             | (5)           |
| <b>Charges financières nettes</b>                                    | <b>307 \$</b> | <b>221 \$</b> |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 8. Charge d'impôt sur le résultat

| Exercices clos les 31 décembre                                        | 2025   | 2024   |
|-----------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| <b>Impôt exigible</b>                                                 |        |        |
| (Recouvrement) charge d'impôt exigible                                | (9) \$ | 36 \$  |
| Ajustements au titre des périodes antérieures                         | (38)   | (5)    |
| Total (du recouvrement) de la charge d'impôt exigible                 | (47)   | 31     |
| <b>Impôt différé</b>                                                  |        |        |
| Naissance et renversement des différences temporaires                 | 16     | 173    |
| Comptabilisation d'avantages fiscaux non comptabilisés antérieurement | –      | (9)    |
| Ajustements au titre des périodes antérieures                         | 39     | 3      |
| Total de la charge d'impôt différé                                    | 55     | 167    |
| Charge d'impôt sur le résultat                                        | 8 \$   | 198 \$ |

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant qui serait obtenu par application des taux d'impôt fédéral et provinciaux en raison de ce qui suit :

| Exercices clos les 31 décembre                                                                                                                                                              | 2025   | 2024   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Bénéfice net avant impôt sur le résultat                                                                                                                                                    | 167 \$ | 899 \$ |
| Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi, soit 23 %                                                                                                                                   | 38     | 207    |
| Augmentation (diminution) attribuable à ce qui suit :                                                                                                                                       |        |        |
| Charges non déductibles et bénéfice non imposable                                                                                                                                           | (3)    | (5)    |
| Montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations avec partage fiscal | (19)   | (12)   |
| Variation des avantages fiscaux non comptabilisés                                                                                                                                           | –      | (9)    |
| Écart au titre du taux prévu par la loi et des autres taux                                                                                                                                  | (5)    | 20     |
| Autres                                                                                                                                                                                      | (3)    | (3)    |
| Charge d'impôt sur le résultat                                                                                                                                                              | 8 \$   | 198 \$ |

Au cours du deuxième trimestre de 2025, un montant de 36 millions de dollars des autres actifs a été reclassé dans l'impôt à recouvrer par suite d'une demande soumise à l'Agence du revenu du Canada visant une tranche des crédits d'impôt à l'investissement dans les technologies propres attendus pour l'année d'imposition 2024.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 8. Charge d'impôt sur le résultat, suite

#### Variation des soldes d'impôt différé

|                                                                              | Au<br>1 <sup>er</sup> janvier<br>2025 | Comptabilisé<br>en résultat net | Écarts de<br>conversion | Comptabilisé<br>directement<br>dans les<br>capitaux<br>propres | Montants<br>liés aux<br>acquisitions | Au<br>31 décembre<br>2025 | Actifs<br>d'impôt<br>différé | Passifs<br>d'impôt<br>différé |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Immobilisations corporelles                                                  | (977) \$                              | (849) \$                        | 136 \$                  | – \$                                                           | (5) \$                               | (1 695) \$                | – \$                         | (1 695) \$                    |
| Participations comptabilisées selon la méthode<br>de la mise en équivalence  | (51)                                  | (24)                            | 4                       | 3                                                              | –                                    | (68)                      | –                            | (68)                          |
| Immobilisations incorporelles et goodwill                                    | (22)                                  | 15                              | (1)                     | –                                                              | –                                    | (8)                       | 37                           | (45)                          |
| Actifs au titre de droits d'utilisation                                      | (24)                                  | 5                               | –                       | –                                                              | (8)                                  | (27)                      | –                            | (27)                          |
| Instruments financiers dérivés                                               | (2)                                   | 88                              | (10)                    | 5                                                              | –                                    | 81                        | 262                          | (181)                         |
| Subventions publiques à recevoir                                             | (67)                                  | 13                              | –                       | –                                                              | –                                    | (54)                      | –                            | (54)                          |
| Autres actifs <sup>1</sup>                                                   | 1                                     | 7                               | (1)                     | –                                                              | –                                    | 7                         | 13                           | (6)                           |
| Obligations locatives                                                        | 39                                    | (6)                             | –                       | –                                                              | 8                                    | 41                        | 41                           | –                             |
| Produits différés et autres passifs                                          | 87                                    | 18                              | (2)                     | –                                                              | –                                    | 103                       | 103                          | –                             |
| Provisions                                                                   | 99                                    | 9                               | (4)                     | –                                                              | 5                                    | 109                       | 116                          | (7)                           |
| Autres passifs <sup>2</sup>                                                  | 12                                    | 4                               | (1)                     | –                                                              | –                                    | 15                        | 16                           | (1)                           |
| Frais d'émission d'actions et frais de financement<br>différés               | 7                                     | –                               | –                       | 3                                                              | –                                    | 10                        | 10                           | –                             |
| Pertes reportées en avant                                                    | 11                                    | 715                             | (118)                   | –                                                              | –                                    | 608                       | 608                          | –                             |
| (Produits différés) pertes différées au titre de la<br>société en commandite | 50                                    | (50)                            | –                       | –                                                              | –                                    | –                         | –                            | –                             |
| (Passifs) actifs d'impôt différé                                             | (837) \$                              | (55) \$                         | 3 \$                    | 11 \$                                                          | – \$                                 | (878) \$                  | 1 206 \$                     | (2 084) \$                    |
| Compensation d'impôt                                                         |                                       |                                 |                         |                                                                |                                      | – \$                      | (1 180) \$                   | 1 180 \$                      |
| (Passifs) actifs d'impôt différé, montant net                                |                                       |                                 |                         |                                                                |                                      | (878) \$                  | 26 \$                        | (904) \$                      |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 8. Charge d'impôt sur le résultat, suite

#### Variation des soldes d'impôt différé, suite

|                                                                              | Au<br>1 <sup>er</sup> janvier<br>2024 | Comptabilisé<br>en résultat net | Écarts de<br>conversion | Comptabilisé<br>directement<br>dans les<br>capitaux<br>propres | Montants<br>liés aux<br>acquisitions | Au<br>31 décembre<br>2024 | Actifs<br>d'impôt<br>différé | Passifs<br>d'impôt<br>différé |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Immobilisations corporelles                                                  | (755) \$                              | (197) \$                        | (20) \$                 | – \$                                                           | (5) \$                               | (977) \$                  | – \$                         | (977) \$                      |
| Participations comptabilisées selon la méthode<br>de la mise en équivalence  | 8                                     | (58)                            | 1                       | (2)                                                            | –                                    | (51)                      | 7                            | (58)                          |
| Immobilisations incorporelles et goodwill                                    | (30)                                  | 13                              | 3                       | –                                                              | (8)                                  | (22)                      | 34                           | (56)                          |
| Actifs au titre de droits d'utilisation                                      | (26)                                  | 1                               | (1)                     | –                                                              | 2                                    | (24)                      | –                            | (24)                          |
| Instruments financiers dérivés                                               | 52                                    | (51)                            | 4                       | (7)                                                            | –                                    | (2)                       | 176                          | (178)                         |
| Subventions publiques à recevoir                                             | (77)                                  | 10                              | –                       | –                                                              | –                                    | (67)                      | –                            | (67)                          |
| Autres actifs <sup>1</sup>                                                   | 5                                     | (4)                             | –                       | –                                                              | –                                    | 1                         | 10                           | (9)                           |
| Obligations locatives                                                        | 37                                    | (1)                             | 2                       | –                                                              | 1                                    | 39                        | 39                           | –                             |
| Produits différés et autres passifs                                          | 37                                    | 48                              | 2                       | –                                                              | –                                    | 87                        | 87                           | –                             |
| Provisions                                                                   | 85                                    | 3                               | 1                       | –                                                              | 10                                   | 99                        | 107                          | (8)                           |
| Autres passifs <sup>2</sup>                                                  | 3                                     | 9                               | –                       | –                                                              | –                                    | 12                        | 15                           | (3)                           |
| Frais d'émission d'actions et frais de financement<br>différés               | 1                                     | –                               | –                       | 6                                                              | –                                    | 7                         | 7                            | –                             |
| Pertes reportées en avant                                                    | 57                                    | (48)                            | 2                       | –                                                              | –                                    | 11                        | 11                           | –                             |
| (Produits différés) pertes différées au titre de la<br>société en commandite | (58)                                  | 108                             | –                       | –                                                              | –                                    | 50                        | 50                           | –                             |
| (Passifs) actifs d'impôt différé                                             | (661) \$                              | (167) \$                        | (6) \$                  | (3) \$                                                         | – \$                                 | (837) \$                  | 543 \$                       | (1 380) \$                    |
| Compensation d'impôt                                                         |                                       |                                 |                         |                                                                |                                      | – \$                      | (517) \$                     | 517 \$                        |
| (Passifs) actifs d'impôt différé, montant net                                |                                       |                                 |                         |                                                                |                                      | (837) \$                  | 26 \$                        | (863) \$                      |

<sup>1</sup> Comprend les stocks, les clients et autres débiteurs, les créances au titre des contrats de location-financement et les autres actifs.

<sup>2</sup> Comprend les fournisseurs et autres créditeurs et les prêts et emprunts.

#### Pertes fiscales reportées en avant comptabilisées

Au 31 décembre 2025, la société avait comptabilisé des pertes autres qu'en capital reportées en avant de 2 812 millions de dollars (48 millions de dollars en 2024). Les pertes reportées en avant comprennent les pertes au titre des filiales américaines d'environ 2 807 millions de dollars (2 046 millions de dollars américains) [41 millions de dollars (28 millions de dollars américains) en 2024]. La société a déterminé qu'il est probable qu'elle dispose d'un bénéfice imposable futur suffisant pour appliquer les pertes reportées en avant.

#### Actifs d'impôt différé non comptabilisés

La société dispose de crédits d'impôt transférables d'environ 69 millions de dollars (50 millions de dollars américains) au titre des dépenses d'investissement engagées jusqu'au 31 décembre 2025 à l'égard de trois projets de construction de centrales solaires aux États-Unis. Un jugement important est nécessaire lors de la détermination de la comptabilisation des crédits d'impôt transférables. L'évaluation comprend la probabilité qu'une vente se concrétise, la disponibilité des acheteurs, les exigences réglementaires et la fiabilité de l'appréciation. En raison de ces incertitudes, aucun avantage n'a été comptabilisé.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 9. Bénéfice par action

Le bénéfice et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ayant servi au calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action s'établissent comme suit :

| Exercices clos les 31 décembre                      | 2025        | 2024        |
|-----------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Bénéfice de la période attribuable aux actionnaires | 160 \$      | 699 \$      |
| Dividendes sur actions privilégiées <sup>1</sup>    | (28)        | (34)        |
| Bénéfice disponible aux actionnaires ordinaires     | 132 \$      | 665 \$      |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires           | 150 455 368 | 128 902 973 |
| Bénéfice de base par action                         | 0,88 \$     | 5,16 \$     |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires           | 150 455 368 | 128 902 973 |
| Effet dilutif des options sur actions (note 26)     | 358 187     | 322 450     |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires     | 150 813 555 | 129 225 423 |
| Bénéfice dilué par action                           | 0,88 \$     | 5,15 \$     |

<sup>1</sup> Compte tenu des dividendes sur actions privilégiées et de l'impôt connexe.

### 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| Exercices clos les 31 décembre | 2025   | 2024   |
|--------------------------------|--------|--------|
| Trésorerie en dépôt            | 44 \$  | 792 \$ |
| Équivalents de trésorerie      | 75     | 73     |
|                                | 119 \$ | 865 \$ |

Sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société ce qui suit :

- ▶ La quote-part de la société des droits à de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui font l'objet de restrictions en vertu de ses entreprises communes et de ses structures avec partage fiscal d'un montant de 23 millions de dollars (14 millions de dollars en 2024).
- ▶ Selon les exigences en matière de garantie de la société, ce sont les contreparties, des bourses dans ce cas-ci, qui mettent à jour ses comptes sur marge bancaire quotidiennement, en enregistrant les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés non réglés avec la société. Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 62 millions de dollars (69 millions de dollars en 2024) lié à la marge détenue auprès de contreparties, des bourses dans ce cas-ci, en raison des activités de négociation de marchandises de la société.

### 11. Clients et autres débiteurs

| Aux 31 décembre                                        | 2025   | 2024   |
|--------------------------------------------------------|--------|--------|
| Produits à recevoir                                    | 327 \$ | 292 \$ |
| Créances clients                                       | 124    | 109    |
| Créances clients nettes                                | 451    | 401    |
| Subventions publiques à recevoir (note 14)             | 49     | 58     |
| Charges payées d'avance                                | 56     | 36     |
| Créance résultant d'un contrat de location-financement | 13     | 12     |
|                                                        | 569 \$ | 507 \$ |

L'analyse détaillée des variations du compte de correction de valeur pour créances douteuses est présentée à la note 28.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 12. Stocks

| Aux 31 décembre               | 2025   | 2024   |
|-------------------------------|--------|--------|
| Crédits de pollution          | 177 \$ | 114 \$ |
| Pièces et autres consommables | 141    | 117    |
| Combustible                   | 5      | 4      |
|                               | 323 \$ | 235 \$ |

Les stocks comptabilisés en charges au moment de leur utilisation durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 de 18 millions de dollars (35 millions de dollars en 2024) ont été inscrits aux postes « Achats de produits énergétiques et combustible » et « Autres matières premières et charges d'exploitation ». Les crédits de pollution détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur, estimée au moyen des prix cotés sur le marché disponibles à la date d'évaluation. Se reporter à la note 13 pour le détail des évaluations techniques utilisées pour déterminer les justes valeurs.

### 13. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les actifs et les passifs dérivés utilisés aux fins de la gestion des risques décrits à la note 28 s'établissent comme suit :

|                                                                                     | 31 décembre 2025                                       |                                |                                                  |                                |                                                  |                                | Total    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------|----------|
|                                                                                     | Contrats de produits énergétiques et droits d'émission |                                | Taux d'intérêt                                   |                                | Taux de change                                   |                                |          |
|                                                                                     | désignés comme couvertures de flux de trésorerie       | non désignés comme couvertures | désignés comme couvertures de flux de trésorerie | non désignés comme couvertures | désignés comme couvertures de flux de trésorerie | non désignés comme couvertures |          |
| Actifs dérivés :                                                                    |                                                        |                                |                                                  |                                |                                                  |                                |          |
| Courants                                                                            | 18 \$                                                  | 296 \$                         | – \$                                             | – \$                           | – \$                                             | 1 \$                           | 315 \$   |
| Non courants                                                                        | 11                                                     | 358                            | 4                                                | –                              | –                                                | –                              | 373      |
| Passifs dérivés :                                                                   |                                                        |                                |                                                  |                                |                                                  |                                |          |
| Courants                                                                            | (1)                                                    | (272)                          | (1)                                              | –                              | –                                                | –                              | (274)    |
| Non courants                                                                        | (10)                                                   | (708)                          | (1)                                              | –                              | –                                                | –                              | (719)    |
| Juste valeur nette                                                                  | 18 \$                                                  | (326) \$                       | 2 \$                                             | – \$                           | – \$                                             | 1 \$                           | (305) \$ |
| Montants nominaux nets de référence des contrats d'achat (de vente) (en millions) : |                                                        |                                |                                                  |                                |                                                  |                                |          |
| Mégawattheures d'électricité                                                        | (4)                                                    | (73)                           |                                                  |                                |                                                  |                                |          |
| Gigajoules de gaz naturel achetés <sup>1</sup>                                      |                                                        | 533                            |                                                  |                                |                                                  |                                |          |
| Gigajoules de gaz naturel visés par des swaps de base                               |                                                        | 51                             |                                                  |                                |                                                  |                                |          |
| Tonnes métriques de droits d'émission                                               |                                                        | 6                              |                                                  |                                |                                                  |                                |          |
| Nombre de crédits d'énergie renouvelable                                            |                                                        | (9)                            |                                                  |                                |                                                  |                                |          |
| Swaps de taux d'intérêt                                                             |                                                        |                                | 1 074 \$                                         | 113 \$                         |                                                  |                                |          |
| Contrats de change à terme (en dollars américains)                                  |                                                        |                                |                                                  |                                | 10 \$                                            | (111) \$                       |          |
| Fourchette de la durée restante des contrats (en années)                            | de 0,1 à 4,0                                           | de 0,1 à 21,0                  | de 0,2 à 2,7                                     | de 0,2 à 2,5                   | 0,1                                              | de 0,1 à 0,4                   |          |

<sup>1</sup> La société a acquis des dérivés dans le cadre des acquisitions de Hummel Station, LLC et de Rolling Hills Generating, LLC (note 4), qui constituent environ 179 gigajoules de gaz naturel. Les modalités des dérivés ont été révisées à la date d'acquisition.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 13. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture, suite

|                                                                                     | 31 décembre 2024                                       |                                |                |                                                  |                                |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------|--------------------------------------------------|--------------------------------|--------|
|                                                                                     | Contrats de produits énergétiques et droits d'émission |                                | Taux d'intérêt | Taux de change                                   |                                | Total  |
|                                                                                     | désignés comme couvertures de flux de trésorerie       | non désignés comme couvertures |                | désignés comme couvertures de flux de trésorerie | non désignés comme couvertures |        |
| Actifs dérivés :                                                                    |                                                        |                                |                |                                                  |                                |        |
| Courants                                                                            | 28 \$                                                  | 208 \$                         | 2 \$           | – \$                                             | 6 \$                           | 244 \$ |
| Non courants                                                                        | 17                                                     | 393                            | 2              | –                                                | –                              | 412    |
| Passifs dérivés :                                                                   |                                                        |                                |                |                                                  |                                |        |
| Courants                                                                            | (2)                                                    | (138)                          | (7)            | –                                                | –                              | (147)  |
| Non courants                                                                        | (2)                                                    | (483)                          | (9)            | –                                                | –                              | (494)  |
| Juste valeur nette                                                                  | 41 \$                                                  | (20) \$                        | (12) \$        | – \$                                             | 6 \$                           | 15 \$  |
| Montants nominaux nets de référence des contrats d'achat (de vente) (en millions) : |                                                        |                                |                |                                                  |                                |        |
| Mégawattheures d'électricité                                                        | (3)                                                    | (49)                           |                |                                                  |                                |        |
| Gigajoules de gaz naturel achetés                                                   |                                                        | 197                            |                |                                                  |                                |        |
| Gigajoules de gaz naturel visés par des swaps de base                               |                                                        | 63                             |                |                                                  |                                |        |
| Tonnes métriques de droits d'émission                                               |                                                        | 10                             |                |                                                  |                                |        |
| Nombre de crédits d'énergie renouvelable                                            |                                                        | (11)                           |                |                                                  |                                |        |
| Swaps de taux d'intérêt                                                             |                                                        |                                | 800 \$         | 94 \$                                            |                                |        |
| Achats de contrats de change à terme (en dollars américains)                        |                                                        |                                |                |                                                  | 84 \$                          |        |
| Fourchette de la durée restante des contrats (en années)                            | de 0,1 à 4,0                                           | de 0,1 à 22,0                  | de 0,1 à 2,1   | de 0,2 à 1,0                                     | de 0,1 à 0,6                   |        |

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée, dans la mesure du possible, à l'aide des cours en bourse ou hors bourse, en fonction des cours acheteurs, vendeurs ou de clôture, selon celui qui est le plus représentatif de la juste valeur dans les circonstances, sur le marché principal de l'instrument concerné. La mesure dans laquelle la juste valeur des instruments dérivés est fondée sur des données du marché observables dépend de l'ampleur de l'activité du marché pour la marchandise sous-jacente. Lorsque les marchés des instruments négociables ne sont pas jugés suffisamment actifs ou n'existent pas, la société a recours à des techniques d'évaluation et de modélisation des prix utilisées couramment par les intervenants sur le marché afin d'évaluer la juste valeur. La société peut également se fier aux prévisions de prix établies par des experts indépendants du marché lorsque les prix observables sont limités. La juste valeur déterminée au moyen des modèles d'évaluation exige le recours à des hypothèses concernant les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs. La juste valeur reflète les meilleures estimations de la direction et maximise le recours, lorsqu'elles sont disponibles, à des données externes du marché aisément observables, notamment les prix à terme, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les cours de change, le risque de crédit de la contrepartie, le risque de crédit propre à la société et la volatilité. Lorsqu'une technique d'évaluation est fondée sur des données du marché non observables, aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé jusqu'à ce que les données deviennent observables. Il se peut que les hypothèses ayant servi à établir les montants de la juste valeur diffèrent des résultats futurs et les variations observées pourraient avoir une incidence importante. Aux 31 décembre 2025 et 2024, la société avait classé tous les instruments financiers au niveau 2 et au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs décrite à la note 3.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 13. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture, suite

Les profits et pertes latents et réalisés, avant impôt, sur les instruments dérivés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et le résultat net s'établissent comme suit :

|                                                                                       | 2025                                 |                                        | 2024                                 |                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
|                                                                                       | (Pertes latentes)<br>profits latents | Profits réalisés<br>(pertes réalisées) | Profits latents<br>(pertes latentes) | Profits réalisés<br>(pertes réalisées) |
| Contrats de produits énergétiques désignés comme couvertures de flux de trésorerie    | (24) \$                              | 31 \$                                  | 38 \$                                | 19 \$                                  |
| Contrats de produits énergétiques et droits d'émission non désignés comme couvertures | (326)                                | 240                                    | 263                                  | 165                                    |
| Contrats de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie           | 4                                    | 17                                     | (10)                                 | 14                                     |
| Contrats de taux d'intérêt non désignés comme couvertures                             | 1                                    | (1)                                    | –                                    | –                                      |
| Contrats de change désignés comme couvertures de flux de trésorerie                   | (7)                                  | (4)                                    | 35                                   | –                                      |
| Contrats de change non désignés comme couvertures                                     | 1                                    | –                                      | –                                    | (5)                                    |

Les profits et pertes réalisés et latents ci-dessous se rapportant aux instruments financiers dérivés ont été pris en compte dans les états du résultat net de la société :

|                                                | 2025   | 2024   |
|------------------------------------------------|--------|--------|
| Produits                                       | 399 \$ | 826 \$ |
| Achats de produits énergétiques et combustible | (454)  | (379)  |
| Perte de change                                | (3)    | (5)    |
| Charges financières nettes                     | 17     | 14     |

Des profits et des pertes nets après impôt liés aux instruments dérivés désignés comme contrats de produits énergétiques et contrats de taux d'intérêt servant de couvertures de flux de trésorerie devraient être réglés et reclassés en résultat net dans les délais suivants :

| Au 31 décembre      | 2025  |
|---------------------|-------|
| Moins de un an      | 36 \$ |
| De un an à cinq ans | 46    |
| Plus de cinq ans    | 9     |
|                     | 91 \$ |

### 14. Subventions publiques à recevoir

#### Crédits d'impôt à l'investissement dans les technologies propres

Le projet de loi C-59, qui prévoit des crédits d'impôt à l'investissement (CII) dans les technologies propres, a reçu la sanction royale le 20 juin 2024. La société a appliqué les principes de comptabilisation et d'évaluation de l'IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, à l'égard des CII dans les technologies propres se rapportant à la phase 2 de la centrale éolienne Halkirk, au système de stockage d'énergie dans des accumulateurs de la centrale énergétique York et au système de stockage d'énergie dans des accumulateurs de Goreway. Au 31 décembre 2025, la société avait comptabilisé un montant de 175 millions de dollars (151 millions de dollars en 2024) à titre de subventions publiques à recevoir, d'impôt à recouvrer et de produits différés et autres passifs non courants dans les états consolidés de la situation financière, selon les dépenses admissibles engagées à ce jour pour ces projets.

Aux fins de l'admissibilité au taux bonifié du CII, la loi exige qu'un ratio de 10 % d'apprentis soit utilisé sur le site du projet pour les métiers Sceau rouge et que tous les travailleurs visés reçoivent un salaire en vigueur, ou dans le cas des travailleurs contractuels, que des efforts raisonnables soient consentis pour s'assurer que ces travailleurs reçoivent un salaire en vigueur.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 14. Subventions publiques à recevoir, suite

#### Dédommagement relatif aux centrales abandonnant le charbon

En 2016, la société est parvenue à une entente avec le gouvernement de l'Alberta relativement à l'élimination graduelle des émissions provenant des centrales électriques alimentées au charbon d'ici 2030. En dédommagement du capital investi par la société dans ses centrales alimentées au charbon qui seraient délaissées à compter du 31 décembre 2030, la société devait recevoir annuellement de la Province des versements en trésorerie de 52 millions de dollars sur une période de 14 ans commençant le 31 juillet 2017, pour un total de 734 millions de dollars. Ces entrées de trésorerie futures au titre du dédommagement ont été comptabilisées en tant que subvention publique dans les produits différés et les autres passifs et elles ont été inscrites en résultat net sur la durée d'utilité des centrales alimentées au charbon en question. Ce solde des produits différés et des autres passifs était entièrement amorti au 31 décembre 2023. De plus, le dédommagement a été comptabilisé en tant que subvention publique à recevoir dont le montant est réduit à mesure que les versements en trésorerie sont reçus.

Au cours des exercices précédents, le gouvernement de l'Alberta a effectué un audit du calcul des valeurs comptables nettes déterminant les dédommagements à verser et a retenu environ 3 millions de dollars de chacun des paiements de 2017 jusqu'en 2024. La société a contesté la retenue, mais, en raison de l'incertitude relative à la portion retenue des paiements, elle a réduit les sommes comptabilisées à l'égard des entrées de trésorerie au titre du dédommagement (réduction d'environ 2 millions de dollars du montant du dédommagement du gouvernement inscrit dans les autres produits pour chacune des années allant de 2017 à 2024).

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la société a conclu un règlement visant les montants contestés avec le gouvernement de l'Alberta et a reçu un versement en trésorerie de 10 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une diminution du montant précédemment comptabilisé d'environ 5 millions de dollars en résultat net dans les pertes sur les sorties et autres transactions. Les montants respectifs des produits différés et de la subvention publique à recevoir ont également été ajustés et rendent maintenant compte de paiements totaux de 706 millions de dollars sur la durée de 14 ans. Au 31 décembre 2025, le solde résiduel des subventions publiques à recevoir liées au dédommagement relatif aux centrales alimentées au charbon du gouvernement de l'Alberta s'élevait à 231 millions de dollars.

La subvention publique est conditionnelle surtout à l'engagement de la société à mettre fin aux émissions provenant de ses centrales électriques alimentées au charbon d'ici le 31 décembre 2030 ainsi qu'à la poursuite de sa participation au marché de l'électricité de l'Alberta et au maintien de son investissement annuel minimal de 1 million de dollars dans ce dernier, pour un investissement total minimal de 70 millions de dollars d'ici la fin de 2030. L'investissement de la société a été nettement supérieur à l'investissement total requis en Alberta, et la société continue d'effectuer des investissements dans ses actifs de l'Alberta existants. Parmi les autres conditions à respecter, la société doit soutenir les collectivités avoisinant les centrales au charbon jusqu'en 2030 et respecter ses engagements au titre des prestations de retraite et des autres avantages du personnel.

En prévision de l'élimination progressive du charbon requise d'ici 2030, la société a franchi une étape décisive à la suite de l'entrée en exploitation commerciale du projet de réhabilitation de Genesee en 2024.

### 15. Contrats de location

#### Bailleur – Installations exploitées aux termes de contrats de location simple

Les centrales Decatur et Arlington Valley sont comptabilisées comme des actifs exploités aux termes de contrats de location simple. Au 31 décembre 2025, le coût de ces immobilisations corporelles s'élevait à 1 052 millions de dollars (1 048 millions de dollars au 31 décembre 2024), moins le cumul de l'amortissement de 356 millions de dollars (322 millions de dollars au 31 décembre 2024). En 2025, les produits locatifs tirés de ces contrats de location simple se sont établis à 163 millions de dollars (156 millions de dollars en 2024).

Les paiements de loyers minimaux futurs que la société touchera aux termes de ces CAE s'établissent comme suit :

|              |        |
|--------------|--------|
| 2026         | 129 \$ |
| 2027         | 134    |
| 2028         | 134    |
| 2029         | 134    |
| 2030         | 135    |
| Par la suite | 192    |
| Total        | 860 \$ |

En janvier 2026, après la clôture de l'exercice, la société a prolongé son contrat d'achat ferme d'Arlington Valley de 7 ans, de 2031 à 2038, qui comprenait un engagement visant l'ajout de 35 MW de capacité additionnelle (note 31).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 15. Contrats de location, suite

#### Preneur – Actifs au titre de droits d'utilisation

|                                 | Terrains | Bureaux | Matériel | Total  |
|---------------------------------|----------|---------|----------|--------|
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 | 79 \$    | 17 \$   | 22 \$    | 118 \$ |
| Entrées                         | 5        | 6       | –        | 11     |
| Amortissement                   | (4)      | (3)     | (3)      | (10)   |
| Vente                           | (6)      | –       | –        | (6)    |
| Écarts de conversion            | 4        | 1       | –        | 5      |
| Au 31 décembre 2024             | 78 \$    | 21 \$   | 19 \$    | 118 \$ |
| Entrées                         | 2        | –       | –        | 2      |
| Acquisition (note 4)            | 30       | –       | –        | 30     |
| Amortissement                   | (5)      | (3)     | (3)      | (11)   |
| Écarts de conversion            | (2)      | –       | (1)      | (3)    |
| Solde au 31 décembre 2025       | 103 \$   | 18 \$   | 15 \$    | 136 \$ |

En décembre 2025, la société a exercé une option d'achat visant les actifs de la centrale solaire Beaufort d'un montant de 10 millions de dollars (7 millions de dollars américains), qui étaient auparavant assujettis à une entente de cession-bail. L'option d'achat a été incluse dans l'évaluation de l'obligation locative et a été prise en compte dans les remboursements au titre des obligations locatives (note 20).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 16. Immobilisations incorporelles et goodwill

|                                                                        | Travaux<br>en cours<br>relatifs aux<br>immobilisations<br>incorporelles | CAE      | Droits<br>contractuels | Autres<br>droits | Crédits de<br>pollution | Logiciels | Goodwill | Total    |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------|------------------|-------------------------|-----------|----------|----------|
| <b>Coût</b>                                                            |                                                                         |          |                        |                  |                         |           |          |          |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024                                        | 111 \$                                                                  | 583 \$   | 88 \$                  | 167 \$           | 109 \$                  | 58 \$     | 35 \$    | 1 151 \$ |
| Entrées                                                                | 17                                                                      | —        | —                      | —                | 13                      | —         | —        | 30       |
| Entrées en service                                                     | (118)                                                                   | —        | —                      | 114              | —                       | 4         | —        | —        |
| Mises hors service et autres sorties                                   | —                                                                       | —        | —                      | —                | (176)                   | —         | —        | (176)    |
| Acquisition                                                            | —                                                                       | 91       | —                      | —                | 97                      | —         | —        | 188      |
| Transferts vers les crédits de pollution<br>détenus en vue de la vente | —                                                                       | —        | —                      | —                | (2)                     | —         | —        | (2)      |
| Autres                                                                 | —                                                                       | 14       | 5                      | 6                | 4                       | —         | —        | 29       |
| Au 31 décembre 2024                                                    | 10 \$                                                                   | 688 \$   | 93 \$                  | 287 \$           | 45 \$                   | 62 \$     | 35 \$    | 1 220 \$ |
| Entrées                                                                | 6                                                                       | —        | —                      | —                | 13                      | —         | —        | 19       |
| Entrées en service                                                     | (4)                                                                     | —        | —                      | 3                | —                       | 1         | —        | —        |
| Mises hors service et autres sorties                                   | —                                                                       | (57)     | —                      | —                | (46)                    | —         | —        | (103)    |
| Autres                                                                 | —                                                                       | (6)      | (3)                    | (3)              | (2)                     | —         | —        | (14)     |
| Au 31 décembre 2025                                                    | 12 \$                                                                   | 625 \$   | 90 \$                  | 287 \$           | 10 \$                   | 63 \$     | 35 \$    | 1 122 \$ |
| <b>Cumul de l'amortissement</b>                                        |                                                                         |          |                        |                  |                         |           |          |          |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024                                        | — \$                                                                    | (270) \$ | (31) \$                | (36) \$          | — \$                    | (39) \$   | — \$     | (376) \$ |
| Amortissement                                                          | —                                                                       | (76)     | (4)                    | (8)              | —                       | (5)       | —        | (93)     |
| Autres                                                                 | —                                                                       | (5)      | (1)                    | (1)              | —                       | —         | —        | (7)      |
| Au 31 décembre 2024                                                    | — \$                                                                    | (351) \$ | (36) \$                | (45) \$          | — \$                    | (44) \$   | — \$     | (476) \$ |
| Amortissement                                                          | —                                                                       | (68)     | (5)                    | (9)              | —                       | (4)       | —        | (86)     |
| Mises hors service et autres sorties                                   | —                                                                       | 57       | —                      | —                | —                       | —         | —        | 57       |
| Autres                                                                 | —                                                                       | 1        | 1                      | 1                | —                       | —         | —        | 3        |
| Au 31 décembre 2025                                                    | — \$                                                                    | (361) \$ | (40) \$                | (53) \$          | — \$                    | (48) \$   | — \$     | (502) \$ |
| <b>Valeur comptable nette</b>                                          |                                                                         |          |                        |                  |                         |           |          |          |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024                                        | 111 \$                                                                  | 313 \$   | 57 \$                  | 131 \$           | 109 \$                  | 19 \$     | 35 \$    | 775 \$   |
| Au 31 décembre 2024                                                    | 10 \$                                                                   | 337 \$   | 57 \$                  | 242 \$           | 45 \$                   | 18 \$     | 35 \$    | 744 \$   |
| Au 31 décembre 2025                                                    | 12 \$                                                                   | 264 \$   | 50 \$                  | 234 \$           | 10 \$                   | 15 \$     | 35 \$    | 620 \$   |

Les droits contractuels comprennent des ententes de gestion et d'exploitation acquises, et un contrat aux termes duquel la société vend à un tiers les CER produits par la phase 1 de la centrale éolienne Halkirk.

Les autres droits comprennent le coût d'acquisition de baux fonciers relatifs à des projets de production d'énergie éolienne et solaire, de même que les droits d'accès à un pipeline relatifs à Arlington Valley.

#### Test de dépréciation du goodwill

Dans le cadre du test de dépréciation annuel de la société, l'UGT East Windsor contenant tout le goodwill de la société a été soumis à un test de dépréciation et les tests de dépréciation annuels de 2025 et de 2024 ont démontré que la valeur comptable de l'UGT East Windsor était semblable à la valeur recouvrable estimée, dont l'estimation a été réalisée au moyen de l'approche de la juste valeur diminuée des coûts de sortie; par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée à l'égard de l'UGT East Windsor.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 17. Immobilisations corporelles

|                                                     | Travaux de construction en cours | Terrains | Installations et équipement | Total      |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------|----------|-----------------------------|------------|
| <b>Coût</b>                                         |                                  |          |                             |            |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024                     | 1 206 \$                         | 147 \$   | 8 182 \$                    | 9 535 \$   |
| Entrées                                             | 1 226                            | 2        | 37                          | 1 265      |
| Entrées en service                                  | (1 584)                          | 1        | 1 583                       | —          |
| Mises hors service et autres sorties                | (3)                              | (1)      | (607)                       | (611)      |
| Acquisition                                         | 11                               | 18       | 805                         | 834        |
| Vente (note 30)                                     | (1)                              | (1)      | (725)                       | (727)      |
| Révisions des coûts liés au démantèlement (note 22) | —                                | —        | (25)                        | (25)       |
| Écarts de conversion                                | 8                                | —        | 233                         | 241        |
| Au 31 décembre 2024                                 | 863 \$                           | 166 \$   | 9 483 \$                    | 10 512 \$  |
| Entrées                                             | 712                              | —        | 18                          | 730        |
| Entrées en service                                  | (822)                            | 6        | 816                         | —          |
| Mises hors service et autres sorties                | (8)                              | —        | (22)                        | (30)       |
| Acquisition (note 4)                                | 23                               | 2        | 2 985                       | 3 010      |
| Révisions des coûts liés au démantèlement (note 22) | —                                | —        | 62                          | 62         |
| Écarts de conversion                                | (10)                             | (1)      | (145)                       | (156)      |
| Au 31 décembre 2025                                 | 758 \$                           | 173 \$   | 13 197 \$                   | 14 128 \$  |
| <b>Cumul de l'amortissement</b>                     |                                  |          |                             |            |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024                     | — \$                             | — \$     | (2 978) \$                  | (2 978) \$ |
| Amortissement                                       | —                                | —        | (400)                       | (400)      |
| Mises hors service et autres sorties                | —                                | —        | 602                         | 602        |
| Vente (note 30)                                     | —                                | —        | 370                         | 370        |
| Écarts de conversion                                | —                                | —        | (45)                        | (45)       |
| Au 31 décembre 2024                                 | — \$                             | — \$     | (2 451) \$                  | (2 451) \$ |
| Amortissement                                       | —                                | —        | (483)                       | (483)      |
| Mises hors service et autres sorties                | —                                | —        | 26                          | 26         |
| Écarts de conversion                                | —                                | —        | 33                          | 33         |
| Au 31 décembre 2025                                 | — \$                             | — \$     | (2 875) \$                  | (2 875) \$ |
| <b>Valeur comptable nette</b>                       |                                  |          |                             |            |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024                     | 1 206 \$                         | 147 \$   | 5 204 \$                    | 6 557 \$   |
| Au 31 décembre 2024                                 | 863 \$                           | 166 \$   | 7 032 \$                    | 8 061 \$   |
| Au 31 décembre 2025                                 | 758 \$                           | 173 \$   | 10 322 \$                   | 11 253 \$  |

#### Coûts d'emprunt inscrits à l'actif

Les coûts d'emprunt inscrits à l'actif au titre des immobilisations corporelles sont détaillés à la note 7. Le taux d'emprunt moyen utilisé aux fins de l'inscription à l'actif des intérêts de l'exercice s'est établi à 5,3 % (5,4 % en 2024) pour les projets financés au moyen d'emprunts généraux. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, aucun projet financé au moyen d'emprunts spécifiques n'était compris dans les immobilisations corporelles.

#### Restrictions relatives aux actifs

Les charges qui grèvent les terrains, les installations et l'équipement sont présentées en détail à la note 19.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 18. Fournisseurs et autres créditeurs

| Aux 31 décembre                             | 2025   | 2024   |
|---------------------------------------------|--------|--------|
| Charges d'exploitation à payer <sup>1</sup> | 395 \$ | 427 \$ |
| Dettes fournisseurs                         | 216    | 163    |
| Dividendes à payer                          | 108    | 91     |
| Intérêts courus                             | 70     | 70     |
|                                             | 789 \$ | 751 \$ |

<sup>1</sup> Au cours du quatrième trimestre de 2024, la société a réalisé un examen stratégique de la structure organisationnelle visant à optimiser l'organisation afin d'assurer une taille et une croissance efficaces, ce qui inclut la décentralisation des fonctions du siège social, la réduction du personnel dans certains secteurs et l'augmentation du personnel dans les principaux secteurs de croissance. Dans le cadre de la restructuration, la société a engagé un coût total de 49 millions de dollars, dont une tranche de 39 millions de dollars a été comptabilisée dans les charges d'exploitation à payer et une tranche de 10 millions de dollars a été comptabilisée dans les provisions.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 19. Prêts et emprunts

|                                                                                                     | Taux<br>d'intérêt effectif | 31 décembre<br>2025 | 31 décembre<br>2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Billets à moyen terme de premier rang non garantis payables semestriellement</b>                 |                            |                     |                     |
| Émis par CPC, à 4,99 %, échéant en 2026                                                             | 5,07 %                     | —                   | 300                 |
| Émis par CPC, à 5,38 %, échéant en 2027                                                             | 5,49 %                     | 400                 | 400                 |
| Émis par CPC, à 5,82 %, échéant en 2028                                                             | 5,96 %                     | 350                 | 350                 |
| Émis par CPC, à 4,42 %, échéant en 2030                                                             | 4,49 %                     | 275                 | 275                 |
| Émis par CPC, à 4,83 %, échéant en 2031                                                             | 4,92 %                     | 600                 | 600                 |
| Émis par CPC, à 3,15 %, échéant en 2032                                                             | 3,21 %                     | 350                 | 350                 |
| Émis par CPC, à 4,23 %, échéant en 2033                                                             | 4,33 %                     | 600                 | —                   |
| Émis par CPC, à 5,97 %, échéant en 2034                                                             | 6,05 %                     | 450                 | 450                 |
|                                                                                                     |                            | 3 025               | 2 725               |
| <b>Placement privé de CPC payable semestriellement</b>                                              |                            |                     |                     |
| Émis par CPC, à 3,85 %, échéant en 2026                                                             | 3,85 %                     | 160                 | 160                 |
| Émis par CPC, 700 \$ US, à 5,26 %, échéant en 2028                                                  | 5,54 %                     | 960                 | —                   |
| Émis par CPC, à 4,56 %, échéant en 2029                                                             | 4,64 %                     | 210                 | 210                 |
| Émis par CPC, à 4,72 %, échéant en 2031                                                             | 4,79 %                     | 65                  | 65                  |
| Émis par CPC, 150 \$ US, à 3,24 %, échéant en 2033                                                  | 3,29 %                     | 206                 | 216                 |
| Émis par CPC, à 4,96 %, échéant en 2034                                                             | 5,02 %                     | 50                  | 50                  |
| Émis par CPC, 500 \$ US, à 6,19 %, échéant en 2035                                                  | 6,30 %                     | 686                 | —                   |
|                                                                                                     |                            | 2 337               | 701                 |
| <b>Billets de premier rang non garantis de CPLP payables semestriellement</b>                       |                            |                     |                     |
| 65 \$ US, à 5,61 %, échéant en 2026                                                                 | 5,67 %                     | 89                  | 93                  |
|                                                                                                     |                            | 89                  | 93                  |
| <b>Billets subordonnés payables semestriellement</b>                                                |                            |                     |                     |
| Émis par CPC, à 8,13 %, échéant en 2054                                                             | 8,21 %                     | 450                 | 450                 |
| Émis par CPC, à 7,95 %, échéant en 2082                                                             | 8,08 %                     | 350                 | 350                 |
|                                                                                                     |                            | 800                 | 800                 |
| <b>Financement sans recours de CPLP payable trimestriellement</b>                                   |                            |                     |                     |
| Centrale électrique Goreway, 564 \$, à taux variable, échéant en 2027                               | 5,63 %                     | —                   | 330                 |
| Projet de cogénération d'East Windsor, à 6,28 %, échéant en 2029                                    | 6,23 %                     | 58                  | 71                  |
| Macho Springs, 50 \$ US, à 6,90 %, échéant en 2031                                                  | 7,00 %                     | 29                  | 35                  |
|                                                                                                     |                            | 87                  | 436                 |
| <b>Financement lié à la participation avec partage fiscal payable trimestriellement<sup>1</sup></b> |                            |                     |                     |
| Centrale éolienne Bloom, 41 \$ US                                                                   |                            | 30                  | 53                  |
| Centrale éolienne New Frontier, 31 \$ US                                                            |                            | 26                  | 42                  |
| Centrale éolienne Cardinal Point, 77 \$ US                                                          |                            | 86                  | 107                 |
| Centrale éolienne Buckthorn, 39 \$ US                                                               |                            | 38                  | 55                  |
| <b>Facilités de crédit engagées</b>                                                                 |                            | 254                 | —                   |
|                                                                                                     |                            | 434                 | 257                 |
| Total de la dette                                                                                   |                            | 6 772               | 5 012               |
| Moins la partie courante                                                                            |                            | 347                 | 157                 |
|                                                                                                     |                            | 6 425               | 4 855               |
| Moins les frais d'émission de titres d'emprunt différés                                             |                            | 42                  | 36                  |
|                                                                                                     |                            | 6 383 \$            | 4 819 \$            |

<sup>1</sup> Les taux d'intérêt effectifs sur le financement lié à la participation avec partage fiscal reflètent les taux de rendement internes sur les participations avec partage fiscal respectives, ces taux variant de 6,50 % à 8,95 %.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 19. Prêts et emprunts, suite

#### Billets à moyen terme de 600 millions de dollars (2025)

Le 14 novembre 2025, la société a mené à terme un appel public à l'épargne visant des billets à moyen terme non garantis d'un capital global de 600 millions de dollars. Les billets sont assortis d'un taux d'intérêt de 4,231 % et viennent à échéance le 14 janvier 2033. La société a affecté le produit net au remboursement des billets à moyen terme à 4,986 % échéant le 23 janvier 2026 d'un montant de 300 millions de dollars ainsi qu'au remboursement de la dette liée au projet Goreway.

#### Placement privé de billets de premier rang

Le 28 mai 2025, la société a conclu un placement privé visant des billets de premier rang d'un montant en capital global de 1,7 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars américains), garanti par la société et certaines de ses filiales. Le placement visait des billets de premier rang à 5,257 % échéant en 2028 d'un montant en capital total de 966 millions de dollars (700 millions de dollars américains) et des billets de premier rang à 6,189 % échéant en 2035 d'un montant en capital total de 690 millions de dollars (500 millions de dollars américains).

#### Billets à moyen terme de 600 millions de dollars (2024)

Le 16 septembre 2024, la société a mené à terme un appel public à l'épargne visant des billets à moyen terme non garantis d'un capital global de 600 millions de dollars. Les billets sont assortis d'un taux d'intérêt nominal de 4,831 % et viennent à échéance le 16 septembre 2031.

#### Billets subordonnés de 450 millions de dollars

Le 5 juin 2024, la société a clôturé un appel public à l'épargne visant des billets subordonnés à taux fixe-fixe, série 2, d'un capital global de 450 millions de dollars. Les billets subordonnés, série 2, sont assortis d'un taux d'intérêt fixe de 8,125 % et viennent à échéance le 5 juin 2054.

#### Financement sans recours

Le financement du projet de cogénération d'East Windsor est constitué des obligations de premier rang de série 1 émis par la société. La dette est garantie par une charge grevant les actifs du projet d'une valeur comptable de 115 millions de dollars.

Le financement de Macho Springs est constitué de prêts contractés aux fins du projet. La dette est garantie par une charge grevant les actifs du projet d'une valeur comptable de 40 millions de dollars.

#### Financement lié à la participation avec partage fiscal

Le financement lié à la participation avec partage fiscal représente les participations initiales des investisseurs des projets respectifs, ajustées en fonction des bénéfices, avantages fiscaux et distributions en trésorerie versées à ce jour. Les dates d'échéance de ces obligations sont susceptibles d'être modifiées et dépendent des dates auxquelles les investisseurs des projets atteignent les taux de rendement cible convenus à l'égard des projets respectifs.

#### Facilités de crédit engagées

Le 8 août 2025, la société a conclu une facilité de crédit renouvelable d'une durée de deux ans comportant un engagement total de 600 millions de dollars et venant à échéance en 2027. Les fonds peuvent être prélevés en dollars canadiens ou en dollars américains. Le taux d'intérêt est variable et dépend du type de prélèvement, majoré d'une marge. Au 31 décembre 2025, une tranche de 254 millions de dollars (185 millions de dollars américains) de la facilité était prélevée et payable en dollars américains, et le taux d'intérêt moyen était de 5,21 %.

Le 6 juin 2025, la société a modifié les modalités de sa facilité de crédit consortiale non garantie et a résilié sa facilité de crédit concertée non garantie de 300 millions de dollars. Les modifications apportées à la facilité de crédit consortiale comprenaient une augmentation du montant en capital maximal, qui est passé de 700 millions de dollars à 1,5 milliard de dollars, une prolongation d'un an jusqu'en juin 2030 et une modification de la clause restrictive visant le ratio des actifs corporels nets consolidés modifiés sur les actifs corporels nets consolidés pour se fonder sur le total des actifs plutôt que sur les actifs corporels nets. Au 31 décembre 2025, aucun montant n'avait été prélevé (aucun montant n'avait été prélevé en 2024) et aucun montant n'avait été prélevé au moment de la modification.

Selon les modalités de la facilité de crédit consortiale, les filiales de la société peuvent obtenir des avances sous forme d'emprunts au taux préférentiel canadien ou américain, d'emprunts au taux de base américain, d'emprunts au taux SOFR en dollars américains et d'emprunts au taux CORRA. Les montants prélevés au moyen d'emprunts au taux préférentiel ou au taux de base portent intérêt, respectivement, au taux préférentiel canadien ou américain ou au taux de base américain en vigueur, majoré d'un écart variant entre 0,2 % et 1,5 % selon la note de crédit de la société. Les montants prélevés au moyen d'emprunts au taux SOFR en dollars américains ou d'emprunts au taux CORRA portent intérêt au taux SOFR en vigueur ou au taux CORRA, majoré d'un écart variant entre 1,2 % et 2,5 % selon la note de crédit de la société.

Le 14 avril 2025, en prévision de l'acquisition (note 4), la société a conclu une lettre d'engagement avec Valeurs Mobilières TD Inc. visant des prêts à terme de premier rang non garantis entièrement consentis de 2 milliards de dollars. Puisque la société a modifié les modalités de sa facilité de crédit consortiale, la lettre d'engagement n'était plus nécessaire et a été résiliée.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 19. Prêts et emprunts, suite

#### Facilités de crédit engagées, suite

Capital Power dispose de facilités de crédit à vue bilatérales non garanties supplémentaires qui prévoient un montant de 1 402 millions de dollars aux fins de l'émission de lettres de crédit et un montant de 25 millions de dollars à titre de facilités générales. Aux 31 décembre 2025 et 2024, aucun montant n'avait été prélevé sur les facilités générales et des lettres de crédit de 604 millions de dollars (608 millions de dollars en 2024) avaient été émises, comme il est décrit à la note 31.

Capital Power a une capacité de caution afin de favoriser, dans le cadre du cours normal des activités, l'émission d'obligations pour certains projets d'investissement et contrats. Au 31 décembre 2025, des obligations d'un montant de 99 millions de dollars étaient émises aux termes de ces facilités (99 millions de dollars en 2024).

### 20. Rapprochement des variations des passifs et des flux de trésorerie liés aux activités de financement

|                                                                                                      | 2025     | 2024     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| <b>Prêts et emprunts<sup>1</sup></b>                                                                 |          |          |
| Aux 1 <sup>er</sup> janvier                                                                          | 4 976 \$ | 4 716 \$ |
| Produit de l'émission de titres de prêt et d'emprunt (note 19)                                       | 2 506    | 1 050    |
| Remboursements                                                                                       | (650)    | (781)    |
| Frais d'émission de titres d'emprunt différés                                                        | (18)     | (9)      |
| Total des variations découlant des flux de trésorerie liés aux activités de financement              | 1 838    | 260      |
| Incidence des variations des cours de change                                                         | (32)     | 51       |
| Remboursement hors trésorerie sur le financement lié à la participation avec partage fiscal (note 5) | (76)     | (76)     |
| Taux d'intérêt implicite sur le financement lié à la participation avec partage fiscal               | 15       | 19       |
| Autres éléments hors trésorerie                                                                      | 9        | 6        |
| Total des autres variations                                                                          | (84)     | —        |
| Aux 31 décembre                                                                                      | 6 730 \$ | 4 976 \$ |

<sup>1</sup> Comprend les frais d'émission de titres d'emprunt différés.

|                                                                                         | 2025   | 2024   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| <b>Obligations locatives<sup>2</sup></b>                                                |        |        |
| Aux 1 <sup>er</sup> janvier                                                             | 151 \$ | 147 \$ |
| Remboursements (note 15)                                                                | (28)   | (16)   |
| Intérêts sur les obligations locatives (note 7)                                         | 10     | 9      |
| Total des variations découlant des flux de trésorerie liés aux activités de financement | (18)   | (7)    |
| Entrées                                                                                 | 2      | 6      |
| Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 4)                                  | 30     | 5      |
| Vente (note 30)                                                                         | —      | (6)    |
| Incidence des variations des cours de change                                            | (3)    | 6      |
| Total des autres variations                                                             | 29     | 11     |
| Aux 31 décembre                                                                         | 162 \$ | 151 \$ |

<sup>2</sup> Comprend la partie courante présentée dans le poste des produits différés et autres passifs.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 21. Produits différés et autres passifs

| Aux 31 décembre                                                                                                        | 2025   | 2024   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Paiements différés au titre des coûts du projet d'investissement                                                       | 142 \$ | 290 \$ |
| Passifs sur contrat <sup>1</sup>                                                                                       | 29     | 33     |
| Autres produits différés et autres passifs                                                                             | 235    | 213    |
|                                                                                                                        | 406    | 536    |
| Moins la partie courante de ce qui suit :                                                                              |        |        |
| Passifs sur contrat <sup>1</sup>                                                                                       | 3      | 4      |
| Paiements différés au titre des coûts du projet d'investissement                                                       | 46     | 48     |
| Paiements différés au titre des coûts du projet d'investissement – accords de financement de fournisseurs <sup>2</sup> | 31     | 130    |
| Autres produits différés et autres passifs                                                                             | 33     | 31     |
| Total de la partie courante des produits différés et autres passifs                                                    | 113    | 213    |
|                                                                                                                        | 293 \$ | 323 \$ |

<sup>1</sup> Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant de 4 millions de dollars (3 millions de dollars en 2024) afférent aux passifs sur contrat en cours réglés pendant l'exercice a été comptabilisé en tant que produits.

<sup>2</sup> Se rapporte à l'accord de financement de fournisseurs de la société pour les dépenses liées à la phase 2 de la centrale éolienne Halkirk aux termes duquel la société a convenu d'un paiement planifié de leurs factures par un apporteur de solutions de financement. Aux termes de l'accord, l'apporteur de solutions de financement convient de payer au fournisseur participant les montants des factures que la société leur doit, et la société rembourse l'apporteur de solutions de financement au plus tard 360 jours après les dates d'échéance des factures, à la discrétion de la société. En 2025, des paiements de 124 millions de dollars ont été effectués à l'apporteur de solutions de financement. L'objectif de cet accord est de faciliter le traitement des paiements et de respecter les délais de paiement convenus avec les fournisseurs par rapport aux dates d'échéance des factures correspondantes. Les paiements différés aux termes de l'accord étaient classés dans la partie courante aux 31 décembre 2025 et 2024.

### 22. Provisions

|                                                                            | Démantèlement | Avantages du personnel <sup>1</sup> | Autres | Total  |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------|--------|--------|
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025                                            | 346 \$        | 112 \$                              | – \$   | 458 \$ |
| Passifs supplémentaires engagés                                            | 45            | 40                                  | 33     | 118    |
| Passifs pris en charge dans le cadre d'acquisitions d'entreprises (note 4) | 19            | –                                   | 34     | 53     |
| Passifs réglés                                                             | (37)          | (47)                                | –      | (84)   |
| Écarts de conversion                                                       | (5)           | –                                   | 1      | (4)    |
| Modification du taux d'actualisation                                       | (16)          | –                                   | –      | (16)   |
| Augmentation des coûts liés au démantèlement                               | 78            | –                                   | –      | 78     |
| Désactualisation (note 7)                                                  | 13            | –                                   | –      | 13     |
| Au 31 décembre 2025                                                        | 443 \$        | 105 \$                              | 68 \$  | 616 \$ |
| Partie non courante                                                        | 415           | 51                                  | 38     | 504    |
| Partie courante                                                            | 28            | 54                                  | 30     | 112    |
|                                                                            | 443 \$        | 105 \$                              | 68 \$  | 616 \$ |

<sup>1</sup> Est inclus dans la provision au titre des avantages du personnel un montant de 46 millions de dollars lié aux obligations au titre des paiements fondés sur des actions décrites à la note 26, dont les droits ont été acquis relativement à 33 millions de dollars au 31 décembre 2025 (montant de 54 millions de dollars lié aux obligations au titre des paiements fondés sur des actions, dont les droits ont été acquis relativement à 33 millions de dollars en 2024).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024  
(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

## 22. Provisions, suite

### Provisions relatives au démantèlement

La société a comptabilisé des provisions relatives au démantèlement à l'égard de ses centrales électriques et de la mine de charbon Genesee (la « mine Genesee ») étant donné qu'elle est tenue de procéder à l'enlèvement des installations à la fin de leur durée de vie utile et de remettre les terrains des centrales électriques et de la mine dans leur état initial. Au quatrième trimestre de 2023, l'extraction minière a cessé à la mine Genesee. La provision relative au démantèlement de la mine Genesee a été constituée au fur et à mesure que de nouvelles zones étaient exploitées, et une partie du passif a été réglée au fur et à mesure que les zones étaient remises en état avant la remise en état finale de la carrière.

Au 31 décembre 2025, le montant estimé par la société des flux de trésorerie non actualisés requis pour régler les obligations liées au démantèlement de la société s'élève à environ 1 084 millions de dollars (717 millions de dollars en 2024), selon un taux d'inflation de 2 % (2 % en 2024). Les dates prévues de règlement des obligations s'échelonnent entre 2026 et 2061, ce qui reflète les activités de remise en état de la mine Genesee et les durées d'utilité attendues de nos installations de production d'électricité.

Les paiements à ce titre devraient être effectués entre 2026 et 2061 dans le cas des centrales et entre 2026 et 2028 pour les parties de la mine Genesee non remises en état qui ont été exploitées. La valeur comptable de l'obligation a été calculée d'après des taux d'actualisation variant de 2,43 % à 4,81 %. Les coûts nets réels du règlement des obligations liées au démantèlement pourraient différer en raison du calendrier des mises hors service et des activités de démantèlement, et des variations des coûts de main-d'œuvre, des coûts des matières et des tarifs des sous-traitants. Les modifications apportées aux règlements en matière d'environnement, y compris les exigences qui pourraient évoluer à mesure que les politiques liées à la transition énergétique sont élaborées, pourraient également changer la nature, le calendrier et la portée des activités de surveillance liées à la remise en état nécessaires.

L'augmentation des coûts liés au démantèlement en 2025 reflète l'évolution des méthodes d'estimation et de la réglementation entourant les infrastructures d'énergie renouvelable et est en grande partie attribuable aux centrales éoliennes de la société. Les passifs supplémentaires engagés traduisent les estimations relatives au démantèlement des projets de centrales solaires Bear Branch, Hornet et Maple Leaf à mesure que les travaux progressent, ainsi que des systèmes de stockage d'électricité dans des accumulateurs des centrales York et Goreway mises en service en 2025.

## 23. Capital social

### Actions autorisées

|                                                                      | Nombre d'actions autorisé |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Actions ordinaires, sans valeur nominale                             | Illimité                  |
| Nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries |                           |
| Séries 1 et 2                                                        | 5 millions                |
| Séries 3 et 4                                                        | 6 millions                |
| Séries 5 et 6                                                        | 8 millions                |
| Action spéciale à droit de vote limité <sup>1</sup>                  | Deux                      |

<sup>1</sup> L'action spéciale à droit de vote limité confère aux porteurs le droit de voter en tant que catégorie sur toute question qui : i) modifierait l'emplacement du siège social de Capital Power à un endroit autre que la ville d'Edmonton, dans la province d'Alberta; ii) modifierait les statuts de Capital Power ou donnerait lieu à une opération qui, dans chaque cas, aurait une incidence sur l'emplacement du siège social ou au sens qui lui est donné dans les statuts de Capital Power; ou iii) modifierait les droits rattachés à l'action spéciale à droit de vote limité. Après la clôture de l'exercice, la société a retiré son action spéciale à droit de vote limité en contrepartie de paiements en trésorerie totalisant 75 millions de dollars, se composant d'une tranche de 40 millions de dollars à payer au premier trimestre de 2026 et d'une tranche de 35 millions de dollars à payer en 2027. Parallèlement, la société a conclu une entente d'une durée de 10 ans avec la ville d'Edmonton, qui comporte des exigences visant le siège social.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 23. Capital social, suite

#### Actions émises et entièrement libérées

|                                                          | Actions ordinaires |                 | Actions privilégiées |               |
|----------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|----------------------|---------------|
|                                                          | Nombre d'actions   | Montant         | Nombre d'actions     | Montant       |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024                          | 117 682 621        | 2 921 \$        | 25 000 000           | 603 \$        |
| Actions émises                                           | 18 796 000         | 860             | —                    | —             |
| Frais d'émission d'actions                               | —                  | (35)            | —                    | —             |
| Impôt différé attribuable aux émissions d'actions        | —                  | 8               | —                    | —             |
| Options sur actions exercées (note 26)                   | 827 930            | 27              | —                    | —             |
| Régime de réinvestissement des dividendes                | 1 672 877          | 67              | —                    | —             |
| Actions privilégiées rachetées <sup>2</sup>              | —                  | —               | (6 000 000)          | (150)         |
| Au 31 décembre 2024                                      | 138 979 428        | 3 848 \$        | 19 000 000           | 453 \$        |
| Actions émises <sup>1</sup>                              | <b>15 357 500</b>  | <b>667</b>      | —                    | —             |
| Frais d'émission d'actions <sup>1</sup>                  | —                  | <b>(28)</b>     | —                    | —             |
| Impôt différé attribuable aux frais d'émission d'actions | —                  | <b>7</b>        | —                    | —             |
| Options sur actions exercées (note 26)                   | <b>273 867</b>     | <b>10</b>       | —                    | —             |
| Régime de réinvestissement des dividendes                | <b>1 352 104</b>   | <b>79</b>       | —                    | —             |
| Au 31 décembre 2025                                      | <b>155 962 899</b> | <b>4 583 \$</b> | <b>19 000 000</b>    | <b>453 \$</b> |

<sup>1</sup> Le 22 avril 2025, la société a réalisé un appel public à l'épargne visant 11 902 500 actions ordinaires et un placement privé visant 3 455 000 actions ordinaires, au prix de 43,45 \$ l'action ordinaire pour un produit brut totalisant environ 667 millions de dollars.

<sup>2</sup> Le 30 juin 2024, la société a racheté la totalité de ses 6 millions d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende cumulatif de 5,75 %, série 11, émises et en circulation. Le dividende trimestriel du deuxième trimestre de 2024 était le dernier dividende trimestriel à être versé sur les actions de série 11, ce qui a eu lieu à la date de paiement des dividendes.

#### Actions privilégiées à taux rajusté et à dividende cumulatif

| Actions privilégiées | Dividende annuel par action <sup>3</sup> | Rajustement du taux de dividende <sup>4</sup>                                                                                                   | Date d'option de rachat et de conversion <sup>5, 6</sup> | Droit de convertir en <sup>6</sup> |
|----------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------|
| De série 1           | 1,240 \$                                 | Le taux de dividende a été rajusté le 31 décembre 2025, passant de 0,655 \$ par année à 1,240 \$ par année, pour le dividende du 31 mars 2026.  | 31 décembre 2030                                         | Actions de série 2                 |
| De série 3           | 1,715 \$                                 | Le taux de dividende a été rajusté le 31 décembre 2023, passant de 1,363 \$ par année à 1,715 \$ par année, pour le dividende du 31 mars 2024.  | 31 décembre 2028                                         | Actions de série 4                 |
| De série 5           | 1,658 \$                                 | Le taux de dividende a été rajusté le 30 juin 2023, passant de 1,125 \$ par année à 1,658 \$ par année, pour le dividende du 30 septembre 2023. | 30 juin 2028                                             | Actions de série 6                 |

<sup>3</sup> Dividende annuel par action – Les porteurs des actions de séries 1, 3 et 5 auront le droit de recevoir un dividende cumulatif trimestriel à un taux annuel fixe de 4,96 %, de 6,86 % et de 6,63 %, respectivement, payable le dernier jour ouvrable des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque exercice lorsqu'un tel dividende sera déclaré, le cas échéant, par le conseil d'administration de Capital Power.

<sup>4</sup> Modalités de rajustement du taux de dividende – Le taux de dividendes sur les actions de série 1, 3 et 5 sera rajusté tous les cinq ans suivant la date d'émission ou la date de rajustement du taux la plus récente, à un taux équivalant au rendement des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada à ce moment-là, majoré de 2,17 %, de 3,23 % et de 3,15 %, respectivement, lorsqu'un tel dividende sera déclaré, le cas échéant, par le conseil d'administration de Capital Power.

<sup>5</sup> Modalités et date d'option de rachat – Les actions de série 1, 3 et 5 sont rachetables par Capital Power, à son gré, à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite.

<sup>6</sup> Date d'option de conversion – Les porteurs des actions de séries 1, 3 et 5 auront le droit, à leur gré, de convertir, à la date de conversion, la totalité ou une partie de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif de série 2, 4 et 6, respectivement, et à tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions. Modalités de conversion – Les porteurs des actions de séries 2, 4 et 6 auront le droit de recevoir un dividende cumulatif trimestriel à un taux variable correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours majoré de 2,17 %, de 3,23 % et de 3,15 %, respectivement, lorsqu'un tel dividende sera déclaré, le cas échéant, par le conseil d'administration de Capital Power.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 23. Capital social, suite

#### Dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées

Le sommaire des dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées déclarés et payés par la société pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 se présente comme suit :

|                                    | Dividendes déclarés |               |            |       | Dividendes payés |               |            |       |
|------------------------------------|---------------------|---------------|------------|-------|------------------|---------------|------------|-------|
|                                    | 2025                |               | 2024       |       | 2025             |               | 2024       |       |
|                                    | Par action          | Total         | Par action | Total | Par action       | Total         | Par action | Total |
| Actions ordinaires <sup>7, 8</sup> | <b>2,6858</b> \$    | <b>407</b> \$ | 2,5338     | 335   | <b>2,6467</b> \$ | <b>390</b> \$ | 2,4969     | 316   |
| Actions privilégiées               |                     |               |            |       |                  |               |            |       |
| Série 1                            | <b>0,6553</b>       | <b>3</b>      | 0,6553     | 3     | <b>0,6553</b>    | <b>3</b>      | 0,6553     | 3     |
| Série 3                            | <b>1,7151</b>       | <b>11</b>     | 1,7151     | 11    | <b>1,7151</b>    | <b>11</b>     | 1,7151     | 11    |
| Série 5                            | <b>1,6577</b>       | <b>13</b>     | 1,6577     | 13    | <b>1,6577</b>    | <b>13</b>     | 1,6577     | 13    |
| Série 11 <sup>2</sup>              | —                   | —             | 0,7188     | 4     | —                | —             | 0,7188     | 4     |

<sup>7</sup> Le 29 juillet 2025, le conseil d'administration de la société a approuvé une hausse de 6 % du dividende annuel pour le faire passer de 0,6519 \$ à 0,6910 \$ par action ordinaire pour les détenteurs des actions ordinaires avec prise d'effet au troisième trimestre de 2025.

<sup>8</sup> Les dividendes sur les actions ordinaires versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comprennent un montant de 311 millions de dollars (249 millions de dollars en 2024) payé en trésorerie et un montant de 79 millions de dollars (67 millions de dollars en 2024) payé à même le régime de réinvestissement des dividendes de la société.

### 24. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation

| Exercices clos les 31 décembre      | 2025           | 2024   |
|-------------------------------------|----------------|--------|
| Clients et autres débiteurs         | <b>(26)</b> \$ | 194 \$ |
| Stocks                              | <b>(82)</b>    | 77     |
| Fournisseurs et autres créditeurs   | <b>96</b>      | (58)   |
| Produits différés et autres passifs | <b>36</b>      | (5)    |
| Provisions                          | <b>(31)</b>    | (35)   |
|                                     | <b>(7)</b> \$  | 173 \$ |

### 25. Soldes et transactions entre parties liées

#### Nature des transactions

Comme il est indiqué à la note 30, la société est partie à un certain nombre de partenariats, principalement aux fins de la construction et de l'exploitation de centrales électriques. Les partenariats fournissent de l'énergie à la société et la société leur fournit des services de gestion et d'exploitation. Les transactions avec les partenariats sont éliminées au prorata de la participation de la société dans le partenariat. Pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024, les montants non déduits à payer aux coentreprises se sont établis à 18 millions de dollars et à néant, respectivement, et les montants non déduits à recevoir des coentreprises se sont établis à 9 millions de dollars et à 5 millions de dollars, respectivement.

#### Rémunération du personnel de direction clé

| Exercices clos les 31 décembre   | 2025         | 2024  |
|----------------------------------|--------------|-------|
| Avantages à court terme          | <b>7</b> \$  | 8 \$  |
| Paiements fondés sur des actions | <b>5</b>     | 11    |
|                                  | <b>12</b> \$ | 19 \$ |

Le personnel de direction clé comprend certains hauts dirigeants de la société ainsi que ses administrateurs.

### 26. Paiements fondés sur des actions

#### Options sur actions

La société offre à certains membres du personnel, dans le cadre de son régime incitatif à long terme, des options sur actions leur permettant d'acheter des actions ordinaires, à condition que le nombre d'actions réservées à des fins d'émission ne dépasse pas 10 % des actions ordinaires en circulation à la clôture et que le nombre total d'actions émises par la société aux termes de ce régime n'excède pas 11 194 506 actions ordinaires. Les options attribuées font l'objet d'une période d'acquisition des droits de trois ans et peuvent être exercées dans les sept années suivant leur date d'attribution.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 26. Paiements fondés sur des actions, suite

#### Options sur actions, suite

L'évolution des options sur actions au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 se présente comme suit :

|                                                    | 2025             |                               | 2024             |                               |
|----------------------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
|                                                    | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| Options en circulation aux 1 <sup>er</sup> janvier | 1 220 262        | 37,65 \$                      | 1 736 821        | 33,78 \$                      |
| Attribution                                        | 299 079          | 52,06 \$                      | 384 021          | 37,81 \$                      |
| Exercice <sup>1</sup>                              | (273 867)        | 34,92 \$                      | (827 930)        | 29,40 \$                      |
| Renonciation                                       | –                | – \$                          | (37 296)         | 39,79 \$                      |
| Expiration                                         | (47 220)         | 40,40 \$                      | (35 354)         | 40,36 \$                      |
| Options en circulation aux 31 décembre             | 1 198 254        | 41,49 \$                      | 1 220 262        | 37,65 \$                      |
| Options acquises en circulation aux 31 décembre    | 782 161          | 38,60 \$                      | 550 958          | 35,21 \$                      |

<sup>1</sup> Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice était de 61,58 \$ (47,19 \$ en 2024).

Pour estimer la juste valeur des options sur actions attribuées, les hypothèses suivantes ont été posées :

|                                                       | Options sur actions émises en : |              |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------|
|                                                       | 2025                            | 2024         |
| Prix des actions à la date d'attribution              | 52,06 \$                        | 37,81 \$     |
| Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution | 6,57 \$                         | 3,32 \$      |
| Volatilité attendue                                   | 20,80 %                         | 17,40 %      |
| Durée de vie attendue des options                     | 4,5 ans                         | 4,5 ans      |
| Taux de dividende attendu                             | 5,009 %                         | 6,506 %      |
| Taux d'intérêt sans risque                            | 2,92 %                          | 3,12 %       |
| Prix d'exercice                                       | 52,06 \$                        | 37,81 \$     |
| Date d'échéance                                       | 7 mai 2032                      | 15 mars 2031 |

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a comptabilisé une charge de rémunération de 1 million de dollars liée aux options sur actions dans les coûts de personnel et charges au titre des avantages du personnel (1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sur actions en circulation de la société au 31 décembre 2025 était de 4,45 ans (4,55 ans en 2024). Les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2025 étaient compris dans une fourchette allant de 30,78 \$ à 52,06 \$ (de 24,47 \$ à 42,45 \$ en 2024).

#### Unités d'actions liées à la performance

Capital Power attribue des unités d'actions liées à la performance (« UAP ») à certains membres du personnel, qui peuvent recevoir des paiements en trésorerie fondés sur un nombre équivalent d'actions ordinaires à une date de libération déterminée pour un montant fondé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours de ces actions ordinaires à la date de libération. Les droits relatifs aux UAP s'acquièrent entièrement sur trois ans à partir de la date d'attribution alors que les services sont rendus sur cette période de trois ans. Les paiements sont fondés sur le nombre d'unités acquises, compte tenu des équivalents en dividendes dont le nombre total d'unités est ajusté en fonction d'un facteur variant entre 0 % et 200 % selon deux objectifs : le rendement des actions de la société par rapport à un groupe d'entreprises semblables, en comparant le rendement total pour les actionnaires, pondéré à 80 %; et certaines mesures liées à la durabilité, pondérées à 20 %.

#### Unités d'actions de négociation restreinte

Capital Power attribue des unités d'actions de négociation restreinte (« UAR ») à certains membres du personnel, qui peuvent recevoir des paiements en trésorerie fondés sur un nombre équivalent d'actions ordinaires, (y compris des équivalents en dividendes) à une date de libération déterminée pour un montant fondé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours de ces actions ordinaires à la date de libération. Les droits relatifs aux UAR s'acquièrent entièrement sur trois ans à partir de la date d'attribution, alors que les services sont rendus sur cette période de trois ans.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 26. Paiements fondés sur des actions, suite

#### Unités d'actions différées

La société a approuvé un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») dans le cadre duquel les administrateurs qui ne sont pas des membres du personnel ou les dirigeants de la société peuvent recevoir leurs honoraires annuels en actions ou leurs incitatifs à court terme, respectivement, sous forme d'UAD. Ces administrateurs pourront choisir de recevoir en UAD la totalité ou une partie de leurs honoraires annuels et de leurs jetons de présence de membre ou de président de comités. Les dirigeants qui ne se conforment pas encore aux exigences de leur entente d'actionnariat peuvent choisir de reporter la totalité ou une partie de leurs incitatifs à court terme sous forme d'UAD. Les administrateurs et les dirigeants recevront des UAD additionnelles à l'égard des dividendes payables sur un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à la date de clôture des registres. Les droits liés aux UAD sont acquis immédiatement et peuvent être rachetés contre trésorerie au plus tôt six mois après la démission d'un administrateur du conseil d'administration ou au plus tôt le jour de la démission d'un dirigeant de ses fonctions au sein de la société et au plus tard le 15 décembre de l'année suivant leur démission. Le paiement est calculé selon le cours moyen de clôture pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de rachat.

L'évolution des UAP, des UAR et des UAD au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 se présente comme suit :

|                                           | UAP              |           | UAR              |          | UAD             |           |
|-------------------------------------------|------------------|-----------|------------------|----------|-----------------|-----------|
|                                           | 2025             | 2024      | 2025             | 2024     | 2025            | 2024      |
| En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier | <b>352 431</b>   | 328 926   | <b>293 096</b>   | 285 934  | <b>230 006</b>  | 291 074   |
| Attribution <sup>2</sup>                  | <b>102 108</b>   | 125 729   | <b>101 316</b>   | 108 484  | <b>26 114</b>   | 40 053    |
| Libération <sup>3</sup>                   | <b>(206 609)</b> | (201 519) | <b>(128 844)</b> | (98 288) | <b>(33 834)</b> | (118 402) |
| Équivalents de dividendes                 | <b>14 512</b>    | 21 383    | <b>11 859</b>    | 18 385   | <b>10 178</b>   | 17 281    |
| Ajout par facteur de performance          | <b>87 672</b>    | 96 432    | —                | —        | —               | —         |
| Renonciation                              | <b>(13 692)</b>  | (18 520)  | <b>(13 927)</b>  | (21 419) | —               | —         |
| En circulation au 31 décembre             | <b>336 422</b>   | 352 431   | <b>263 500</b>   | 293 096  | <b>232 464</b>  | 230 006   |

<sup>2</sup> La juste valeur des UAP à la date d'attribution était de 48,08 \$ (37,47 \$ en 2024), la juste valeur des UAR à la date d'attribution était de 48,08 \$ (37,47 \$ en 2024) et la juste valeur des UAD à la date d'attribution était de 57,95 \$ (42,98 \$ en 2024).

<sup>3</sup> Le prix moyen pondéré des UAP à la date de libération était de 61,92 \$ (37,71 \$ en 2024), le prix moyen pondéré des UAR à la date de libération était de 61,20 \$ (38,18 \$ en 2024) et le prix moyen pondéré des UAD à la date de libération était de 56,03 \$ (46,26 \$ en 2024).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a comptabilisé une charge de rémunération de 9 millions de dollars (21 millions de dollars en 2024) liée aux UAP, une charge de rémunération de 6 millions de dollars (9 millions de dollars en 2024) liée aux UAR et une charge de rémunération de 1 million de dollars (10 millions de dollars en 2024) liée aux UAD, au titre des salaires et avantages du personnel.

### 27. Instruments financiers

#### Justes valeurs

La société classe et évalue sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses clients et autres débiteurs ainsi que ses fournisseurs et autres créiteurs au coût amorti et leur juste valeur ne diffère pas sensiblement de leur valeur comptable, vu leur échéance à court terme.

Le classement, la valeur comptable et la juste valeur des autres instruments financiers de la société se présentent sommairement comme suit :

|                                                         | Niveau de la hiérarchie des justes valeurs | 31 décembre 2025 |                 | 31 décembre 2024 |              |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------|-----------------|------------------|--------------|
|                                                         |                                            | Valeur comptable | Juste valeur    | Valeur comptable | Juste valeur |
| Actifs financiers <sup>1</sup>                          |                                            |                  |                 |                  |              |
| Subventions publiques à recevoir (note 14) <sup>2</sup> | Niveau 2                                   | <b>406 \$</b>    | <b>389 \$</b>   | 438 \$           | 400 \$       |
| Passifs financiers <sup>1</sup>                         |                                            |                  |                 |                  |              |
| Prêts et emprunts (note 19) <sup>3</sup>                | Niveau 2                                   | <b>6 730 \$</b>  | <b>7 052 \$</b> | 4 976 \$         | 5 244 \$     |

<sup>1</sup> Comprend la partie courante.

<sup>2</sup> La juste valeur des subventions publiques à recevoir de la société détenues au coût amorti est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux d'intérêt actuel de marché pour des instruments comparables dont les durées sont similaires, majoré d'un écart de taux estimatif établi en fonction du risque de crédit de contrepartie aux 31 décembre 2025 et 2024.

<sup>3</sup> Le calcul de la juste valeur des prêts et emprunts de la société est fondé sur la détermination du taux de rendement de ces prêts et emprunts aux 31 décembre 2025 et 2024. Ce taux est établi d'après un écart de taux estimatif, pour la société, par rapport au rendement des obligations à long terme des gouvernements du Canada et des États-Unis qui ont des échéances similaires à celles des prêts et emprunts de la société. L'écart de taux estimatif est calculé en fonction de l'écart publié par des institutions financières indépendantes.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 27. Instruments financiers, suite

#### Hiérarchie des justes valeurs

La société comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le changement est survenu. Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'est survenu.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers de la société évalués à la juste valeur sur une base récurrente dans les états consolidés de la situation financière, classés selon la hiérarchie des justes valeurs décrite à la note 3.

|                            | 31 décembre 2025 |          |          |          |
|----------------------------|------------------|----------|----------|----------|
|                            | Niveau 1         | Niveau 2 | Niveau 3 | Total    |
| Actifs financiers dérivés  | – \$             | 618 \$   | 70 \$    | 688 \$   |
| Passifs financiers dérivés | – \$             | (655) \$ | (338) \$ | (993) \$ |

  

|                            | 31 décembre 2024 |          |          |          |
|----------------------------|------------------|----------|----------|----------|
|                            | Niveau 1         | Niveau 2 | Niveau 3 | Total    |
| Actifs financiers dérivés  | – \$             | 520 \$   | 136 \$   | 656 \$   |
| Passifs financiers dérivés | – \$             | (349) \$ | (292) \$ | (641) \$ |

#### Techniques d'évaluation servant à déterminer les justes valeurs se situant au niveau 3

La société a divers contrats de marchandises, d'énergie renouvelable et de crédits d'énergie renouvelable (« CER ») dont les durées s'étirent au-delà d'une période de négociation liquide. Certains de ces contrats comprennent des quantités nominales fondées sur la production d'électricité réelle future des centrales de production sous-jacentes. Étant donné que les prix du marché à terme et la production d'électricité réelle ne sont pas disponibles pour toute la durée de ces contrats, leurs justes valeurs sont calculées à l'aide de prévisions établies d'après une modélisation interne et, par conséquent, leur classement se situe dans les évaluations de la juste valeur de niveau 3. Les justes valeurs des dérivés sur marchandises de la société classés au niveau 3 sont établies en appliquant des modèles d'évaluation à la valeur prévue. Les modèles d'évaluation utilisés pour calculer la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés du niveau 3 sont dressés par des experts à l'interne spécialisés en la matière et ils sont revus par le groupe de gestion du risque marchandises de la société et par la direction. Les techniques d'évaluation et les données connexes sont évaluées régulièrement afin de s'assurer qu'elles présentent toujours un caractère raisonnable.

Le tableau ci-dessous présente les fourchettes pour les données de niveau 3 de la société :

| Aux 31 décembre                                                   | 2025               | 2024               |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Prix des CER (par certificat) – centrales solaires                | De 3 \$ à 25 \$    | De 3 \$ à 201 \$   |
| Prix des CER (par certificat) – centrales éoliennes               | De 3 \$ à 5 \$     | De 3 \$ à 8 \$     |
| Prix de l'énergie à terme (par MWh) – centrales solaires          | De 21 \$ à 179 \$  | De 15 \$ à 113 \$  |
| Prix de l'énergie à terme (par MWh) – centrales éoliennes         | De 18 \$ à 101 \$  | De 15 \$ à 142 \$  |
| Production nominale mensuelle moyenne (MWh) – centrales solaires  | De 6 537 à 13 018  | De 6 554 à 13 044  |
| Production nominale mensuelle moyenne (MWh) – centrales éoliennes | De 17 703 à 59 308 | De 16 540 à 60 060 |

Le tableau ci-dessous présente la variation de la juste valeur des instruments dérivés de niveau 3 en fonction d'une variation de 10 % des données d'entrée respectives :

| Aux 31 décembre                                           | 2025  | 2024  |
|-----------------------------------------------------------|-------|-------|
| Prix des CER (par certificat) – centrales solaires        | 3 \$  | 2 \$  |
| Prix des CER (par certificat) – centrales éoliennes       | 2 \$  | 4 \$  |
| Prix de l'énergie à terme (par MWh) – centrales solaires  | 22 \$ | 4 \$  |
| Prix de l'énergie à terme (par MWh) – centrales éoliennes | 42 \$ | 59 \$ |
| Production – centrales solaires                           | 7     | 4     |
| Production – centrales éoliennes                          | 11    | 13    |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 27. Instruments financiers, suite

#### Évolution des soldes du niveau 3

La société classe au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs les instruments financiers pour lesquels il existe au moins une donnée importante non observable utilisée dans le modèle d'évaluation. En plus de ces données non observables, le modèle d'évaluation des instruments financiers de niveau 3 emploie également un certain nombre de données qui sont observables directement ou indirectement. Par conséquent, les profits et pertes latents présentés ci-dessous comportent des variations de la juste valeur liées à des données observables et non observables. Le tableau suivant résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3.

| Aux 31 décembre                                           | 2025     | 2024     |
|-----------------------------------------------------------|----------|----------|
| Aux 1 <sup>er</sup> janvier <sup>1</sup>                  | (156) \$ | (297) \$ |
| Entrées                                                   | (12)     | 27       |
| (Pertes) profits inclus dans le résultat net <sup>2</sup> | (153)    | 137      |
| Règlements                                                | 44       | (15)     |
| Transferts <sup>3</sup>                                   | (1)      | 1        |
| Profits (pertes) de change                                | 10       | (9)      |
| À la clôture de la période                                | (268) \$ | (156) \$ |

<sup>1</sup> La juste valeur des actifs et passifs dérivés est présentée sur une base nette.

<sup>2</sup> Comptabilisés dans les produits.

<sup>3</sup> Se rapportent aux transferts du niveau 3 au niveau 2 lorsque les données sur le prix deviennent observables. Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 3.

Les profits et les pertes liés aux soldes du niveau 3 ne reflètent pas nécessairement les risques sous-jacents auxquels s'expose la société. Les profits et les pertes latents associés aux instruments financiers de niveau 3 sont souvent compensés par les profits et les pertes latents sur les instruments financiers classés aux autres niveaux.

#### Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

En règle générale, les opérations sur marchandises de la société sont exécutées à la Bourse ou conformément aux conventions-cadres de l'International Swap Dealers Association (« ISDA ») ou à des conventions-cadres similaires. Aux termes des accords commerciaux conclus par la société, les montants dus par chacune des contreparties relativement à toutes les opérations exécutées au cours d'une journée et libellées dans la même monnaie, conformément à l'accord, sont généralement regroupés en un montant net unique que l'une des parties doit verser à l'autre. Ces montants respectent les critères de compensation et sont ainsi présentés dans les états de la situation financière de la société.

La société fournit et accepte des garanties sous forme de trésorerie et de lettres de crédit eu égard à ses opérations sur marchandises. En général, de telles garanties doivent être conformes aux conditions en vigueur dans le secteur. Aux termes de ces conditions, le droit d'annuler les opérations est généralement accordé à chacune des parties si l'une d'elles omet de fournir une garantie.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 27. Instruments financiers, suite

#### Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers, suite

**Actifs financiers et passifs financiers visés par une compensation, des conventions-cadres de compensation exécutoires ou des conventions-cadres similaires**

| Types d'actifs financiers et de passifs financiers | Montants bruts comptabilisés | Montants bruts faisant l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière | Montants nets présentés dans l'état de la situation financière <sup>4</sup> | Montants connexes ne faisant pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière |                                                       | Montant net |
|----------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------|
|                                                    |                              |                                                                                          |                                                                             | Instruments financiers                                                                             | Garanties reçues/données en nantissement <sup>5</sup> |             |
| <b>Au 31 décembre 2025</b>                         |                              |                                                                                          |                                                                             |                                                                                                    |                                                       |             |
| Actifs liés aux opérations sur marchandises        | 1 383 \$                     | (273) \$                                                                                 | 1 110 \$                                                                    | (474) \$                                                                                           | (46) \$                                               | 590 \$      |
| Passifs liés aux opérations sur marchandises       | 1 675 \$                     | (273) \$                                                                                 | 1 402 \$                                                                    | (474) \$                                                                                           | (216) \$                                              | 712 \$      |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>                         |                              |                                                                                          |                                                                             |                                                                                                    |                                                       |             |
| Actifs liés aux opérations sur marchandises        | 1 006 \$                     | (241) \$                                                                                 | 765 \$                                                                      | (216) \$                                                                                           | (49) \$                                               | 500 \$      |
| Passifs liés aux opérations sur marchandises       | 909 \$                       | (241) \$                                                                                 | 668 \$                                                                      | (217) \$                                                                                           | (83) \$                                               | 368 \$      |

<sup>4</sup> Les montants nets des actifs liés aux opérations sur marchandises qui figurent à l'état de la situation financière comprennent des actifs financiers dérivés courants de 314 millions de dollars (236 millions de dollars en 2024), des actifs financiers dérivés non courants de 369 millions de dollars (410 millions de dollars en 2024), ainsi que des clients et autres débiteurs de 427 millions de dollars (119 millions de dollars en 2024). Les montants nets des passifs liés aux opérations sur marchandises qui figurent à l'état de la situation financière comprennent des passifs financiers dérivés courants de 273 millions de dollars (140 millions de dollars en 2024), des passifs financiers dérivés non courants de 718 millions de dollars (485 millions de dollars en 2024), ainsi que des fournisseurs et autres créditeurs de 411 millions de dollars (43 millions de dollars en 2024).

<sup>5</sup> Les garanties reçues relativement aux actifs financiers nets présentés ci-dessus ont été fournies par les contreparties de la société, sous forme de lettres de crédit.

### 28. Gestion des risques

#### Aperçu de la gestion des risques

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers qui découlent de ses activités commerciales ainsi que du recours à des instruments financiers, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le processus global de gestion des risques de la société est conçu de manière à cerner, à gérer et à atténuer les risques inhérents aux activités, notamment le risque financier. La gestion des risques est supervisée par l'équipe de direction de la société dans le respect des objectifs, buts et politiques approuvés par le conseil d'administration de Capital Power. L'équipe de direction regroupe les membres de la direction les plus chevronnés au sein de la société.

Les stratégies et les politiques de gestion des risques et les limites correspondantes sont conçues pour que les risques soient gérés conformément aux objectifs commerciaux et à la tolérance au risque de la société. L'objectif de la société en matière de gestion du risque financier consiste à préserver le bénéfice net et les flux de trésorerie et à limiter leur volatilité.

La gestion du risque lié au prix des marchandises et du risque de crédit connexe se fait dans le respect des politiques respectives de gestion de ces risques et du risque financier approuvées par l'équipe de direction et le conseil d'administration. La gestion du risque financier, qui englobe le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, est centralisée et assurée par le service de trésorerie, également dans le respect des politiques de gestion du risque financier approuvée par l'équipe de direction et le conseil d'administration. Le comité d'audit du conseil d'administration de Capital Power, dans l'exercice de son rôle de supervision, surveille l'évaluation des contrôles et procédures de gestion des risques financiers afin d'assurer le respect des politiques en vigueur.

#### Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte découlant de variations de facteurs de marché tels que les prix des marchandises, les cours du change, les taux d'intérêt et les cours des actions. Le risque de marché auquel la société est exposée à un moment donné varie en fonction des conditions de marché, des prévisions des variations futures des prix ou des taux du marché, ainsi que de la composition des actifs et passifs financiers de la société, de ses portefeuilles d'actifs corporels et de contrats non détenus à des fins de transaction et de ses portefeuilles de transaction.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 28. Gestion des risques, suite

#### Risque de marché, suite

Pour gérer les variations du risque de marché auxquelles elle est exposée, la société a recours à diverses techniques de gestion des risques, notamment l'utilisation d'instruments dérivés. Des contrats à terme, des swaps fixe-variable (ou des contrats sur écarts) et des contrats d'option peuvent compter au nombre des instruments dérivés. De tels instruments peuvent servir à fixer le prix d'un produit énergétique, d'obligations portant intérêt ou encore d'obligations libellées en monnaies étrangères. La société surveille quotidiennement son exposition au risque marchandises en regard des limites qu'elle s'est fixées, et elle a mis en place des mécanismes de contrôle qui lui permettent de s'assurer que seules les activités autorisées sont entreprises.

Les sensibilités présentées dans les commentaires sur les risques qui suivent font état de l'incidence des variations raisonnablement possibles des prix et des taux pertinents sur le résultat net à la date de clôture. Les sensibilités étant hypothétiques, elles ne doivent pas être considérées comme des prévisions du rendement futur ni comme une indication des produits tirés de ces contrats. L'exposition réelle de la société aux risques de marché évolue sans cesse en fonction de l'évolution de son portefeuille d'instruments d'emprunt, de contrats de change et de contrats de marchandises. Il n'est pas possible d'extrapoler les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie à partir des fluctuations des variables de marché puisque la relation entre la variation d'une variable de marché et la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie n'est pas nécessairement linéaire. En outre, l'incidence de la variation d'une variable de marché donnée sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie est calculée sans tenir compte de l'interdépendance des divers taux du marché ou des mesures d'atténuation que prendrait la société.

#### Risque lié au prix des marchandises

La société est exposée au risque lié au prix des marchandises dans le cadre de ses activités courantes, dont ses activités d'approvisionnement en énergie au Canada et aux États-Unis. Les activités d'approvisionnement en énergie de la société regroupent la production d'énergie, les contrats de vente et d'achat d'électricité et de gaz naturel et de crédits de pollution négociés de gré à gré ou sur un marché organisé, et les contrats dérivés. La société est principalement exposée aux variations du prix de l'électricité et aux variations des prix du gaz naturel. La société gère activement le risque lié au prix des marchandises en optimisant ses portefeuilles d'actifs et de contrats à l'aide des méthodes suivantes :

- ▶ Réduire l'exposition aux fluctuations du prix des produits énergétiques en concluant des contrats compensatoires, comme des contrats sur écart et des contrats à prix fixe avec livraison physique dont la durée varie d'un cas à l'autre, dans le cas des ventes d'électricité et des achats de gaz naturel.
- ▶ Conclure des contrats de vente et d'achat de produits énergétiques à prix fixe afin de limiter l'exposition au prix de l'électricité, y compris des accords tarifaires à long terme aux termes desquels les variations du prix du gaz naturel sont prises en charge par la contrepartie.
- ▶ Conclure des contrats d'électricité et de gaz naturel avec livraison physique qui sont adossés à des contrats financiers afin de fixer une marge.

La société peut également prendre des positions qui l'exposent au risque de marché tout en respectant les limites approuvées par l'équipe de direction et le conseil d'administration de Capital Power. Le portefeuille de transaction comprend les contrats d'électricité et de gaz naturel avec livraison physique et les contrats dérivés financiers qui sont négociés dans le but de tirer parti des écarts à court terme, réels ou prévus, entre les cours acheteurs et vendeurs ou de saisir les occasions offertes par les opérations d'arbitrage.

Aux fins de la gestion des expositions globales au risque lié au prix des marchandises au titre de ses portefeuilles de transaction et d'actifs sur une base consolidée, la société emploie une méthode fondée sur la valeur à risque (la « VAR »). La VAR mesure la perte éventuelle estimative d'un portefeuille de positions associée à l'évolution des prix des marchandises compte tenu d'un horizon temporel et d'un intervalle de confiance déterminé. La méthode de la VAR est une technique fondée sur les probabilités et la statistique qui tient compte de la volatilité des prix du marché et de la diversification du risque en reconnaissant les positions compensatoires et les corrélations entre les produits et les marchés. Cette technique fait appel à des données historiques et évalue le risque de marché découlant de la variation éventuelle du prix des marchandises sur la période de détention. La VAR de Capital Power suppose un intervalle statistique de confiance de 99 % sur une période de détention de 10 jours ouvrables. Cette mesure reflète une probabilité de 1 % que, pendant la période de 10 jours débutant à la date de mesure de la valeur à risque, la juste valeur du portefeuille de marchandises diminue d'un montant supérieur à la VAR. La VAR n'étant pas un indicateur prévisionnel exact du risque, la société ne peut garantir que les pertes n'excéderont pas la VAR ni que des pertes supérieures à la VAR ne surviendront pas plus souvent que dans 1 % des cas.

La VAR doit être interprétée en prenant en compte les limites inhérentes aux méthodes utilisées, ce qui comprend les éléments suivants :

- ▶ La VAR calculée en fonction d'une période de détention peut ne pas traduire pleinement le risque de marché inhérent aux positions ne pouvant être dénouées ou couvertes pendant cette période.
- ▶ La VAR est calculée à la fermeture des bureaux, mais les positions peuvent varier substantiellement durant la journée.
- ▶ La VAR, calculée selon un intervalle de confiance de 99 %, ne rend pas compte de la gravité des pertes éventuelles au-delà de ce percentile. Les pertes survenant dans l'autre 1 % des cas pourraient être nettement supérieures à la VAR estimative.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 28. Gestion des risques, suite

#### Risque de marché, suite

##### Risque lié au prix des marchandises, suite

Au 31 décembre 2025, la VAR des portefeuilles de transaction et d'actifs de la société s'est établie à 38 millions de dollars du fait de variations défavorables du cours (38 millions de dollars en 2024).

##### Risque de change

En ce qui concerne la gestion du risque de change, la société a pour politique de limiter les expositions économiques et les expositions transactionnelles importantes qui résultent des fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain ou à d'autres monnaies. L'exposition de la société au risque de change découle des flux de trésorerie futurs prévus de ses établissements américains, de ses obligations de service de la dette en dollars américains et de certains engagements de dépenses d'investissement en dollars américains ou en d'autres monnaies. La société coordonne et gère le risque de change de manière centralisée et, à cette fin, elle profite des mouvements contraires qui surviennent naturellement et traite ensuite tout risque de change significatif qui subsiste. Dans l'exposé qui suit, ces risques sont décrits comme faisant l'objet d'une couverture économique. La société peut également employer des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change.

Dans le cas des centrales américaines de la société dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, les fluctuations des cours de change sont largement compensées par les activités qu'elle exerce aux États-Unis et, par conséquent, l'exposition au risque de change est atténuée. Au 31 décembre 2025, la société détenait les dérivés de change indiqués à la note 13.

Au 31 décembre 2025, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, une appréciation ou une dépréciation de 0,10 \$ du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait fait diminuer ou augmenter le bénéfice net attribuable aux actionnaires de 39 millions de dollars (fait augmenter ou diminuer de 12 millions de dollars en 2024) et fait diminuer ou augmenter les autres éléments du résultat global de néant (1 million de dollars en 2024). Cette analyse de sensibilité ne tient pas compte de la conversion des comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien ou des instruments financiers libellés dans la monnaie fonctionnelle dans laquelle ils sont négociés et évalués. En conséquence, l'incidence sur les autres éléments du résultat global ne reflète que la sensibilité des contrats de change désignés comme couvertures de flux de trésorerie au 31 décembre 2025.

##### Risque de taux d'intérêt

Les emprunts courants et non courants à taux variable de la société l'exposent aux fluctuations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2025, les prêts et emprunts à taux fixe représentaient environ 96 % du total de l'encours des prêts et emprunts (94 % en 2024). Au 31 décembre 2025, la société détenait des instruments dérivés sur taux d'intérêt pour gérer le reste de l'exposition à ce risque, comme il est décrit à la note 13.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte financière lié à l'incapacité des contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles envers la société. Les procédures et mécanismes de gestion du risque de crédit comprennent généralement l'évaluation de la solvabilité de chaque contrepartie et l'établissement de limites d'exposition avant la clôture d'un contrat ou d'une opération avec celle-ci. Les expositions au risque de crédit, les concentrations de risque et la solvabilité des contreparties sont ensuite surveillées et font l'objet de rapports périodiques à la direction.

La société s'y prend de diverses façons pour gérer et atténuer le risque de crédit, notamment en obtenant des garanties de la société mère, en négociant et en obtenant des sûretés (comme des dépôts sous forme de trésorerie ou des lettres de crédit), ainsi qu'en ayant recours à des marges, selon le cas.

##### Exposition maximale au risque de crédit

Les actifs financiers suivants représentent l'exposition maximale de la société au risque de crédit aux dates indiquées :

| Aux 31 décembre                                                             | 2025     | 2024     |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)                           | 119 \$   | 865 \$   |
| Clients et autres débiteurs (note 11) <sup>1</sup>                          | 569      | 507      |
| Actifs financiers dérivés (note 13) <sup>1</sup>                            | 688      | 656      |
| Créance résultant d'un contrat de location-financement, partie non courante | —        | 13       |
| Subventions publiques à recevoir (note 14)                                  | 320      | 380      |
|                                                                             | 1 696 \$ | 2 421 \$ |

<sup>1</sup> L'exposition maximale de la société au risque de crédit pour ce qui est des clients et autres débiteurs et des actifs financiers dérivés, selon les principales concentrations de crédit, représentait 1 029 millions de dollars (859 millions de dollars en 2024) pour les contreparties qui sont des clients de gros et 228 millions de dollars (304 millions de dollars en 2024) pour les contreparties qui sont des producteurs et les autres contreparties.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 28. Gestion des risques, suite

#### Risque de crédit, suite

##### *Exposition maximale au risque de crédit, suite*

Au 31 décembre 2025, la société détenait des lettres de crédit de 95 millions de dollars (168 millions de dollars en 2024) et des garanties de sociétés mères de 3 216 millions de dollars (3 693 millions de dollars en 2024). Aux 31 décembre 2025 et 2024, la société détenait par ailleurs des garanties de sociétés mères non assorties d'un montant ou d'une limite déterminés, mais pouvant être affectées entièrement à toute position en cours relativement à l'exécution par les contreparties aux contrats d'achat d'électricité et certains autres contrats d'exploitation et de construction.

##### *Qualité du crédit et concentrations*

La société est exposée au risque de crédit à l'égard des clients et autres débiteurs qui résulte de ses activités de production et d'optimisation, notamment les CAE, les conventions conclues avec des exploitants de réseau indépendants, les contrats de vente d'électricité et les conventions d'approvisionnement en énergie conclues avec des entités parrainées par le gouvernement, des clients de gros et des contreparties. La trésorerie et les équivalents de trésorerie (dont les placements à court terme), les actifs financiers dérivés et non financiers ainsi que les ententes de financement à long terme exposent également la société au risque de crédit.

La qualité et les concentrations du crédit des clients et autres débiteurs et des autres actifs financiers de la société, selon les principales concentrations de crédit, se présentent comme suit :

##### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La société est exposée à d'importants risques de crédit et d'exécution liés aux institutions financières puisque ces dernières lui fournissent des marges de crédit consenties et des facilités de dépôt en trésorerie, qu'elles représentent la principale contrepartie aux instruments dérivés sur taux d'intérêt et de change et qu'elles facilitent l'obtention de lettres de crédit lui permettant d'atténuer le risque lié à certaines contreparties. La société gère son risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements à court terme en faisant affaire avec des banques et des institutions financières de renom.

##### *Risque de crédit lié à la production*

L'exposition au risque de crédit inhérent aux CAE, aux conventions conclues avec des exploitants de réseaux indépendants, aux contrats de vente d'électricité et à certains contrats d'approvisionnement en énergie se limite essentiellement aux clients et autres débiteurs et aux situations de défaut contractuelles. Dans certains cas, la société compte sur un seul client ou sur quelques clients pour acheter la totalité ou une partie importante de l'énergie produite par une centrale.

Si l'une de ces contreparties manquait à ses engagements contractuels, cela pourrait nuire aux résultats financiers de la société. La perte financière résultant de situations de défaut de la part de contreparties à certaines CAE pourrait ne pas être recouvrée puisqu'il est possible que les ententes ne puissent être remplacées par des ententes assorties de modalités comparables compte tenu des conditions de marché courantes. La société atténue le risque de crédit en traitant avec des contreparties solvables selon les cotes de crédit établies à l'interne, en ayant recours aux stratégies d'atténuation susmentionnées, en compensant les montants aux termes de droits juridiquement exécutoires et, selon le cas, en obtenant une garantie de la contrepartie. En général, le risque de crédit lié aux contreparties dans cette catégorie d'actifs qui sont des entités appartenant à l'État ou parrainées par l'État et des entreprises de services publics réglementées est considéré comme étant faible.

##### *Risque de crédit lié aux clients de gros et de détail*

Le risque de crédit inhérent aux contreparties qui sont des clients de gros et de détail est mesuré en calculant les coûts (ou le produit) du remplacement de la position sur marchandises (qu'il s'agisse de contrats de livraison physique ou de contrats dérivés), après ajustement en fonction du montant à verser à une contrepartie ou à recevoir d'elle à titre de règlement et, si cela est autorisé, en compensant les montants en vertu de droits juridiquement exécutoires. La perte financière sur les contrats de gros pourrait inclure, notamment, le coût du remplacement de l'obligation, les montants exigibles auprès de la contrepartie ou toute perte subie sur le règlement des passifs. Le risque de crédit lié aux clients de gros et de détail est atténué en traitant avec des contreparties de première qualité qui sont solvables, en diversifiant le portefeuille, en surveillant les limites du risque de crédit, en obtenant des dépôts de garantie afin de réduire les risques liés à la transaction de produits énergétiques, en obtenant des garanties de sociétés mères et, selon le cas, en obtenant une garantie de la contrepartie.

##### *Clients et autres débiteurs, instruments financiers dérivés et compte de correction de valeur pour créances douteuses*

Les clients et autres débiteurs se composent dans une large mesure des créances liées à la production et à la vente d'électricité à des clients, dont des entreprises industrielles et commerciales, des exploitants de réseaux indépendants de diverses régions et des entités appartenant à l'État ou parrainées par l'État, et au règlement des instruments financiers dérivés liés à la réduction du risque de prix et aux activités de négociation. Les contrats conclus avec des clients commerciaux et industriels d'envergure ainsi que les contrats sur écart prévoient des garanties d'exécution, y compris des lettres de crédit, au besoin. La société gère son risque de crédit relativement à ces actifs financiers au moyen de son processus d'octroi de crédit, en faisant affaire avec des parties contractantes solvables et en appliquant les pratiques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 28. Gestion des risques, suite

#### Risque de crédit, suite

##### *Clients et autres débiteurs, instruments financiers dérivés et compte de correction de valeur pour créances douteuses, suite*

Au 31 décembre 2025, la société détenait des acomptes de clients de 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2024) aux fins de la réduction du risque de crédit associé aux montants à recevoir des clients. La société a enregistré des pertes sur créances attendues sur les clients et autres débiteurs de 2 millions de dollars au 31 décembre 2025 (2 millions de dollars en 2024) en lien avec les contreparties d'approvisionnement en énergie.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Le service centralisé de la trésorerie gère la liquidité de la société. La société gère son risque de liquidité en surveillant régulièrement ses besoins en trésorerie et en monnaies étrangères, en préparant à cette fin des prévisions de flux de trésorerie à court et à long terme et en appariant l'échéance de ses actifs financiers et celle de ses passifs financiers afin de repérer les besoins de financement. Ces besoins sont comblés par des facilités de crédit renouvelables engagées et remboursables à vue qu'obtient la société, par des opérations de financement sur les marchés publics et privés de la dette et par des émissions de titres effectuées par la société ou sa filiale CPLP. Par ailleurs, la société échelonne le profil des échéances de ses titres d'emprunt pour éviter des remboursements importants au cours d'une seule année.

Au 31 décembre 2025, la société disposait de facilités de crédit bancaire, de marges de crédit d'exploitation et de facilités remboursables à vue non utilisées totalisant 2 666 millions de dollars (1 836 millions de dollars en 2024), dont 1 500 millions de dollars font l'objet d'un engagement jusqu'en 2030 (1 000 millions de dollars faisaient l'objet d'un engagement jusqu'en 2029 en 2024).

La société a un prospectus préalable aux termes duquel elle peut réunir des fonds sous la forme de titres d'emprunt ou de capitaux propres, sous réserve de la conjoncture du marché. Au 31 décembre 2025, Capital Power avait déposé au Canada un prospectus préalable de base simplifié valide jusqu'en juillet 2026, aux termes duquel elle peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de reçus de souscription échangeables contre des actions ordinaires ou d'autres titres de la société ainsi que des instruments d'emprunt, y compris des billets à moyen terme d'un montant allant jusqu'à 3 milliards de dollars aux termes d'un supplément de prospectus.

Le tableau qui suit présente le montant non actualisé des flux de trésorerie requis et les échéances contractuelles des passifs financiers de la société, y compris les paiements d'intérêts et, selon le cas, déduction faite des actifs financiers générant des rentrées de fonds pour faire face aux décaissements liés aux passifs financiers au 31 décembre 2025 :

|                                                                             | Exigible en<br>deçà de 1 an | Entre 1 an et<br>2 ans | Entre 2 et<br>3 ans | Entre 3 et<br>4 ans | Entre 4 et<br>5 ans | Exigibles<br>après<br>5 ans | Total des flux<br>de trésorerie<br>contractuels |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>Passifs financiers non dérivés :</b>                                     |                             |                        |                     |                     |                     |                             |                                                 |
| Prêts et emprunts <sup>2</sup> (note 19)                                    | 526 \$                      | 424 \$                 | 1 329 \$            | 225 \$              | 279 \$              | 3 817 \$                    | 6 600 \$                                        |
| Paiements d'intérêts sur les prêts et emprunts                              | 331                         | 319                    | 281                 | 229                 | 218                 | 676                         | 2 054                                           |
| Fournisseurs et autres créditeurs <sup>3</sup> (note 18)                    | 719                         | —                      | —                   | —                   | —                   | —                           | 719                                             |
| Obligations locatives (note 20)                                             | 17                          | 18                     | 18                  | 18                  | 17                  | 243                         | 331                                             |
| <b>Passifs financiers dérivés (déduction faite des actifs financiers) :</b> |                             |                        |                     |                     |                     |                             |                                                 |
| Dérivés sur marchandises et autres instruments dérivés                      | 58                          | 108                    | 96                  | 69                  | 55                  | 199                         | 585                                             |
| <b>Total</b>                                                                | <b>1 651 \$</b>             | <b>869 \$</b>          | <b>1 724 \$</b>     | <b>541 \$</b>       | <b>569 \$</b>       | <b>4 935 \$</b>             | <b>10 289 \$</b>                                |

<sup>2</sup> Les remboursements de prêts et d'emprunts ne tiennent pas compte d'écarts de juste valeur de 5 millions de dollars liés à la dette prise en charge lors d'acquisitions antérieures d'actifs et de 167 millions de dollars se rapportant à des remboursements de financement avec partage fiscal par le biais d'attributs hors trésorerie de partage fiscal.

<sup>3</sup> Compte non tenu des intérêts courus de 70 millions de dollars sur les prêts et emprunts (note 18).



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 29. Gestion du capital

Les principaux objectifs de la société en matière de gestion du capital consistent à préserver sa capacité de demeurer en exploitation, à verser des dividendes réguliers à ses actionnaires, à maintenir de bonnes cotes de crédit et à faciliter l'acquisition ou l'aménagement de projets au Canada et aux États-Unis comme le prévoit sa stratégie de croissance. La société gère sa structure du capital d'une manière qui concorde avec les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

La société gère son capital en surveillant régulièrement ses besoins en liquidités et en monnaies étrangères, en préparant à cette fin des prévisions de flux de trésorerie à court et à long terme et en examinant ses résultats financiers mensuels. La société apparie les échéances de ses actifs financiers avec celles de ses passifs financiers afin de déceler les besoins de financement en vue de disposer de liquidités suffisantes.

La société considère que la structure de son capital se compose des prêts et emprunts, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des capitaux propres (y compris les participations ne donnant pas le contrôle).

Le tableau suivant présente le total du capital de la société :

| Aux 31 décembre                                   | 2025             | 2024            |
|---------------------------------------------------|------------------|-----------------|
| Prêts et emprunts (note 19)                       | 6 730 \$         | 4 976 \$        |
| Obligations locatives <sup>1</sup> (note 20)      | 162              | 151             |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10) | (119)            | (865)           |
| <b>Dettes nettes</b>                              | <b>6 773</b>     | <b>4 262</b>    |
| Capital social (note 23)                          | 5 036            | 4 301           |
| Déficit et autres réserves                        | (179)            | 275             |
| Participations ne donnant pas le contrôle         | (8)              | (5)             |
| <b>Total des capitaux propres</b>                 | <b>4 849</b>     | <b>4 571</b>    |
| <b>Total des capitaux</b>                         | <b>11 622 \$</b> | <b>8 833 \$</b> |

<sup>1</sup> Comprend la partie courante incluse dans les produits différés et autres passifs.

Capital Power s'est vu attribuer les notations suivantes à l'égard de sa dette non garantie de premier rang : une note de solvabilité de BBB- (perspective stable) par Standard & Poor's (« S&P »), une notation d'émetteur BBB (faible) assortie d'une tendance stable par DBRS Limited (« DBRS ») et une note de risque de défaillance à long terme de BBB- (perspective stable) par Fitch Ratings. Les actions privilégiées de Capital Power ont obtenu les notes P-3 (perspective stable) de S&P et Pfd-3 (bas) avec tendance stable de DBRS.

Capital Power est soumise, en vertu de règles extérieures, aux exigences suivantes concernant son capital du fait de ses facilités de crédit et de certaines clauses restrictives de nature financière, suivant les termes des conventions respectives :

- maintien d'un ratio du total consolidé des actifs modifiés sur le total consolidé des actifs, selon la définition donnée dans les conventions d'emprunt, d'au moins 0,75 pour 1,0;
- maintien d'un ratio de la dette de premier rang consolidée sur les capitaux permanents consolidés, selon la définition donnée dans les conventions d'emprunt, d'au plus 0,65 pour 1,0;
- restrictions touchant les titres d'emprunt émis par des filiales;
- advenant que Capital Power n'obtienne plus une note équivalente à « catégorie investissement », ce qui signifie qu'elle s'est vu attribuer au moins deux notes distinctes inférieures à BBB- par S&P, à BBB (bas) par DBRS et à BBB- par Fitch, celle-ci devra également maintenir un ratio du bénéfice consolidé avant intérêts, impôt et amortissements sur les charges d'intérêt consolidées, selon la définition donnée dans les conventions d'emprunt, d'au moins 2,5 pour 1,0.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, Capital Power a respecté toutes les restrictions imposées par des tiers à l'égard de son capital.

Pour gérer ou ajuster sa structure du capital, la société peut émettre de nouveaux prêts et emprunts, émettre de nouvelles actions ordinaires et privilégiées, racheter des actions ordinaires, racheter des actions privilégiées, rembourser ses prêts et emprunts existants et ajuster les dividendes qu'elle verse à ses actionnaires.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 30. Participations dans des partenariats et des entreprises associées

#### Entreprises communes

Les entreprises communes dans lesquelles la société détenait une participation au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

|                                                            | Établissement | Pourcentage de la participation |
|------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|
| Projet de cogénération de Joffre (« Joffre ») <sup>1</sup> | Canada        | 40 %                            |
| Shepard Energy Centre (« Shepard ») <sup>2</sup>           | Canada        | 50 %                            |
| Centrale Frederickson 1 <sup>3</sup>                       | États-Unis    | 50,15 %                         |

<sup>1</sup> Le projet de cogénération de Joffre est une centrale au gaz à cycle combiné en mode de cogénération d'une puissance installée de 480 MW dans laquelle des parties externes détiennent des participations de 40 % et de 20 %, respectivement.

<sup>2</sup> Shepard est une centrale au gaz d'une puissance installée de 881 MW dans laquelle une partie externe détient l'autre 50 %.

<sup>3</sup> Frederickson 1 est une centrale alimentée au gaz naturel à cycle combiné d'une capacité de 265 MW dans laquelle une partie externe détient la participation résiduelle de 49,85 %.

Aucune restriction importante ne découle des entreprises communes susmentionnées.

#### Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

##### Coentreprises

Les coentreprises dans lesquelles la société détenait une participation au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

|                                                     | Établissement | Pourcentage de la participation |
|-----------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|
| York Energy Centre L.P. <sup>4</sup>                | Canada        | 50 %                            |
| MCV Partners LLC <sup>5</sup>                       | États-Unis    | 50 %                            |
| New Harquahala Generating Company, LLC <sup>6</sup> | États-Unis    | 50 %                            |
| CP (Quality Wind) Limited Partnership <sup>7</sup>  | Canada        | 51 %                            |
| Capital Power (PDN) L.P. <sup>7</sup>               | Canada        | 51 %                            |

<sup>4</sup> York Energy Centre L.P. (la « centrale énergétique York ») est une centrale au gaz naturel d'une puissance installée de 494 MW, située en Ontario, au Canada, dans laquelle une partie externe détient l'autre 50 %.

<sup>5</sup> Midland Cogeneration Venture LP (« Midland Cogen ») est une centrale électrique de cogénération à cycle combiné alimentée au gaz naturel d'une puissance de 1 633 MW, située au Michigan, aux États-Unis. Une partie externe détient l'autre 50 %. MCV Partners LLC (« MCV ») détient en propriété exclusive MCV Holding Company LLC, qui détient en propriété exclusive Midland Cogen.

<sup>6</sup> New Harquahala Generating Company, LLC (« New Harquahala ») est une centrale à cycle combiné alimentée au gaz naturel de 1 092 MW, située dans le comté de Maricopa, en Arizona. La participation de 50 % restante est détenue par BlackRock. Capital Power exploite, entretient et gère la centrale en contrepartie de frais de gestion annuels.

<sup>7</sup> Le 20 décembre 2024, Axiom, par l'entremise de l'un de ses fonds gérés, a acquis une participation de 49 % dans la centrale éolienne Port Dover et Nanticoke et la centrale éolienne Quality de Capital Power. Le produit en trésorerie total, avant impôt, tiré de la transaction par Capital Power s'est élevé à 333 millions de dollars, compte tenu du fonds de roulement. Axiom et Capital Power ont formé deux nouveaux partenariats qui tiennent compte de leurs participations respectives de 49 % et de 51 %. Bien que Capital Power continue de gérer et d'exploiter les deux centrales éoliennes pour le compte des partenariats nouvellement constitués aux termes de convention de gestion d'actifs à long terme, les actifs sont sous le contrôle conjoint de Capital Power et d'Axiom aux termes du nouveau partenariat. Ainsi, la transaction du 20 décembre 2024 a donné lieu à une perte du contrôle que Capital Power exerçait sur les filiales liées à la centrale éolienne Port Dover et Nanticoke et à la centrale éolienne Quality, de sorte que Capital Power ne consolide plus entièrement les centrales éoliennes et les comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, un profit total de 309 millions de dollars a été comptabilisé au titre de cette transaction à l'état consolidé du résultat net. Ce profit comprend une tranche de 151 millions de dollars se rapportant à la participation de 49 % vendue à Axiom et une tranche de 158 millions de dollars se rapportant à la réévaluation à la juste valeur de la participation restante de 51 % de Capital Power à la date de la perte du contrôle. Le total des actifs et des passifs d'une valeur comptable de 355 millions de dollars a été décomptabilisé, et aucun montant n'a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. CP (Quality Wind) Limited Partnership (la « centrale éolienne Quality ») est une centrale éolienne de 142 MW, située en Colombie-Britannique, et Capital Power (PDN) L.P. (la « centrale PDN ») est une centrale éolienne de 105 MW, située en Ontario.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 30. Participations dans des partenariats et des entreprises associées, suite

#### Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, suite

##### Coentreprises, suite

Un sommaire de l'information financière afférente aux coentreprises de la société est présenté ci-après.

| États de la situation financière        | Centrale<br>énergétique York |         | MCV    |        | New Harquahala |        | Centrale PDN |        | Centrale éolienne<br>Quality |        | Total    | Total    |
|-----------------------------------------|------------------------------|---------|--------|--------|----------------|--------|--------------|--------|------------------------------|--------|----------|----------|
|                                         | 2025                         | 2024    | 2025   | 2024   | 2025           | 2024   | 2025         | 2024   | 2025                         | 2024   | 2025     | 2024     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 21 \$                        | 41 \$   | 39 \$  | 86 \$  | 58 \$          | 24 \$  | 9 \$         | 4 \$   | 11 \$                        | – \$   | 138 \$   | 155 \$   |
| Autres actifs courants                  | 14                           | 8       | 97     | 91     | 25             | 28     | 13           | 4      | 17                           | 12     | 166      | 143      |
| Actifs non courants                     | 232                          | 217     | 1 013  | 1 123  | 857            | 1 002  | 136          | 137    | 222                          | 226    | 2 460    | 2 705    |
| Autres passifs financiers courants      | (6)                          | –       | (67)   | (104)  | (34)           | (9)    | (1)          | (1)    | –                            | –      | (108)    | (114)    |
| Fournisseurs et autre créditeurs        | (12)                         | (7)     | (63)   | (48)   | (17)           | (21)   | –            | (2)    | –                            | (5)    | (92)     | (83)     |
| Passifs financiers non courants         | (306)                        | (312)   | (340)  | (424)  | (390)          | (435)  | (5)          | (6)    | –                            | –      | (1 041)  | (1 177)  |
| Autres passifs non courants             | (1)                          | (2)     | (5)    | (4)    | (25)           | (25)   | (19)         | (5)    | (24)                         | (9)    | (74)     | (45)     |
| Actifs nets                             | (58) \$                      | (55) \$ | 674 \$ | 720 \$ | 474 \$         | 564 \$ | 133 \$       | 131 \$ | 226 \$                       | 224 \$ | 1 449 \$ | 1 584 \$ |

| États du résultat net et du résultat global                                      | Centrale<br>énergétique York |       | MCV    |        | New Harquahala |        | Centrale PDN |      | Centrale éolienne<br>Quality |      | Total    | Total  |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------|--------|--------|----------------|--------|--------------|------|------------------------------|------|----------|--------|
|                                                                                  | 2025                         | 2024  | 2025   | 2024   | 2025           | 2024   | 2025         | 2024 | 2025                         | 2024 | 2025     | 2024   |
| Produits                                                                         | 85 \$                        | 73 \$ | 704 \$ | 624 \$ | 200 \$         | 181 \$ | 44 \$        | – \$ | 56 \$                        | – \$ | 1 089 \$ | 878 \$ |
| Achats de produits énergétiques et combustible                                   | (19)                         | (11)  | (443)  | (301)  | (1)            | (1)    | –            | –    | –                            | –    | (463)    | (313)  |
| Autres matières premières et charges d'exploitation                              | (5)                          | (5)   | (36)   | (35)   | (27)           | (39)   | (6)          | –    | (7)                          | –    | (81)     | (79)   |
| Coûts de personnel et charges au titre des avantages du personnel                | –                            | –     | (17)   | (15)   | (10)           | –      | –            | –    | –                            | –    | (27)     | (15)   |
| Autres charges administratives                                                   | (3)                          | (4)   | (35)   | (43)   | (17)           | (25)   | (2)          | –    | (5)                          | –    | (62)     | (72)   |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles                  | (9)                          | (7)   | (116)  | (100)  | (52)           | (46)   | (15)         | –    | (18)                         | –    | (210)    | (153)  |
| Profits sur les sorties et autres transactions                                   | (1)                          | 1     | –      | –      | –              | –      | –            | –    | –                            | –    | (1)      | 1      |
| Charges financières nettes                                                       | (15)                         | (14)  | (23)   | (29)   | (33)           | (30)   | –            | –    | –                            | –    | (71)     | (73)   |
| Bénéfice net (perte nette)                                                       | 33                           | 33    | 34     | 101    | 60             | 40     | 21           | –    | 26                           | –    | 174      | 174    |
| Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net   | –                            | –     | –      | (2)    | –              | –      | –            | –    | –                            | –    | –        | (2)    |
| Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés en résultat net | –                            | –     | (13)   | (1)    | (10)           | 6      | –            | –    | –                            | –    | (23)     | 5      |
| Résultat global total                                                            | 33 \$                        | 33 \$ | 21 \$  | 98 \$  | 50 \$          | 46 \$  | 21 \$        | – \$ | 26 \$                        | – \$ | 151 \$   | 177 \$ |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 30. Participations dans des partenariats et des entreprises associées, suite

#### Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, suite

##### Coentreprises, suite

Le tableau ci-après présente un rapprochement des participations en titres de capitaux propres dans chacune des coentreprises comptabilisées par la société :

|                                                         | Centrale<br>énergétique York |        | MCV    |        | New Harquahala |        | Centrale PDN |        | Centrale éolienne<br>Quality |        | Total <sup>1</sup> | Total <sup>1</sup> |
|---------------------------------------------------------|------------------------------|--------|--------|--------|----------------|--------|--------------|--------|------------------------------|--------|--------------------|--------------------|
|                                                         | 2025                         | 2024   | 2025   | 2024   | 2025           | 2024   | 2025         | 2024   | 2025                         | 2024   | 2025               | 2024               |
| Aux 1 <sup>er</sup> janvier                             | 58 \$                        | 129 \$ | 358 \$ | 296 \$ | 337 \$         | — \$   | 149 \$       | — \$   | 190 \$                       | — \$   | 1 092 \$           | 425 \$             |
| Acquisition                                             | —                            | —      | —      | —      | —              | 316    | —            | 149    | —                            | 190    | —                  | 655                |
| Quote-part du résultat net                              | 17                           | 16     | 16     | 51     | 30             | 20     | 11           | —      | 14                           | —      | 88                 | 87                 |
| Distributions reçues                                    | (18)                         | (76)   | (17)   | (20)   | (18)           | (24)   | (5)          | —      | (8)                          | —      | (66)               | (120)              |
| Autres éléments du résultat global                      | —                            | —      | (5)    | 3      | (6)            | 3      | —            | —      | —                            | —      | (11)               | 6                  |
| Amortissement de la juste valeur des actifs nets acquis | (11)                         | (11)   | —      | —      | —              | —      | —            | —      | —                            | —      | (11)               | (11)               |
| Profit (perte) de change                                | —                            | —      | (17)   | 28     | (15)           | 22     | —            | —      | —                            | —      | (32)               | 50                 |
| Aux 31 décembre                                         | 46 \$                        | 58 \$  | 335 \$ | 358 \$ | 328 \$         | 337 \$ | 155 \$       | 149 \$ | 196 \$                       | 190 \$ | 1 060 \$           | 1 092 \$           |

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2025, la participation de la société dans l'entreprise associée C2CNT s'établissait à 4 millions de dollars (3 millions de dollars américains) [4 millions de dollars (3 millions de dollars américains) en 2024].

En 2024, la direction a pris la décision stratégique de réorienter les ressources affectées à la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la société dans C2CNT, dans le but d'offrir un meilleur service aux clients de la société en leur proposant des solutions énergétiques équilibrées. La participation dans C2CNT comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence a été soumise à un test de dépréciation et la juste valeur des actifs sous-jacents a été déterminée à l'aide d'une approche fondée sur le coût de remplacement net d'amortissement, qui constitue l'estimation principale sous-jacente à l'évaluation de la valeur recouvrable de la participation. La valeur comptable de la participation de la société dans C2CNT comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 30 millions de dollars (23 millions de dollars américains) était supérieure à sa valeur recouvrable estimée, et une dépréciation de 27 millions de dollars (20 millions de dollars américains) a été comptabilisée.

Chacune des coentreprises de la société est partie à plusieurs contrats de transport à long terme et à des contrats d'exploitation et de maintenance. La quote-part de la société dans les paiements futurs approximatifs au titre des contrats de chacune des coentreprises se présente comme suit :

|                     | Centrale<br>énergétique<br>York | MCV    | New<br>Harquahala | Centrale PDN | Centrale<br>éolienne<br>Quality | Total  |
|---------------------|---------------------------------|--------|-------------------|--------------|---------------------------------|--------|
| Moins de un an      | 4 \$                            | 70 \$  | 17 \$             | 5 \$         | 5 \$                            | 101 \$ |
| De un an à cinq ans | 16                              | 145    | 78                | 21           | 22                              | 282    |
| Plus de cinq ans    | 25                              | 4      | 167               | 17           | 12                              | 225    |
|                     | 45 \$                           | 219 \$ | 262 \$            | 43 \$        | 39 \$                           | 608 \$ |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 31. Engagements, éventualités et garanties

#### Projets

La société était engagée dans les projets suivants au 31 décembre 2025 :

|                                                          | Capacité contractuelle | Dépenses d'investissement prévues | Date de parachèvement prévue                                                                                                      | Emplacement      |
|----------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Projets de croissance</b>                             |                        |                                   |                                                                                                                                   |                  |
| Réhabilitation des groupes 1 et 2 de Genesee             | 512 MW                 | 10 \$ - 96 \$                     | Mise en exploitation commerciale au quatrième trimestre de 2024 et quasi-achèvement du projet.                                    | Alberta          |
| Projets de croissance en Ontario                         | 276 MW                 | 61 \$                             | Achèvement des systèmes de stockage d'énergie dans des accumulateurs des centrales York et Goreway au troisième trimestre de 2025 | Ontario          |
|                                                          |                        |                                   | Expansion de la centrale East Windsor au troisième trimestre de 2026                                                              |                  |
| Centrale solaire Maple Leaf                              | 73 MW                  | 158 \$                            | Premier trimestre de 2027                                                                                                         | Caroline du Nord |
| Centrale solaire Bear Branch                             | 35 MW                  | 55 \$                             | Quatrième trimestre de 2026                                                                                                       | Caroline du Nord |
| Centrale solaire Hornet                                  | 73 MW                  | 54 \$                             | Troisième trimestre de 2026                                                                                                       | Caroline du Nord |
| <b>Initiatives commerciales</b>                          |                        |                                   |                                                                                                                                   |                  |
| Augmentation de la capacité à Arlington Valley (note 15) | 35 MW                  | 52 \$                             | 2026/2027                                                                                                                         | Arizona          |

#### Contrats à long terme

La société est partie à un certain nombre de contrats à long terme d'achat et de transport de produits énergétiques, de contrats d'exploitation et de maintenance et de contrats d'achat de crédits environnementaux. Certains contrats d'achat et de transport de produits énergétiques sont évalués à la juste valeur et comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière, selon le cas, comme des actifs ou passifs financiers dérivés. Les paiements futurs approximatifs aux termes de chaque catégorie de contrats s'établissent comme suit :

|                     | Contrats d'achat et de transport de produits énergétiques <sup>1</sup> | Contrats d'exploitation et de maintenance | Crédits environnementaux <sup>2</sup> |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|
| Moins de un an      | 385 \$                                                                 | 142 \$                                    | 156 \$                                |
| De un an à cinq ans | 837                                                                    | 529                                       | 80                                    |
| Plus de cinq ans    | 714                                                                    | 597                                       | 30                                    |
|                     | 1 936 \$                                                               | 1 268 \$                                  | 266 \$                                |

<sup>1</sup> Fondé sur le montant brut de chaque règlement.

<sup>2</sup> Les achats futurs de crédits environnementaux sont présentés déduction faite des ventes futures de crédits environnementaux.

#### Procédure relative à la règle sur les pertes de transport

Capital Power était l'une des parties à la procédure relative à la règle sur les pertes de transport (la « RPT ») intentée devant l'Alberta Utilities Commission (l'« AUC ») concernant les facteurs de perte sur les lignes de transport, sur lesquels sont basés certains frais de transport payés par des producteurs d'électricité de l'Alberta, dont Capital Power. La procédure relative à la RPT visait à remplacer la RPT non conforme ainsi qu'à ajuster les charges et les crédits liés aux pertes de transport chaque année à partir de 2006 jusqu'en 2016 inclusivement.

Dans le cadre de la procédure relative à la RPT, Capital Power s'est vue imputer des charges additionnelles liées aux périodes passées. La société a comptabilisé une charge nette de 19 millions de dollars au cours des périodes passées à l'égard de son obligation nette. La procédure de facturation a fait en sorte que des montants bruts ont été facturés à Capital Power, dont les montants non attribuables à Capital Power ont en grande partie été recouvrés auprès des parties concernées, à l'exception de ceux liés à la CAE du groupe C de la centrale Sundance provenant du Balancing Pool.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 31. Engagements, éventualités et garanties, suite

#### Procédure relative à la règle sur les pertes de transport, suite

Le Balancing Pool conteste son obligation d'effectuer un paiement ayant trait aux factures ajustées au titre de la RPT concernant la CAE du groupe C de Sundance; ce paiement correspond à l'obligation nette de paiement imposée à Capital Power d'environ 25 millions de dollars comptabilisée dans les autres actifs au 31 décembre 2025. La société estime que les diverses ententes régissant la résiliation et le transfert de la CAE du groupe C de Sundance ainsi que les accords de transport connexes conclus avec l'AESO ont eu pour effet de transférer au Balancing Pool toutes les obligations antérieures inhérentes à la CAE du groupe C de Sundance. En conséquence, Capital Power a déposé, le 11 janvier 2021, une demande introductive d'instance à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta contre le Balancing Pool, la province de l'Alberta et l'AESO afin d'obtenir, entre autres recours, le recouvrement auprès du Balancing Pool et de la province de l'Alberta de tous les montants que Capital Power était tenue d'acquitter à l'AESO en lien avec les factures ajustées au titre de la RPT concernant la CAE du groupe C de Sundance de même que de tous les intérêts et frais juridiques encourus, dont la fraction facturée au Balancing Pool mais non encore remboursée à la société en lien avec l'ensemble des tranches de factures. Depuis, Capital Power a abandonné sa demande à l'encontre de l'AESO, mais poursuit ses démarches contre le Balancing Pool et la province de l'Alberta. Ce processus est toujours en cours. Capital Power prévoit ultimement réaliser le montant total des créances brutes liées aux pertes de transport au moment du règlement du différend.

#### Poursuites

La société et ses filiales font l'objet de diverses poursuites qui surviennent dans le cours normal des activités. La direction est d'avis que le total du passif éventuel de la société au titre de ces poursuites est non significatif.

En 2024, un différend opposant la société et un entrepreneur est survenu au sujet des travaux de construction liés au projet de réhabilitation de Genesee. Les parties participent à un processus d'arbitrage pour résoudre les réclamations des deux parties. La société retient les paiements en attendant la résolution du différend. Les étapes préliminaires du processus d'arbitrage ont été initiées à la fin du deuxième trimestre de 2025. Bien que les coûts définitifs du projet demeurent assujettis à l'issue de l'arbitrage, le projet de réhabilitation de Genesee est entré en exploitation commerciale en 2024 et est considéré comme étant essentiellement achevé.

#### Garanties

La société, par l'intermédiaire de sa filiale CPLP, a émis des lettres de crédit d'un montant de 604 millions de dollars (608 millions de dollars en 2024) afin de satisfaire aux exigences des intervenants sur le marché de l'énergie en matière de crédit, de remplir les conditions de certaines ententes de service et de se plier aux exigences en matière de remise en état.

### 32. Information sectorielle

La société a réévalué ses secteurs à présenter en raison des changements dans l'information de gestion communiquée à l'égard des résultats au principal responsable de l'exploitation. Les informations sectorielles comparatives ont été retraitées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La société identifie ses secteurs à présenter selon leurs activités commerciales et leur emplacement géographique et compte quatre secteurs à présenter, décrits ci-dessous :

- ▶ **Production flexible** - La production flexible désigne la capacité des centrales de production d'électricité à ajuster rapidement la production en fonction de la demande du réseau. Ces sources d'énergie distribuables comprennent les installations de gaz naturel et de stockage d'énergie. Les secteurs à présenter liés à cette activité sont la production flexible au Canada et la production flexible aux États-Unis. La société est active sur les marchés nord-américains de l'électricité, du gaz naturel et des marchandises environnementales. La majeure partie des activités de négociation de la société se rapportent directement à des actifs ou à des portefeuilles d'actifs dans les secteurs de production flexible et sont donc présentées dans ces secteurs. Plus précisément, les opérations liées au portefeuille d'actifs de production flexible de l'Alberta sont incluses dans la production flexible au Canada, et les opérations visant à optimiser les centrales des États-Unis ainsi que d'autres opérations aux États-Unis sont incluses dans la production flexible aux États-Unis.
- ▶ **Énergies renouvelables** - La production d'énergie renouvelable comprend les centrales éoliennes et solaires de la société. Les secteurs à présenter liés à cette activité sont les centrales d'énergie renouvelable au Canada et les centrales d'énergie renouvelable aux États-Unis.

Le secteur Siège social comprend le coût des services de soutien comme la trésorerie, les finances, l'audit interne, les services juridiques, les services aux employés, la gestion des risques d'entreprise, la gestion des actifs et les services liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 32. Information sectorielle, suite

Les tableaux suivants présentent les résultats de chaque secteur à présenter dans le format que le principal responsable de l'exploitation de la société utilise pour prendre des décisions concernant l'exploitation et évaluer la performance. Le principal responsable de l'exploitation évalue la performance des secteurs d'exploitation en fonction du BAIIA ajusté, qui reflète le bénéfice avant les charges financières nettes, la charge d'impôt sur le résultat, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation, les profits ou pertes de change, les charges financières et les charges d'amortissement liées à nos participations dans les coentreprises, les profits ou pertes sur les sorties, les variations latentes de la juste valeur des dérivés sur marchandises et des crédits de pollution et les autres éléments ne reflétant pas la performance à long terme des activités sous-jacentes de la société. Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement du BAIIA ajusté sectoriel total et du bénéfice avant impôt sur le résultat, présenté selon les IFRS.

|                                                                                                 | Exercice clos le 31 décembre 2025       |                                            |                                             |                                   |              |          |                                                                                       |                             | Données financières conformes aux IFRS consolidées |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------|--------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------|
|                                                                                                 | Production flexible Canada <sup>1</sup> | Énergies renouvelables Canada <sup>1</sup> | Production flexible États-Unis <sup>1</sup> | Énergies renouvelables États-Unis | Siège social | Total    | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence <sup>1</sup> | Ajustements de reclassement |                                                    |
| Produits et autres produits                                                                     | 2 128 \$                                | 33 \$                                      | 1 904 \$                                    | 161 \$                            | 40 \$        | 4 266 \$ | (546) \$                                                                              | – \$                        | 3 720 \$                                           |
| Achats de produits énergétiques et combustibles                                                 | (1 287)                                 | (8)                                        | (1 043)                                     | 5                                 | –            | (2 333)  | 232                                                                                   | –                           | (2 101)                                            |
| Autres matières premières et charges d'exploitation                                             | (88)                                    | (24)                                       | (128)                                       | (19)                              | (6)          | (265)    | 41                                                                                    | –                           | (224)                                              |
| Coûts de personnel et charges au titre des avantages du personnel                               | (48)                                    | (3)                                        | (36)                                        | (3)                               | (109)        | (199)    | 16                                                                                    | –                           | (183)                                              |
| Autres charges administratives                                                                  | (60)                                    | (17)                                       | (63)                                        | (20)                              | (116)        | (276)    | 30                                                                                    | –                           | (246)                                              |
| Déduction des variations latentes de la juste valeur des dérivés sur marchandises               | 92                                      | 130                                        | 141                                         | (21)                              | –            | 342      | –                                                                                     | (342)                       | –                                                  |
| Déduction des autres éléments non récurrents <sup>2</sup>                                       | 4                                       | –                                          | –                                           | –                                 | 41           | 45       | –                                                                                     | (45)                        | –                                                  |
| BAIIA ajusté <sup>3</sup>                                                                       | 741                                     | 111                                        | 775                                         | 103                               | (150)        | 1 580    |                                                                                       |                             |                                                    |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles                                 |                                         |                                            |                                             |                                   |              |          |                                                                                       |                             | (580)                                              |
| Profit de change                                                                                |                                         |                                            |                                             |                                   |              |          |                                                                                       |                             | 21                                                 |
| Perte sur les sorties et autres transactions                                                    |                                         |                                            |                                             |                                   |              |          |                                                                                       |                             | (10)                                               |
| Charges financières nettes                                                                      |                                         |                                            |                                             |                                   |              |          |                                                                                       |                             | (307)                                              |
| Bénéfice provenant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence |                                         |                                            |                                             |                                   |              |          |                                                                                       |                             | 77                                                 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat                                                            |                                         |                                            |                                             |                                   |              |          |                                                                                       |                             | 167 \$                                             |



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 32. Information sectorielle, suite

| Exercice clos le 31 décembre 2024                                                               |                                            |                                               |                                                |                                      |              |          |                                                                                       |                             |                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------|
|                                                                                                 | Production flexible<br>Canada <sup>1</sup> | Énergies renouvelables<br>Canada <sup>1</sup> | Production flexible<br>États-Unis <sup>1</sup> | Énergies renouvelables<br>États-Unis | Siège social | Total    | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence <sup>1</sup> | Ajustements de reclassement | Données financières conformes aux IFRS consolidées |
| Produits et autres produits                                                                     | 2 350 \$                                   | 353 \$                                        | 1 363 \$                                       | 130 \$                               | 19 \$        | 4 215 \$ | (439) \$                                                                              | – \$                        | 3 776 \$                                           |
| Achats de produits énergétiques et combustibles                                                 | (1 357)                                    | (13)                                          | (575)                                          | 1                                    | 1            | (1 943)  | 156                                                                                   | –                           | (1 787)                                            |
| Autres matières premières et charges d'exploitation                                             | (90)                                       | (28)                                          | (105)                                          | (19)                                 | (6)          | (248)    | 39                                                                                    | –                           | (209)                                              |
| Coûts de personnel et charges au titre des avantages du personnel                               | (56)                                       | (2)                                           | (27)                                           | (1)                                  | (177)        | (263)    | 9                                                                                     | –                           | (254)                                              |
| Autres charges administratives                                                                  | (59)                                       | (21)                                          | (53)                                           | (22)                                 | (82)         | (237)    | 36                                                                                    | –                           | (201)                                              |
| Déduction des variations latentes de la juste valeur des dérivés sur marchandises               | (67)                                       | (135)                                         | (49)                                           | 13                                   | –            | (238)    | –                                                                                     | 238                         | –                                                  |
| Déduction des autres éléments non récurrents                                                    | 8                                          | –                                             | –                                              | –                                    | 49           | 57       | –                                                                                     | (57)                        | –                                                  |
| BAIIA ajusté <sup>3</sup>                                                                       | 729                                        | 154                                           | 554                                            | 102                                  | (196)        | 1 343    |                                                                                       |                             |                                                    |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles                                 |                                            |                                               |                                                |                                      |              |          |                                                                                       |                             | (503)                                              |
| Dépréciation                                                                                    |                                            |                                               |                                                |                                      |              |          |                                                                                       |                             | (27)                                               |
| Perte de change                                                                                 |                                            |                                               |                                                |                                      |              |          |                                                                                       |                             | (29)                                               |
| Profit sur la vente                                                                             |                                            |                                               |                                                |                                      |              |          |                                                                                       |                             | 309                                                |
| Perte sur les sorties et autres transactions                                                    |                                            |                                               |                                                |                                      |              |          |                                                                                       |                             | (31)                                               |
| Charges financières nettes                                                                      |                                            |                                               |                                                |                                      |              |          |                                                                                       |                             | (221)                                              |
| Bénéfice provenant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence |                                            |                                               |                                                |                                      |              |          |                                                                                       |                             | 76                                                 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat                                                            |                                            |                                               |                                                |                                      |              |          |                                                                                       |                             | 899 \$                                             |

<sup>1</sup> Aux fins de la présentation de l'information de gestion interne, le BAIIA ajusté lié aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la société a été présenté selon une base proportionnelle qui reflète la quote-part de la société dans le bénéfice de chaque entreprise détenue, ligne par ligne. Ces montants sont présentés dans la production flexible au Canada pour la centrale énergétique York, dans les centrales d'énergie renouvelable au Canada pour la centrale éolienne Quality et la centrale éolienne Port Dover Nanticoke (depuis la date de la vente le 20 décembre 2024) et dans la production flexible aux États-Unis pour MCV Partners LLC et Harquahala. Les informations financières proportionnelles ne sont pas présentées conformément aux IFRS et ne sont pas destinées à l'être. En vertu des IFRS, ces participations ont été comptabilisées à titre de coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

<sup>2</sup> Comprend des coûts d'acquisition et d'intégration de 41 millions de dollars liés à l'acquisition de Hummel Station, LLC et de Rolling Hills Generating, LLC (note 4).

<sup>3</sup> Le BAIIA ajusté n'est pas défini et n'a pas de signification normalisée en vertu des IFRS.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants figurant dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

### 32. Information sectorielle, suite

#### Informations géographiques supplémentaires

Les centrales canadiennes de la société sont situées en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario, et ses centrales américaines sont situées en Alabama, en Arizona, en Californie, en Illinois, au Kansas, au Michigan, au Nouveau-Mexique, en Caroline du Nord, au Dakota du Nord, en Ohio, en Pennsylvanie, au Texas et dans l'État de Washington. La société détient également un portefeuille de sites d'aménagement de projets éoliens et solaires au Canada et aux États-Unis.

Le tableau qui suit présente les principaux actifs non courants de chaque zone géographique :

|                                                                                    | Au 31 décembre 2025 |            |           | Au 31 décembre 2024 |            |           |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------|-----------|---------------------|------------|-----------|
|                                                                                    | Canada              | États-Unis | Total     | Canada              | États-Unis | Total     |
| Immobilisations corporelles                                                        | 5 592 \$            | 5 661 \$   | 11 253 \$ | 5 457 \$            | 2 604 \$   | 8 061 \$  |
| Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 30) | 397                 | 667        | 1 064     | 397                 | 699        | 1 096     |
| Immobilisations incorporelles et goodwill                                          | 428                 | 192        | 620       | 519                 | 225        | 744       |
| Actifs au titre de droits d'utilisation                                            | 50                  | 86         | 136       | 54                  | 64         | 118       |
| Autres actifs <sup>4</sup>                                                         | 59                  | 61         | 120       | 73                  | 84         | 157       |
|                                                                                    | 6 526 \$            | 6 667 \$   | 13 193 \$ | 6 500 \$            | 3 676 \$   | 10 176 \$ |

<sup>4</sup> Compte non tenu de la partie courante de la créance résultant d'un contrat de location-financement.

#### Principaux clients

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a comptabilisé des produits de 613 millions de dollars provenant de l'Alberta Electric System Operator dans les secteurs de la production flexible au Canada et des centrales d'énergie renouvelable au Canada (780 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024) et de 483 millions de dollars provenant de PJM dans le secteur de la production flexible aux États-Unis (néant en 2024). Aucune autre entité ne représentait plus de 10 % du total des produits de la société.

#### Ventilation des produits tirés de contrats conclus avec des clients

Les produits tirés de contrats conclus avec des clients de la société sont ventilés par principaux types de produits et par secteurs d'exploitation :

|                                         | Exercice clos le 31 décembre 2025 |                               |                                |                                   |                                     |                |          |
|-----------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|----------------|----------|
|                                         | Production flexible Canada        | Énergies renouvelables Canada | Production flexible États-Unis | Énergies renouvelables États-Unis | Total des contrats avec les clients | Autres sources | Total    |
| Produits tirés de l'énergie             | 1 764 \$                          | 76 \$                         | 964 \$                         | 64 \$                             | 2 868 \$                            | 701 \$         | 3 569 \$ |
| Produits tirés des crédits de pollution | —                                 | 48                            | —                              | 3                                 | 51                                  | (5)            | 46       |
| Total des produits <sup>5</sup>         | 1 764 \$                          | 124 \$                        | 964 \$                         | 67 \$                             | 2 919 \$                            | 696 \$         | 3 615 \$ |

|                                         | Exercice clos le 31 décembre 2024 |                               |                                |                                   |                                     |                |          |
|-----------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|----------------|----------|
|                                         | Production flexible Canada        | Énergies renouvelables Canada | Production flexible États-Unis | Énergies renouvelables États-Unis | Total des contrats avec les clients | Autres sources | Total    |
| Produits tirés de l'énergie             | 1 845 \$                          | 157 \$                        | 441 \$                         | 48 \$                             | 2 491 \$                            | 1 044 \$       | 3 535 \$ |
| Produits tirés des crédits de pollution | —                                 | 44                            | —                              | 3                                 | 47                                  | 95             | 142      |
| Total des produits <sup>5</sup>         | 1 845 \$                          | 201 \$                        | 441 \$                         | 51 \$                             | 2 538 \$                            | 1 139 \$       | 3 677 \$ |

<sup>5</sup> Au 31 décembre 2025, les clients et autres débiteurs comprenaient des montants liés à des contrats conclus avec des clients de 321 millions de dollars (255 millions de dollars en 2024).

### 33. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2025.



**Siège social**

10423, 101 th Street N.W., bureau 1200  
Edmonton (Alberta) T5H 0E9

[info@capitalpower.com](mailto:info@capitalpower.com)

[www.capitalpower.com](http://www.capitalpower.com)